

---

---

# **CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE**

**2021-2026**



**15 NOVEMBRE 2021**



COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU VAL DE SARTHE



---

**Entre**

La Communauté de communes du Val de Sarthe,  
Représentée par son Président, Emmanuel FRANCO dûment habilité à signer le présent contrat par délibération  
du Conseil de communauté du 4 novembre 2021  
ci-après dénommée « La Communauté de communes »,  
d'une part,

**et**

**L'Etat,**

Représentée par Patrick DALLENNES,  
Préfet de la Sarthe,  
ci-après dénommée « L'Etat »,  
d'autre part,

**avec la co-signature du**

Conseil régional des Pays de la Loire,  
Représentée par la Présidente du Conseil régional, Madame Christelle MORANÇAIS, dûment habilitée à signer le  
présent contrat par délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 23 septembre 2021  
Ci-après désignée par « la Région »

Il est convenu ce qui suit,

# SOMMAIRE

<b>Article 1 – Objet du contrat .....</b>	<b>6</b>
<b>Article 2 – Engagement des parties .....</b>	<b>6</b>
<b>Article 3 : Projet de Territoire .....</b>	<b>7</b>
I – Présentation générale du territoire .....	7
▪ Démographie et dynamiques sociétales.....	8
▪ Habitat .....	11
▪ Paysages et patrimoine.....	13
▪ Equipements et services .....	17
▪ Mobilités .....	18
▪ Economie et agriculture.....	20
▪ Ressources environnementales .....	22
II – Des documents structurants marqueurs des ambitions partagées .....	25
▪ Le Schéma de Cohérence Territoriale.....	25
▪ Le Plan Climat Air Energie Territorial 2020-2026.....	26
▪ Le dispositif Petites Villes de Demain .....	30
▪ La mise en œuvre d'une étude pré-opérationnelle Habitat.....	31
▪ Territoires d'industries.....	32
III – Enjeux et présentation des axes stratégiques du territoire .....	33
▪ 1. Vers un territoire plus sobre et qui favorise l'autonomie : faire évoluer nos modes de vie.....	33
▪ 2. Vers un territoire de coopérations démocratiques, solidaires et conviviales .....	34
▪ 3. Vers un territoire créatif et contributif .....	34
<b>Article 4 – Une démarche participative .....</b>	<b>35</b>
I - La concertation des agents et des élus de la Communauté de communes du Val de Sarthe .....	35
II - La consultation des Communes .....	36
III - La consultation des entreprises .....	36
IV - La consultation des habitants .....	36
<b>Article 5 - Gouvernance .....</b>	<b>37</b>
I - Comité de pilotage.....	37
II - Comité des partenaires .....	38
<b>Article 6 – Plan d’actions opérationnel .....</b>	<b>38</b>
<b>Article 7 - Le suivi de la mise en œuvre et l’évaluation des indicateurs .....</b>	<b>39</b>

## **PREAMBULE**

La relance économique de notre pays est une priorité partagée par l'ensemble des acteurs publics. Tandis que des moyens exceptionnels sont mobilisés tant au niveau européen qu'à l'échelle nationale, la réussite de la relance passe également par une forte mobilisation des collectivités territoriales et de leurs EPCI.

Le Gouvernement propose aux collectivités du « bloc communal » une nouvelle méthode de contractualisation avec les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Ces nouveaux contrats engagent les cosignataires sur la durée des mandats exécutifs locaux. Ils sont ouverts à l'ensemble des territoires intéressés, à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités.

La présente convention précise la méthode de travail définie par les signataires, en identifiant les besoins d'ingénierie ou d'assistance technique que nécessitera la mise en œuvre et le suivi du CRTE. La convention permet aussi aux cosignataires de s'accorder sur une première série d'actions concrètes de relance, en amont de la signature du CRTE, afin de soutenir sans attendre les actions prêtes à démarrer.

Les cosignataires s'accordent pour que le CRTE du territoire de la Communauté de communes du Val de Sarthe favorise l'achèvement du projet de territoire en prenant en compte ou en permettant la réalisation ou la révision de documents de planification et de programmation notamment le SCOT, le PCAET, le PAAT du Pays Vallée de la Sarthe.

Les quatre grandes transitions (écologique, démographique, économique et numérique) seront développées dans le cadre de ce contrat, en y intégrant une approche transversale et cohérente des politiques publiques concernées, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, d'économie, d'emploi, d'agriculture et d'aménagement numérique, avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale.

A ce titre, les actions engagées dans le cadre de ce contrat sont respectueuses de l'environnement, en limitant notamment fortement le recours au foncier et en respectant les équilibres en ressources et en biodiversité.

Conclu pour la durée restante des mandats municipaux et intercommunaux, le contrat de relance et de transition écologique doit permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'Etat, et le cas échéant, d'autres partenaires, pour mettre en œuvre leur projet de territoire.

Ce contrat « intégrateur » conclu entre des co-financeurs et maîtres d'ouvrage à l'échelle d'un bassin de vie, a vocation à associer de nombreuses parties prenantes à son suivi. Une attention particulière pourra être portée à l'association de représentants de la société civile. Le CRTE restera un outil souple. Il sera régulièrement enrichi ou amendé, a minima annuellement, afin de demeurer évolutif.

Il constituera le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'Etat et les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement, caisses de protection sociale dont la Caisse d'allocations familiales...), ainsi que la Région et le Département, s'ils souhaitent s'y associer.

## Article 1 – Objet du contrat

Le présent contrat de relance et de transition écologique (« le contrat ») a pour objet de consacrer l’ambition commune des parties et d’apporter une réponse efficiente aux conséquences de la crise que traverse notre pays, en soutenant de manière renforcée les secteurs économiques, l’emploi et en plaçant au cœur du projet de territoire l’objectif transversal de transition écologique incluant les transitions démographique, économique et numérique.

En s’appuyant sur un diagnostic et un travail en cours avec le Collège des Transitions Sociétales, il décrit les ambitions du territoire en identifiant des axes stratégiques et les modalités de mise en œuvre sur le territoire de la Communauté de communes du Val de Sarthe au travers d’actions concrètes à court, moyen et long terme. Il expose l’intention des parties de s’inscrire dans la démarche et précise leurs engagements réciproques.

## Article 2 – Engagement des parties

Les parties sont garantes de la bonne mise en œuvre de la démarche et de la réalisation des actions inscrites dans le contrat. En particulier :

- **L'Etat** s’engage à animer le réseau des partenaires du contrat afin de faciliter l’élaboration et la mise en œuvre du projet ; à désigner au sein de ses services un référent chargé de coordonner l’instruction et le suivi des projets; à financer en 2021 les actions dudit contrat.

L'Etat s'engage, dans le respect du principe d'annualité budgétaire et en fonction de l'analyse des projets éligibles aux dotations d'investissement, à examiner le moment venu la possibilité de cofinancer les projets d'investissement de la Communauté de communes et de ses Communes qui s'engageraient au-delà de 2021, qu'ils figurent ou non à ce stade en annexe au présent CRTE.

- **La Communauté de communes** s’engagent à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace de la démarche sur le territoire ; à solliciter des moyens complémentaires nécessaires, notamment ceux du plan de relance, auprès des co-financeurs, à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d’aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du présent contrat, notamment en matière d’étalement urbain.

- Le CRTE étant une déclinaison directe du volet territorial du CPER, **la Région des Pays de la Loire**, cosignataire des contrats, assurera le déploiement de ses politiques régionales en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du territoire, avec lesquelles les engagements de l’État, des opérateurs et des autres acteurs feront levier.

Les opérations concernées devront faire l’objet d’une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L’éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l’objet d’une délibération régionale.

La Région apportera son ingénierie aux territoires via l’appui de ses services ainsi que par la fourniture d’éléments de contexte issus du SRADDET.

La Région s’engage ainsi à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu’au dispositif de pilotage, de suivi et d’évaluation des actions et projets.

- Les **partenaires financeurs** s'engagent à instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par la Communauté de communes et ses Communes ; mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées.

## Article 3 : Projet de Territoire

Depuis fin 2020, les élus de la Communauté de communes du Val de Sarthe se sont lancés dans une démarche volontaire afin de définir une feuille de route commune et concertée pour l'aménagement du territoire Val de Sarthe à horizon 10/15 ans. Son objectif est donc de définir des orientations, de hiérarchiser les interventions de la Communauté de communes, de définir des priorités, de déterminer les moyens financiers et humains cohérents avec les choix effectués. C'est un projet global de développement, c'est-à-dire qu'il se doit d'aborder tous les domaines qui font la vie d'un territoire : l'économie, les services à la population, l'agriculture, le tourisme, l'environnement, l'habitat, la culture, les loisirs...



<https://web.imt-atlantique.fr/x-de/cts-pdl/> Accompagnés par le Collège des Transitions Sociétales, émanant de l'institut Mines Télécom Atlantique (ex-école des Mines de Nantes), la Communauté de communes a pu bénéficier de l'expertise de cet espace-tiers de réflexion et d'action qui réunit une trentaine de partenaires en Pays de la Loire autour de cet enjeu de co-construction des projets locaux de transition énergétique : État, Région, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, syndicats d'énergie, entreprises publiques, associations, établissements d'enseignement supérieur et de recherche, collectivités territoriales...

Le Contrat se veut d'être en adéquation avec le Projet de Territoire en cours d'élaboration par la Communauté de communes même si les temporalités du CRTE (15 novembre 2021) et du Projet de Territoire (mars 2022) divergent. Le Contrat devra faire l'objet d'une actualisation dès l'approbation du Projet de Territoire.

La rédaction du Contrat s'appuie également sur les documents actuellement à disposition, à savoir :

- Le SCOT et le PCAET du Pays Vallée de la Sarthe ;
- La Convention Territoriale Globale ;
- La candidature de Malicorne et de la Communauté de Communes du Val de Sarthe au dispositif Petites Villes de Demain ;
- La note du Pays Vallée de la Sarthe — Alimentation et Projet de Territoire ;
- Le Programme Local de Prévention des Déchets en cours d'élaboration ;
- L'étude pré-opérationnelle Habitat, en lien avec le Pôle métropolitain, en cours d'élaboration ;
- La Plateforme de la Rénovation Energétique portée par le Pays Vallée de la Sarthe ;
- Le portrait du territoire réalisé par la DREAL Pays de la Loire ;
- La note d'enjeux réalisée par la Préfecture de la Sarthe.

## I – Présentation générale du territoire

La Communauté de communes est située au sud-ouest de l'agglomération mancelle dans l'arrondissement de La Flèche et fait partie du Pays Vallée de la Sarthe ainsi que du Pôle métropolitain Le Mans Sarthe. Elle a été

créée en 1994 et est composée de 16 Communes. Les grands enjeux et dynamiques en cours sur le territoire Val de Sarthe sont présentés synthétiquement, et par thématique, ci-après.

## ▪ **Démographie et dynamiques sociétales**

La Communauté de communes du Val de Sarthe compte 30 928 habitants répartis dans 16 Communes et faisant partie de deux bassins de vie différents :

### 1/ Bassin de vie de La Suze-sur-Sarthe :

- Chemiré-le-Gaudin : 1 016 habitants
- Fercé-sur-Sarthe : 606 habitants
- Louplande : 1 481 habitants
- Malicorne-sur-Sarthe : 1 929 habitants
- Mézeray : 1 925 habitants
- Roézé-sur-Sarthe : 2 689 habitants
- Saint-Jean-du-Bois : 628 habitants
- La Suze-sur-Sarthe : 4 528 habitants
- Voivres-lès-le-Mans : 1 388 habitants

### 2/ Bassin de vie de Le Mans :

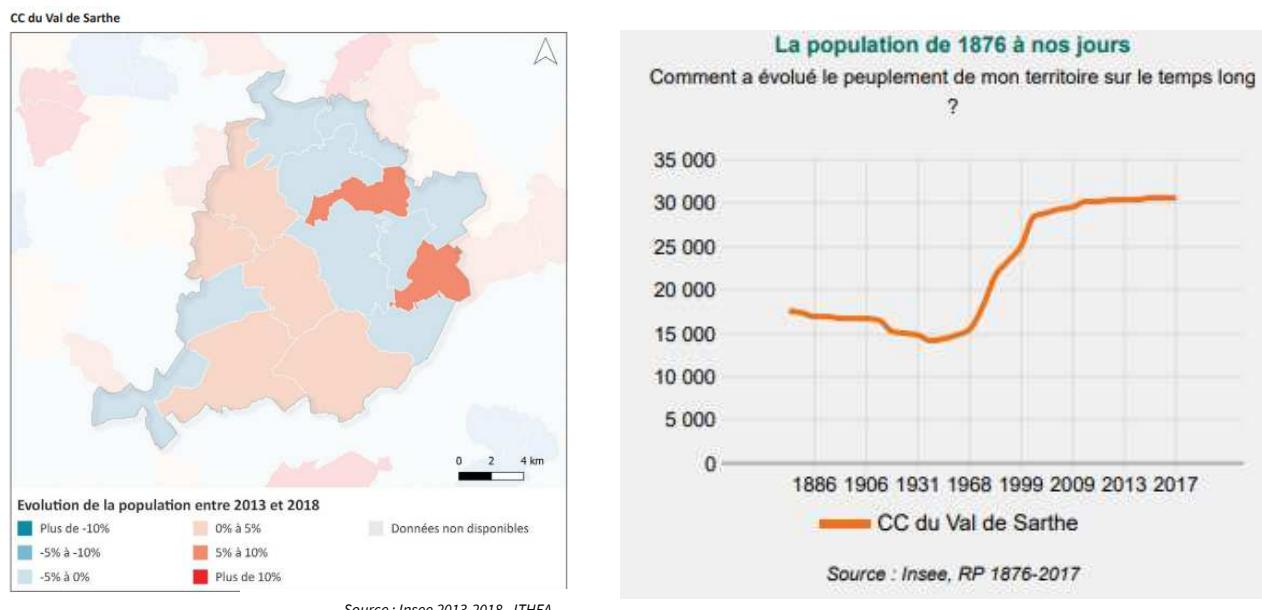
- Cérans-Foulletourte : 3 414 habitants
- Etival-lès-le-Mans : 1 979 habitants
- Fillé-sur-Sarthe : 1 506 habitants
- Guécélard : 3 115 habitants
- Parigné-le-Pôlin : 1 102 habitants
- Souligné-Flacé : 689 habitants
- Spay : 2 933 habitants

## **Territoire de la Communauté de communes du Val de Sarthe**

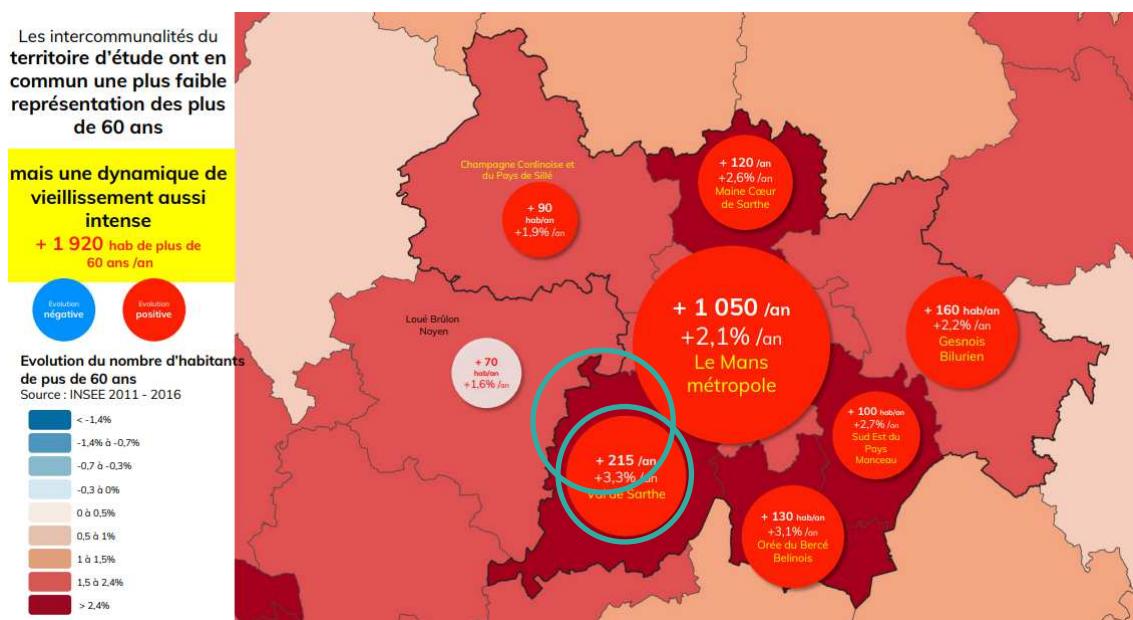


Les principales tendances démographiques de la Communauté de communes sont les suivantes :

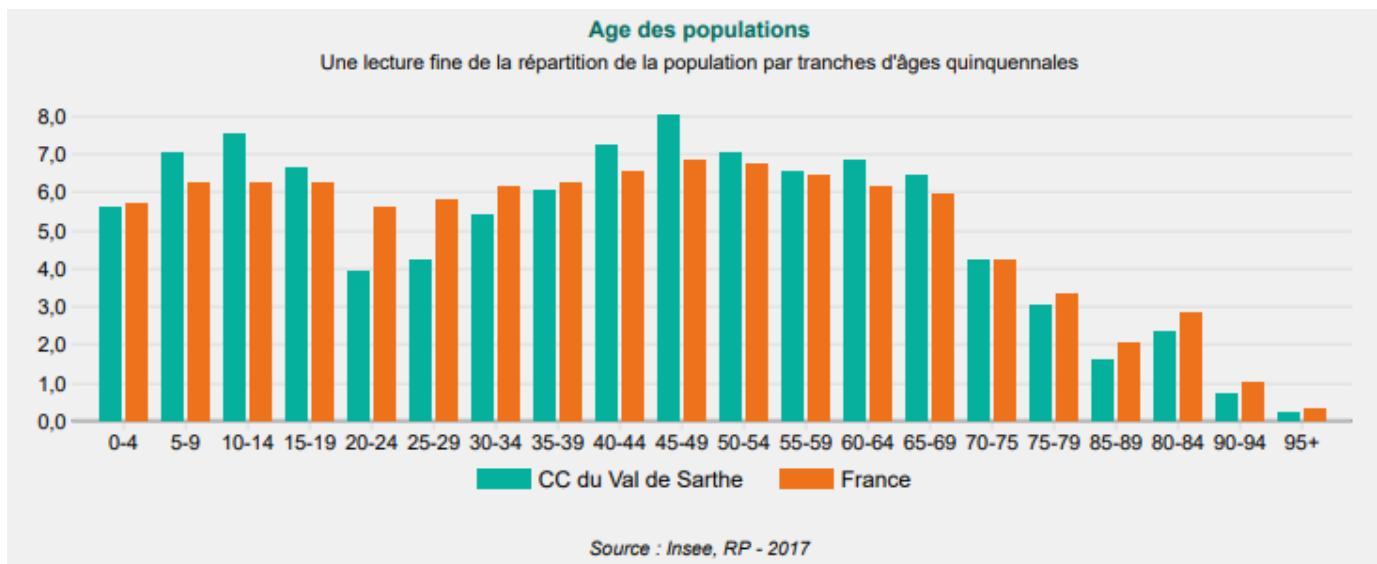
- Un nombre d'habitants ayant atteint un **plateau ascendant** depuis le début des années 2000 : la population était de 28 327 habitants en 2006, elle a atteint 30 433 habitants en 2017.



- La population a connu un **vieillissement légèrement plus lent** que la population nationale : en 1968 la population du Val de Sarthe comptait 42 personnes de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de vingt ans (contre 37 au plan national). En 2017, ce chiffre était de 69 personnes pour la Communauté de communes et de 80 au plan national. Pour autant, on constate que le nombre des plus de 60 ans augmente de 215 personnes par an soit une augmentation de 3,3% chaque année sur le Val de Sarthe.

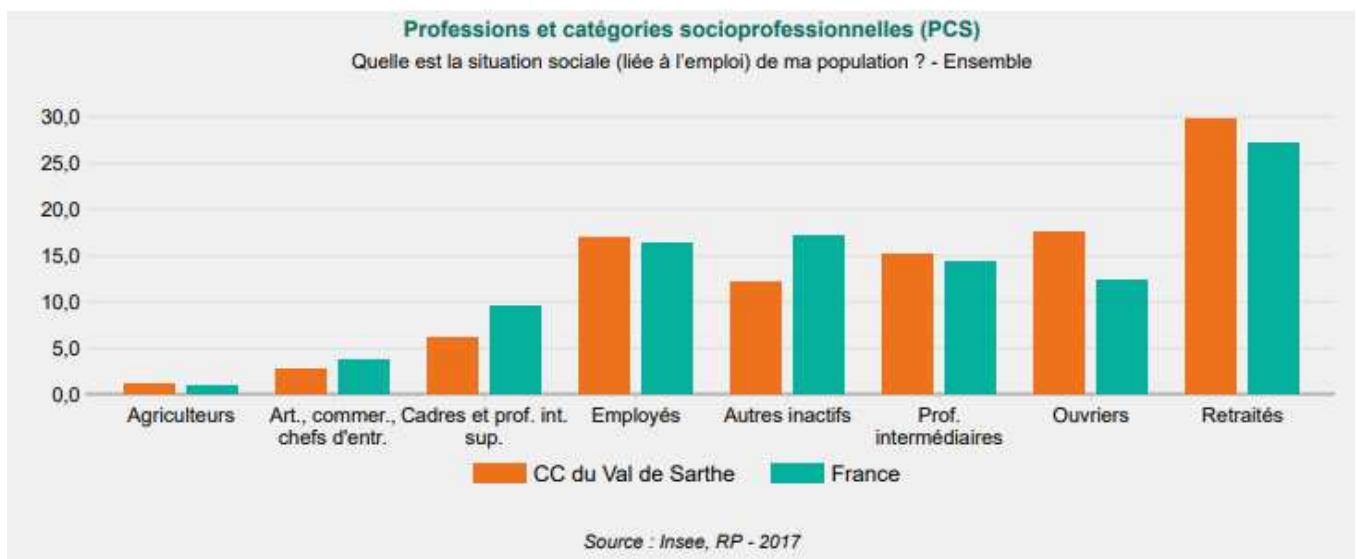


- La population de la Communauté de communes du Val de Sarthe se caractérise par la jeunesse de ses habitants, en comparaison avec le reste du Département et de la France.



Les catégories socioprofessionnelles sont les suivantes :

- Une légère surreprésentation de certaines catégories socioprofessionnelles par rapport à la moyenne nationale, notamment :
  - les professions intermédiaires (14,9 % contre 14,1 % au plan national)
  - les ouvriers (17,4 % contre 12,2 % au plan national)
  - les retraités (29,5 % contre 26,5 % au plan national)
- Une légère sous-représentation de certaines catégories socioprofessionnelles par rapport à la moyenne nationale, notamment :
  - les artisans, commerçants et chefs d'entreprises (2,5 % contre 3,5 % au plan national)
  - les cadres et professions intellectuelles (6 % contre 9,4 % au plan national)



Les indicateurs du chômage sur le territoire sont à un niveau plus favorable dans la Communauté de communes qu'à l'échelle nationale :

- Taux de chômage : 8,1 % en 2017 (contre 13,9 % au plan national)
- Taux de chômage des femmes : 9 % (contre 13,8 % au plan national)
- Taux de chômage des hommes : 7,2 % (contre 11 % au plan national)
- Taux de chômage des jeunes : 21,1 % (contre 28,5 % au plan national)
- Taux de chômage des seniors : 7,9 % (contre 11,2 % au plan national)

La répartition des emplois entre les différents secteurs est la suivante :

- 4,7 % dans l'agriculture, en surreprésentation par rapport à la moyenne nationale (2,6 %) ;
- 8,6 % dans la construction, en légère sous-représentation par rapport à la moyenne nationale (6,4 %) ;
- 24,6 % dans l'industrie, soit une forte surreprésentation par rapport à la moyenne nationale (12 %) ;
- 62 % dans le tertiaire, en sous-représentation par rapport à la moyenne nationale (78,9 %).

Les jeunes sans emploi ni formation sont sous-représentés dans la Communauté de communes : 12,5% des 15-24 ans ne sont ni en formation ni en emploi, contre 16,8 % en moyenne au plan national.

La Communauté de communes dispose d'un **service Emploi** au service des salariés, des demandeurs d'emploi et des employeurs. Il propose un accompagnement personnalisé et adapté en collaboration avec Pôle Emploi.

#### ▪ Habitat

La Communauté de communes dénombre 13 608 logements en 2018, dont un peu plus de 90% occupés en tant que résidences principales.

LOG T2 - Catégories et types de logements

	2008	%	2013	%	2018	%
<b>Ensemble</b>	<b>12 166</b>	<b>100,0</b>	<b>12 979</b>	<b>100,0</b>	<b>13 608</b>	<b>100,0</b>
Résidences principales	11 047	90,8	11 767	90,7	12 347	90,7
Résidences secondaires et logements occasionnels	536	4,4	452	3,5	374	2,8
Logements vacants	582	4,8	761	5,9	887	6,5
<i>Maisons</i>	<i>11 445</i>	<i>94,1</i>	<i>12 234</i>	<i>94,3</i>	<i>12 851</i>	<i>94,4</i>
<i>Appartements</i>	<i>612</i>	<i>5,0</i>	<i>578</i>	<i>4,7</i>	<i>588</i>	<i>4,6</i>

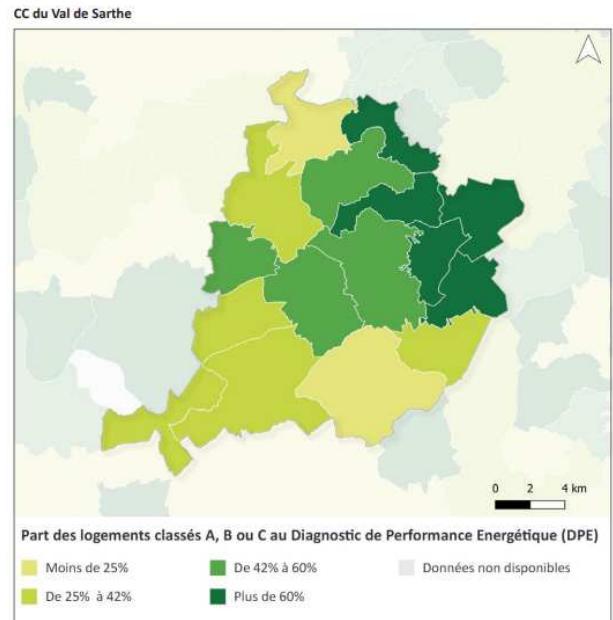
Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021 .

#### Un parc de logements vieillissant et énergivore

A l'échelle de la Communauté de Communes du Val de Sarthe, la part des logements construits avant 1970, susceptibles d'être énergivores, est de 30,2 % (34,6 % en Sarthe). Par ailleurs, le taux de résidences principales en mauvais état (catégories 7 et 8) est de l'ordre de 5,54 % sur le territoire Val de Sarthe contre 4,10 % sur La Sarthe (Insee 2017).

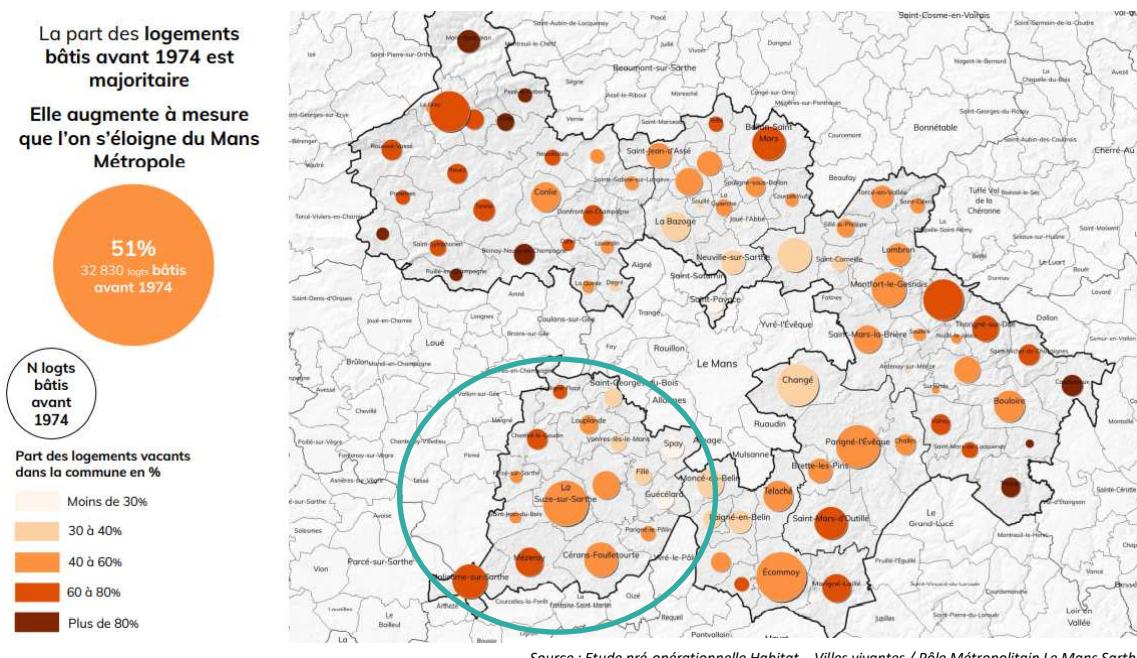
La part des logements locatifs sociaux avec des diagnostics de performance énergétique aux étiquettes E, F ou G en Sarthe est de 22 % en 2020. Sur la Communauté de communes, cette part est de 29 %.

Pour le parc locatif privé, la base de données régionale SICLOP fait état de 67 % de logements locatifs privés classés en étiquettes énergétiques E à G sur le Val de Sarthe.



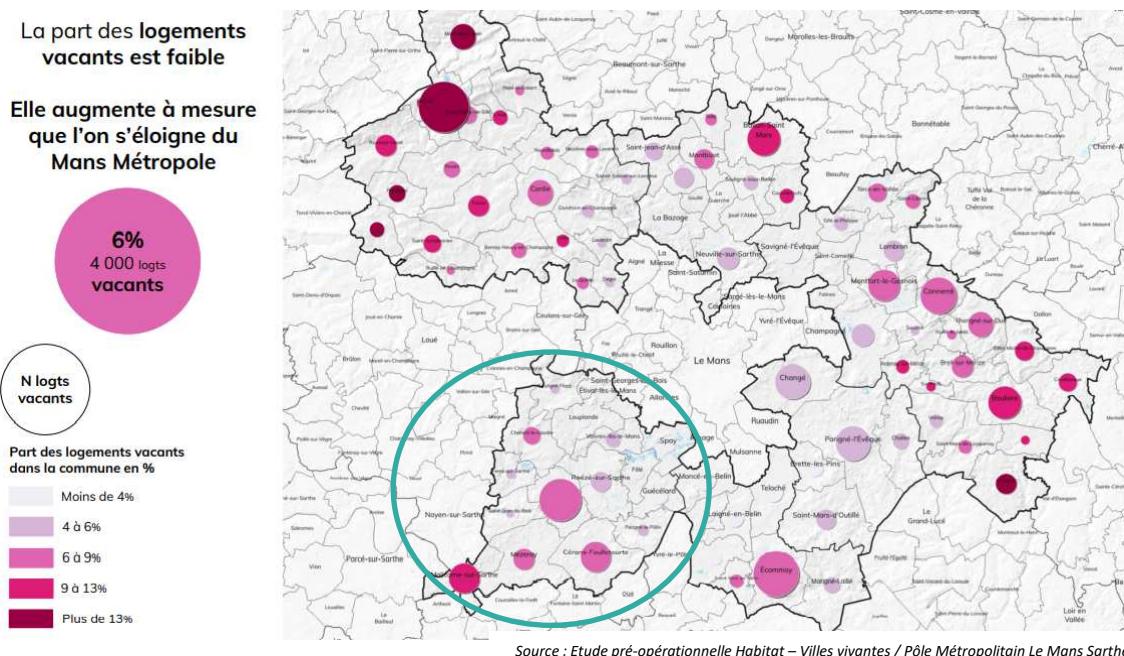
Source : ATENE 2020

En Sarthe, 26 021 résidences principales soit 10,4 % des résidences sont chauffées au fioul (données 2017). Ce taux est un peu moins élevé à l'échelle de la Communauté de communes du Val de Sarthe où 9,6 % des résidences principales sont chauffées au fioul.



## La vacance du parc

La Sarthe connaît un taux moyen de logements vacants de 9,1 % en 2017 avec une évolution à la hausse de 3,16% entre 2012 à 2017. Le taux de logements vacants sur la Communauté de communes du Val de Sarthe est moins élevé (5% en 2019) soit l'équivalent de 748 logements vacants, avec une évolution annuelle du nombre de ces logements entre 2012 et 2017 de 3,08 %. Pour autant, on constate localement des communes davantage concernées par cette problématique à l'image de Malicorne sur Sarthe (9% en 2018) et La Suze sur Sarthe (8% en 2019).



**Le Pôle métropolitain Le Mans Sarthe** auquel est rattachée la Communauté de communes, a lancé en 2020, une étude pré-opérationnelle sur l'habitat privé préalable à une OPAH ou à un PIG, et une étude pour la mise en œuvre d'une ou plusieurs **Plateformes Territoriales de la Rénovation Energétique (PTRE)** sur le territoire du Pays du Mans. Cette étude prendra fin en avril 2022.

Pour le territoire du Val de Sarthe, une **PTRE nommée SARHA** (Service d'Accompagnement à la Rénovation de l'Habitat) a été mise en place à l'échelle du Pays de Vallée de la Sarthe, et est active pour le territoire Val de Sarthe depuis le **18 octobre 2021**.

Le Pays Vallée de la Sarthe propose également aux Communes et aux EPCI, l'accompagnement d'un **Conseiller en Energie Partagé** pour la réalisation d'audits et les préconisations en faveur de la rénovation des bâtiments publics. La Communauté de communes et dix de ces Communes adhèrent au dispositif.

## ▪ **Paysages et patrimoine**

A l'échelle du territoire du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Vallée de la Sarthe, trois milieux naturels ont été identifiés comme remarquables :

- **La Vallée de la Sarthe** qui traverse le territoire d'Est en Ouest et les nombreuses vallées affluentes (vallée de l'Erve, de la Vègre, de la Gée ...), support d'une biodiversité importante liées à la présence de zones humides.

- De **nombreux boisements** sont présents dans la vallée de la Sarthe, les plus importants se situent au Sud-Est (forêt de conifères du Malicornais) mais aussi un réseau de petits bois sur l'ensemble du territoire (Parigné-le-Pôlin et Saint-Jean-du-Bois).

Par ailleurs, au sein des espaces agricoles se trouvent des espaces naturels de moindre superficie mais qui participent au fonctionnement écologique du territoire : nombreux étangs, coteaux le long des cours d'eau, prairies humides, maillage bocager.

L'Atlas des Paysages des Pays de la Loire attribue à ces unités paysagères la dénomination « **Clairières en Sarthe et Loir** » qui se caractérisent par les éléments suivants :

- L'utilisation de matériaux nobles, à l'image des **argiles du Callovien** utilisées pour les **célèbres « faïences de Malicorne »**.
- **L'exploitation de sables dans les carrières** (petites gravières qui exploitaient les niveaux les plus grossiers, graviers quartzeux). La majorité d'entre elles sont abandonnées, ouvertes de façon intermittente, ou encore reconvertis en plan d'eau de loisirs, ou privatifs à l'image de celles **de Fillé**.



*Plan d'eau de loisirs après reconversion d'un site d'extraction (Fillé-sur-Sarthe) – Source : Atlas des paysages des Pays de la Loire*

- L'unité paysagère des clairières entre Sarthe et Loir est **jalonnée de nombreux bourgs**. Ceux-ci animent les paysages et les impactent par la qualité de leur cœur ancien à l'architecture maîtrisée et identitaire, mais aussi par leurs extensions résidentielles et d'activités ... Les bourgs de plaine et plateau sont les plus représentatifs de l'unité. Ils présentent souvent une structure initiale en étoile, et semblent se diffuser sur les reliefs très légers, le long des axes de desserte, et ce, d'autant plus que l'influence du Mans ou de Sablé-sur-Sarthe les impacte.
- De **grandes infrastructures** principalement autoroutières A11 et A28, ferrées, départementales (RD 323, 338, 357 – ex routes nationales) et de réseaux électriques aériens impactent les paysages soit directement par les ouvrages nécessaires soit par les activités qu'elles induisent.

Elles bénéficient au développement économique de ce territoire avec l'implantation de grandes zones d'activités ou d'équipements structurants par exemple.

- Les **anciennes routes nationales**, axe de desserte majeur pendant longtemps ont fortement impacté le développement des bourgs qu'elles traversent, créant une brèche dans leur cœur. L'axe devient prioritaire sur le bourg, le transit sur la vie locale, même si cela permet un dynamisme économique et commerçant, à l'image de la RD 323 traversant **Guécélard et Cérans-Fouletourte**.



UP16-20-14 Les anciennes routes nationales, axe de desserte majeur pendant longtemps ont fortement impacté le développement des bourgs qu'elles traversent, créant une brèche au cœur de celui-ci. L'axe devient prioritaire sur le bourg, le transit sur la vie locale, même si cela permet un dynamisme économique et commerçant – RD 323 au Guécélard et à Cérans-Fouletourte.

*Source : Atlas des paysages des Pays de la Loire*

- La vallée de la Sarthe présente un **profil dissymétrique** avec un **coteau davantage lisible en rive droite**. Il marque clairement une limite et présente un profil diversifié alternant des pentes plus ou moins fortes, des boisements, l'implantation de quelques manoirs et châteaux en belvédère sur la vallée. De nombreux bourgs y prennent aussi appui, bourgs patrimoniaux aux extensions urbaines souvent linéaires le long des axes permettant de « profiter » de la vue, comme par exemple à **Fercé-sur-Sarthe**. D'autres la dominent quand le coteau devient promontoire urbain comme à **Voivres-lès-Le-Mans**.



UP16-30-01 Depuis le coteau doux rive gauche (Saint-Jean-du-Bois) ouverture visuelle dégagée sur le val de Sarthe très densément végétalisé et dominé par quelques bourgs de coteau comme Fercé-sur-Sarthe

*Source : Atlas des paysages des Pays de la Loire*

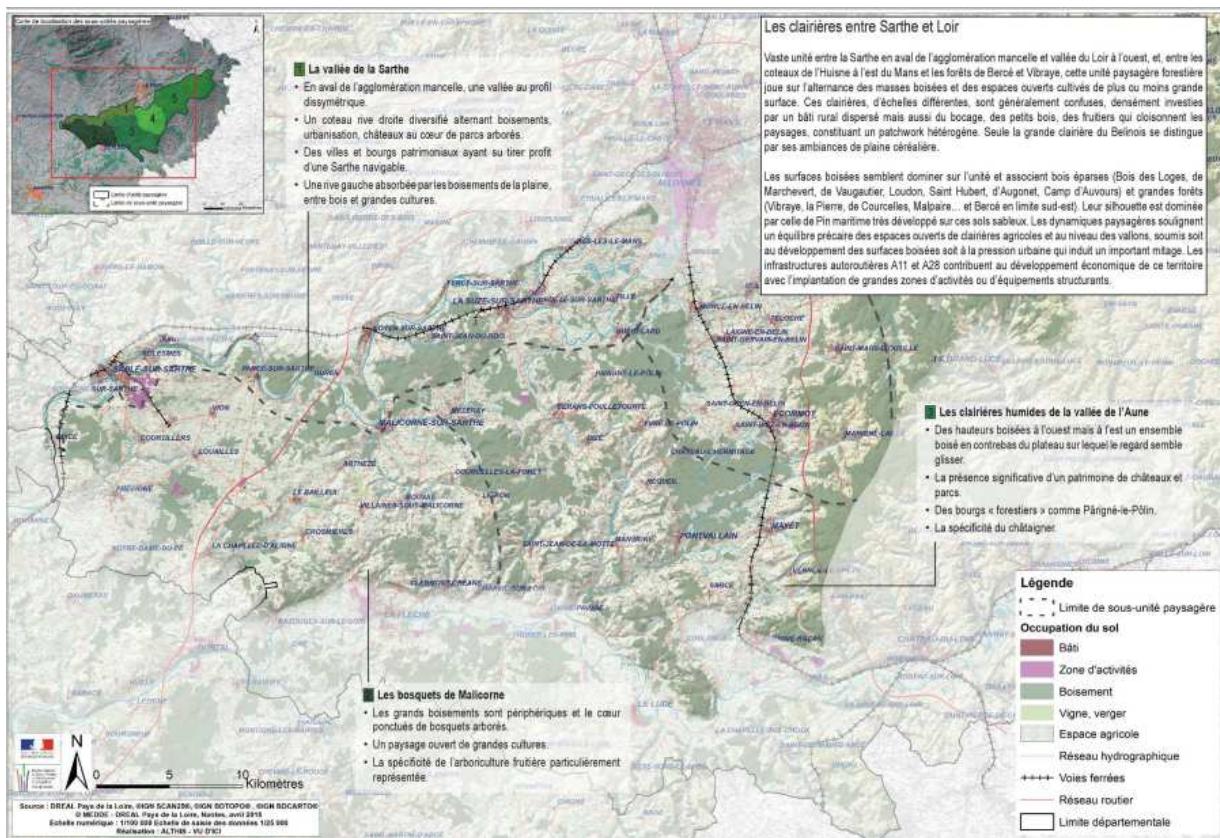
- De **nombreux noyaux urbains** s'implantent à l'appui de la rivière et déclinent un patrimoine historique urbain de qualité, un registre de quais, cales illustrant ainsi le caractère navigable de la rivière. Ils développent aussi un patrimoine spécifique industriel (moulins, anciennes industries). Sablé-sur-Sarthe, implantée à la confluence de l'Erve et de la Sarthe, constitue une véritable rotule urbaine sur la Sarthe et est relayée vers le Mans par d'autres villes importantes comme **Malicorne-sur-Sarthe, La Suze-sur-Sarthe** ...
- Le **coteau rive gauche est en revanche très peu perceptible**, coteau très doux relayé par les boisements de la plaine. La rivière décrit de larges méandres soulignés par une ripisylve très dense, et occupés soit par des boisements soit par de grandes cultures qui ouvrent ponctuellement le paysage et induisent de longues covisibilités.



UP16-30-02 Patrimoine spécifique de quel mettant en valeur la rivière et le bâti de Malicorne-sur-Sarthe (Service de l'architecture et du Patrimoine de la Sarthe)

Source : Atlas des paysages des Pays de la Loire

- **Les bosquets de Malicorne** : multitude de petits bosquets implantés préférentiellement sur les pentes des moutonnements ou les fonds de talwegs par ailleurs investis par une trame bocagère. Les grandes cultures dominent. Il en résulte un paysage ouvert, ponctués de boisements créant des effets de lisières. Les masses des grands boisements limitrophes soulignent toujours l'horizon et semblent dessiner les contours de cette grande clairière.
- **Des bourgs « forestiers »**, lovés au cœur de petites clairières, à l'image de Parigné-le-Pôlin. Le bourg historique, village-rue, est en appui sur le bois. Le développement résidentiel s'étire le long des axes en appui d'anciennes fermes, profitant sans doute du cadre paysager. Le paysage est fortement impacté par ce mitage de l'espace agricole, réduisant de façon notable les surfaces de grandes cultures qui investissent le reste de la clairière
- En allant vers l'est, la **Commune de La Suze-sur-Sarthe**, à proximité du Mans, offre un exemple de secteurs situés sur les rives de la Sarthe et dont les dynamiques constructives et le développement de l'urbanisation se sont accélérées depuis les années 2000. Le développement de ce bourg est lié au développement du Mans, et doit également leur **attractivité à la présence de la rivière** qui offre un cadre de vie agréable.



Source : Atlas des paysages des Pays de la Loire

## ■ Equipements et services

### Accès à la santé

La Sarthe connaît une démographie médicale parmi la plus basse des départements de France, tant sur la ressource en médecins généralistes qu'en médecins spécialistes. La densité, pour 100 000 habitants, de médecins généralistes est de 66,2, de 6 pour les ophtalmologues et de 37,2 pour les chirurgiens-dentistes (hors médecins salariés). Cette fragilité concerne aussi bien le milieu libéral que le milieu hospitalier. De nombreuses autres professions paramédicales sont aussi en tensions ; infirmiers, aides-soignants, orthophonistes, masseurs kinésithérapeutes rééducateurs...

De nombreux établissements de santé, médico-sociaux peinent à recruter ces compétences médicales et soignantes, voire technique (techniciens de radiologie), limitant ainsi leur capacité à prendre en charge les besoins de soins de la population.

Sur le territoire du Val de Sarthe, la densité des médecins généralistes (49,3), des ophtalmologues (0), des chirurgiens-dentistes (26,3) pour 100 000 habitants, est inférieure à la moyenne départementale. Par contre, la densité d'infirmières et infirmiers libéraux de 88,7 est supérieure à la moyenne départementale (78,4).

### Accès aux services publics

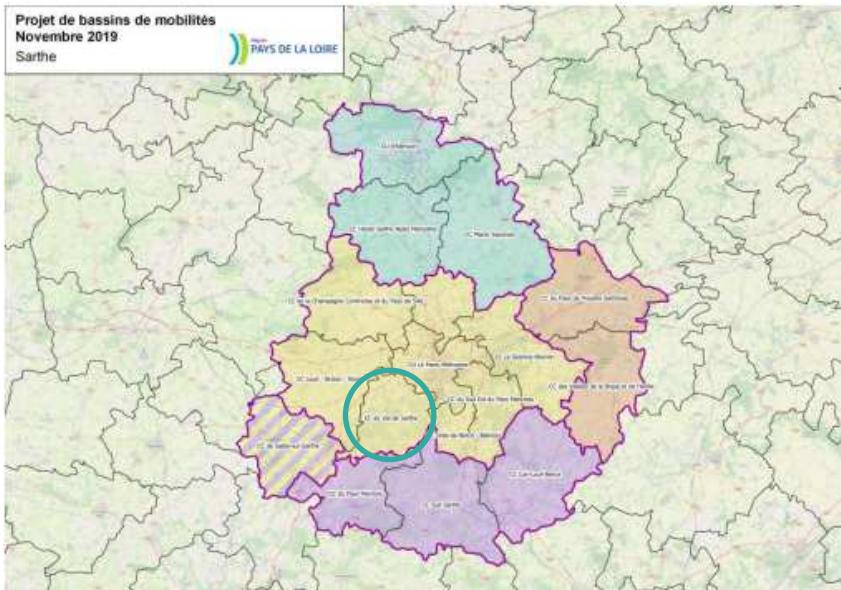
Il existe en Sarthe 8 Maisons France Services labellisées et 6 maisons de service au public. Le département de la Sarthe compte par ailleurs 16 tiers-lieux dont 1 labellisé par l'État « Fabrique de Territoire ».

Il n'y a pas de Maison France Services sur le territoire de la Communauté de communes. Deux Maisons France Services se trouvent à moins de 20 minutes du territoire, à Noyen-sur-Sarthe et dans les quartiers sud du Mans.

## Accès aux commerces de proximité

Dans la Communauté de communes, 7 Communes ont des temps d'accès au panier de la vie courante entre 7 à 10 minutes. Les autres se situent entre 4 à 7 mn des services courants. On note également, qu'une Commune du Val de Sarthe, à savoir Saint-Jean-du-Bois est totalement dépourvue de commerces de proximité.

### ▪ Mobilités



La Communauté de communes du Val de Sarthe a pris la compétence Mobilités le **18 février 2021**. Elle fait partie du **Bassin de Mobilités du Mans** comme défini par La Région Pays de la Loire. Des échanges et réflexions sont actuellement en cours avec le Pôle métropolitain concernant la suite donnée à la gestion de la compétence et sur la gouvernance à adopter.

#### Mobilités domicile-travail Territoire Val de Sarthe

Nbre d'actifs vers le Mans	7122
Nbre d'actifs internes	3330
Nbre d'actifs vers le Pôle Métropolitain	660
Nbre d'actifs autres destinations	2122

Dans la Communauté de communes, 84,9 % des actifs occupés travaillent dans une autre commune que leur commune de résidence et 57,3 % des ménages possèdent deux voitures ou plus sur le territoire. Les actifs se déplacent en automobile pour 88,5 % (79 % en Sarthe) et 0,9 % des actifs utilisent le vélo. 2,6 % utilisent les transports en commun.

Pour autant, la Communauté de communes bénéficie d'une desserte ferroviaire, alternative à l'automobile, avec la présence de deux gares, à La Suze-sur-Sarthe et à Voivres-lès-le-Mans.

### Offres existantes

Trois axes routiers principaux traversent le territoire :

- la route départementale D309, parallèle à l'autoroute A11 (E501) qui se dirige vers Angers,
- la route départementale D23,
- la route départementale D323.

Ces axes de mobilités se trouvent respectivement sur les Communes de :

- Étival-lès-Le-Mans / Louplande / Chemiré-le-Gaudin / Fercé-sur-Sarthe ;
- Voivres-lès-Le-Mans / Roézé-sur-Sarthe / La Suze-sur-Sarthe /Saint-Jean-du-Bois / Malicorne sur Sarthe ;

- Spay / Guécélard / Parigné-le-Pôlin / Cérans-Foulletourte.

### **Enjeux du territoire et offres de mobilités (analyse Pôle métropolitain 2021)**

<b>MOBILITES VERS LE MANS</b>	
<b>DEPLACEMENTS JOURNALIERS</b>	<b>OFFRES</b>
Nombre d'actifs : 7122	2 lignes TER régionale      TER 21 : Le Mans / Sablé-sur-Sarthe TER 26 : Le Mans / La Flèche
Nombre de scolaires : 2604	2 lignes de car régulière ALEOP      L 208 : 4 AR / jour vers Sablé L 206 : 6 AR / jour vers La Flèche
Estimation des déplacements tous motifs (estimation moyenne) : 31 524	Ligne de covoiturage Coup d'Pouce : vers Allonnes

### **Orientations et perspectives d'amélioration**

Un enjeu prioritaire pour lequel l'offre est insuffisante face à la demande :

- Pas assez d'offre sur la ligne ferroviaire et des enjeux de fiabilité,
- Pas assez d'offre sur la ligne ALEOP pour la rendre visible et reconnue par une population autre que scolaire,
- Il faut renforcer les solutions existantes et en faire la promotion.

<b>MOBILITES INTERNES</b>	
<b>DEPLACEMENTS JOURNALIERS</b>	<b>OFFRES</b>
Nombre d'actifs : 3300	Ligne de covoiturage spontané Coup d'Pouce : Fillé - Spay - Allonnes
Nombre de scolaires : 3923	4 stations Mouv'nGo à Etival-lès-le-Mans, Guécélard, Fercé-sur-Sarthe et Malicorne sur Sarthe
Estimation des déplacements tous motifs (estimation moyenne) : 51 941	

### **Orientations et perspectives d'amélioration :**

- Pas d'offre donc pas le choix que de prendre la voiture.
- De multiples solutions à déployer pour offrir des services à la population.

<b>MOBILITES TRANSVERSES AU ET HORS POLE METROPOLITAIN</b>	
<b>DEPLACEMENTS JOURNALIERS</b>	<b>OFFRES</b>
Actifs : 660 vers un autre EPCI du Pôle 2122 vers un territoire externe Scolaires : 216 vers un autre EPCI du Pôle 585 vers un territoire externe	Covoiturage et autopartage Pas d'axes de lignes régulières de transports vers un autre EPCI du Pôle Lignes TER et ALEOP vers La Flèche et Sablé-sur-Sarthe

Déplacements tous motifs : 3376 vers un autre EPCI  
du Pôle  
8329 vers un territoire externe

### Orientations et perspectives d'amélioration :

- Des enjeux importants vers La Flèche qui se heurte là aussi à une offre insuffisante.
- Une gare à Noyen-sur-Sarthe qui peut constituer un point d'appui pour les habitants du territoire.

### ■ **Economie et agriculture**

La Communauté de communes connaît un taux de création d'entreprises plus faible que le taux moyen national : 12,5 % en 2019 contre 16,3 % au plan national. Une majorité de salariés appartiennent à une microentreprise (63,6 % d'entre eux travaillent dans une structure n'ayant aucun salarié) ou dans une TPE/PME (30,7 % dans une structure ayant entre 1 et 9 salariés).

Catégories	Nombre d'établissements par classe d'effectifs salariés (établissements)		Part d'établissements par classe d'effectifs salariés (%)	
	CC du Val de Sarthe	France	CC du Val de Sarthe	France
Ensemble	1 529	5 929 259	100,0	100,0
0 ou inconnu	972	3 972 815	63,6	67,0
1 à 9 salariés	469	1 588 264	30,7	26,8
10 à 49 salariés	69	296 484	4,5	5,0
50 à 99 salariés	13	41 711	0,9	0,7
100 à 199 salariés	2	18 124	0,1	0,3
200 à 499 salariés	4	8 739	0,3	0,1
500 salariés et plus	0	3 122	0,0	0,1

*Source : Insee, Répertoire des Entreprises et des Etablissements (REE) - 2016*

### Nombre d'établissements par secteur d'activité au 31 décembre 2019

	Nombre	%
Ensemble	1 352	100,0
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	150	11,1
Construction	212	15,7
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	378	28,0
Information et communication	16	1,2
Activités financières et d'assurance	78	5,8
Activités immobilières	51	3,8
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	161	11,9
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	150	11,1
Autres activités de services	156	11,5

Source : Insee 2019

### **Chiffres clés Economie :**

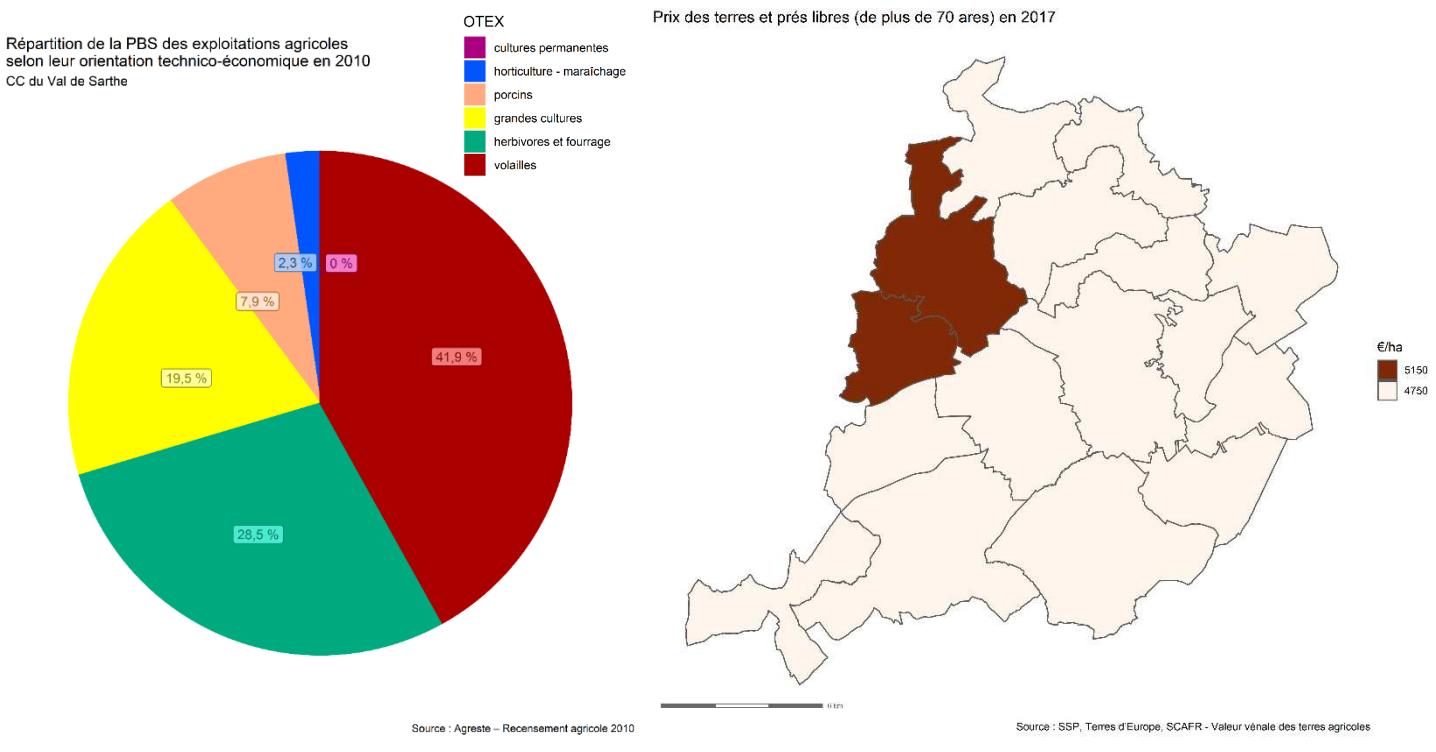
- **810 entreprises** sur le territoire du Val de Sarthe,
- **90 % d'entreprises** artisanales et commerciales de **moins de 10 salariés**,
- **environ 20 entreprises** de plus de **50 salariés**,
- Près de **4 300 emplois salariés** (hors agriculture).

### Principaux pôles d'emplois (Source : URSSAF 2020) :

- **Spay** : 1 217 emplois,
- **La Suze-sur-Sarthe** : 1170 emplois,
- **Voivres-lès-le-Mans** : 691 emplois,
- **Roézé-sur-Sarthe** : 588 emplois.

**Le territoire Val de Sarthe dispose d'un club d'entreprises**, créée en 2011 (association loi 1901), animé par un agent de la CdC du Val de Sarthe mis à disposition. 40 entreprises y sont adhérentes en 2021.

En matière **d'agriculture**, on dénombre 39 établissements (agriculture, sylviculture et pêche) en 2018, générant 87 emplois. Une forte proportion du territoire est concernée par l'élevage avec près de 80% des exploitations agricoles (42% volailles, 28,5% bovins, 8% porcins). La part des grandes cultures représente 19,5%. Les terres les plus fertiles sont situées essentiellement sur les Communes de Chemiré-le-Gaudin et Fercé-sur-Sarthe.



L'identité du territoire est également marquée par plusieurs appellations ou signes de qualité :

- IGP Poulets de Loué, œufs de Loué, Volailles du Maine et Oies d'Anjou,
- IGP Porc de Sarthe,
- IGP Bœuf fermier du Maine,
- Bœuf AOC Maine Anjou (Fercé-sur-Sarthe).

### **Développement de l'agriculture biologique :**

A l'échelle de la Communauté de communes du Val de Sarthe, on dénombre 11 exploitations en agriculture biologique, représentant 552 ha de Surface Agricole Utile (SAU), intervenant dans les domaines du maraîchage, de l'élevage de bovins, des cultures fourragères et céréalières et dans une moindre mesure l'élevage de volailles.

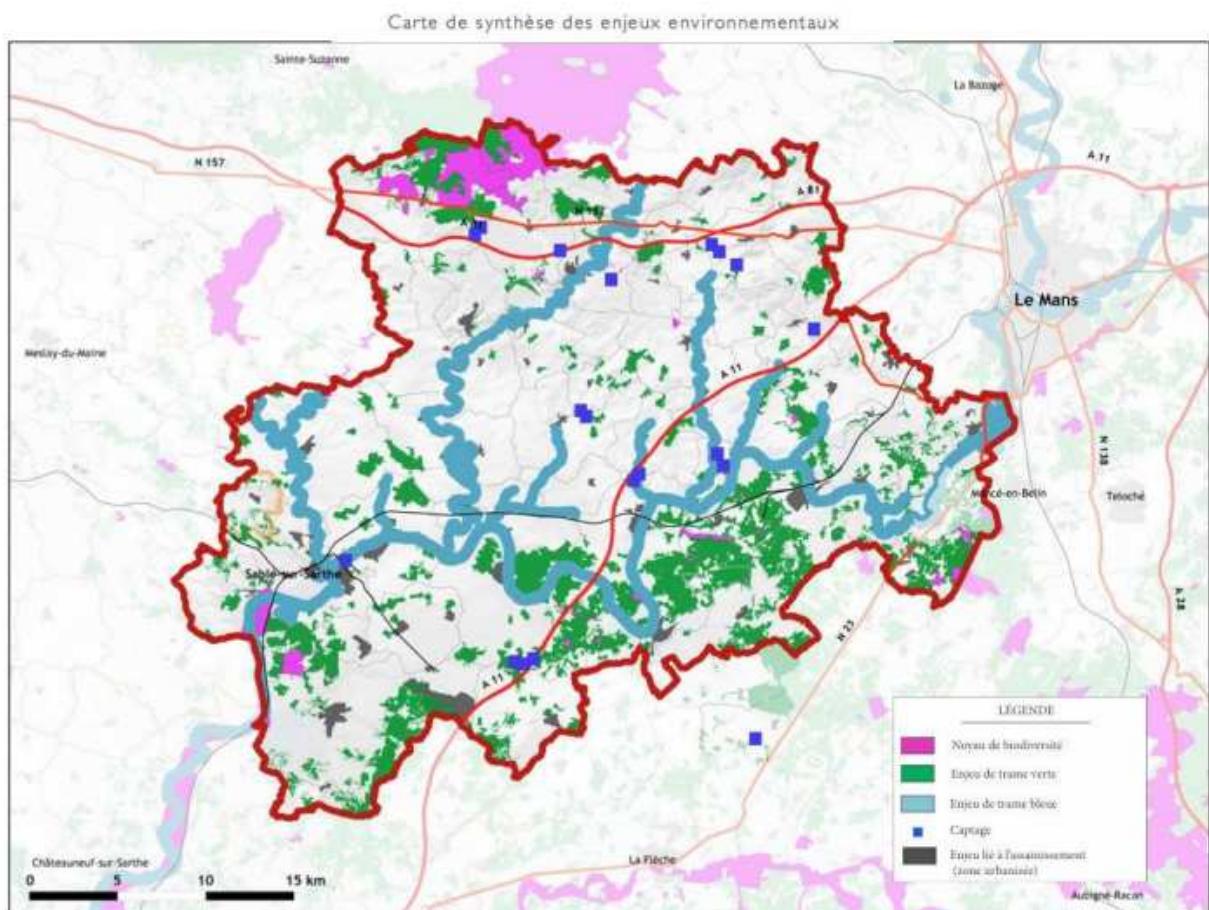
Le nombre d'exploitations en agriculture biologique du territoire Val de Sarthe est un peu moins élevée (3,9%) que la moyenne départementale (4,11 %).

Les sols valorisés par l'agriculture notamment au nord de la Communauté de communes ont un potentiel bon à très bon.

Entre 2016 et 2018, 5 jeunes agriculteurs ont pu bénéficier d'une aide à l'installation sur le territoire du Val de Sarthe.

Le Pays Vallée de la Sarthe s'est engagé dès **mars 2021** sur la question de l'agriculture et l'alimentation de son territoire à travers la mise en place d'un **Projet Agricole et Alimentaire de Territoire (PAAT)**.

## ▪ Ressources environnementales



Source : SCoT Pays Vallée de la Sarthe

## Ressources en eau / traitement de l'eau :

Dans la Sarthe, 50,1 % des stations de traitement des eaux usées (soit 174 sur 347 stations) sont conformes avec les normes européennes (en 2019) contre 77,2 % pour la Région Pays de la Loire.

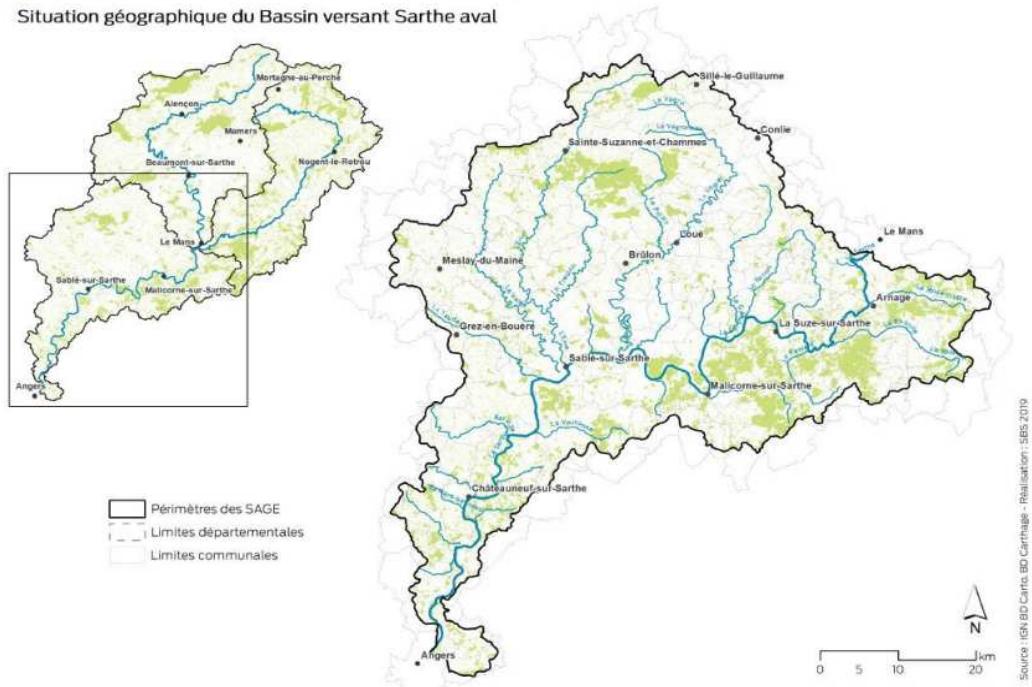
Sur le territoire de Val de Sarthe, cette part est de 60 % dont 4 stations qui présentent des non-conformités majeures en 2019, situées sur les Communes de Malicorne-sur-Sarthe (pour l'équipement), Mézeray, Fercé et La Suze-sur-Sarthe (pour la performance).

La Sarthe compte 9 captages prioritaires. Aucun ne se situe sur le territoire de Val de Sarthe.

La Communauté de communes du Val de Sarthe dépend **du bassin versant Sarthe aval**.

#### ANNEXE 1 : PERIMETRE DU SAGE ET LISTE DES COMMUNES ASSOCIEES

Situation géographique du Bassin versant Sarthe aval



Le bassin versant de la Sarthe Aval (2 727 km<sup>2</sup>) comprend la rivière Sarthe et ses affluents, depuis sa confluence avec l'Huisne au Mans, jusqu'à sa confluence avec la Mayenne en amont d'Angers.

#### Artificialisation des sols :

Sur le territoire du Val de Sarthe, l'artificialisation des sols (base OCSGE) a augmenté de 15,66 ha entre 2013 et 2016 dont 9,6 ha en zones bâties.

Ce phénomène d'artificialisation des sols se fait fortement ressentir au niveau des zones d'activités puisque les zones artificialisées sur la courte période entre 2013 et 2016 ont évolué de 31,27 ha.

#### **Artificialisation des espaces naturels et forestiers**

Répartition des surfaces naturelles, agricoles et forestières nouvellement artificialisées entre 2009 et 2017

ha	surface NAF <sup>*</sup> artificialisée sur la période	dont artificialisation pour l'activité	dont artificialisé pour l'habitat	dont artificialisé pour le mixte	surface communale	part de la surface communale artificialisée sur la période (%)
CC du Val de Sarthe	197,7	42,8	121,2	0,8	28 621	0,69
Sarthe	3 328,7	663,4	2 125,4	45,0	623 825	0,53

Source : CEREMA d'après DGFiP – Fichiers fonciers  
<sup>\*</sup>NAF : naturel, agricole et forestier

## **Développement des énergies renouvelables :**

Sur le territoire de la Communauté de communes du Val de Sarthe, on recense 6 projets de production d'énergies renouvelables dont 3 projets de méthanisation et 3 projets de photovoltaïques au sol.

Les 3 projets de méthanisation se décomposent ainsi :

- 1 sur la Commune de Roézé-sur-Sarthe pour de la production d'électricité, d'une puissance de 407 kW, et est en service depuis février 2020 ;
- 1 sur la Commune de Fillé (co-génération : 150 kW pour production d'électricité et 180 kW pour production de chaleur), site autorisé en 2019,
- 1 projet sur la Commune de Cérans-Foulletourte.

Pour ce qui concerne le photovoltaïque, on recense :

- 1 centrale photovoltaïque au sol sur la Commune de Fillé d'une puissance de 4,49 MWc, site en production depuis 2014,
- 1 projet de centrale photovoltaïque sur la Commune de Roézé-sur-Sarthe de 15 hectares d'une puissance de 8,1 MWc,
- 1 projet de ferme solaire de 5 hectares sur la Commune de Cérans-Foulletourte,
- 10 installations sur toiture (de particulier) ou sur des bâtiments agricoles développant une puissance de 0,69 MW.

Figure 22 : Potentiel de création de réseau de chaleur sur la base de la consommation de chaleur du secteur résidentiel

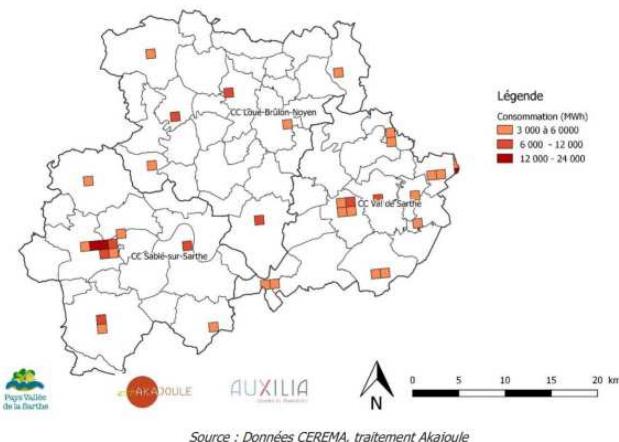
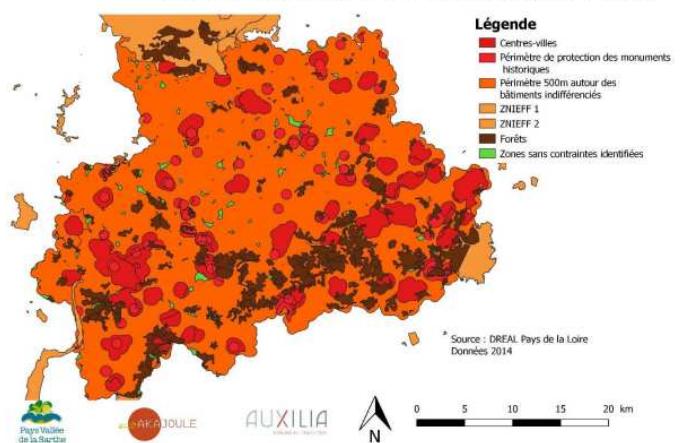


Figure 35 : Contraintes vis à vis de l'implantation d'éolien



## **Gestion des déchets :**

La Communauté de communes du Val de Sarthe exerce la compétence collecte et traitement des déchets ménagers depuis 1995.

Durant l'année 2019, la Communauté de communes a poursuivi sa gestion des déchets ménagers, via la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères en sacs estampillés Val de Sarthe, la collecte sélective en point d'apport volontaire, les déchetteries, le compostage individuel et collectif. La sensibilisation des scolaires se poursuit avec différentes animations sur l'eau et les déchets.

Sur le territoire du Val de Sarthe, en 2019, 3 840 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées (soit 126,12kg/hab/an), et amenées à l'usine d'incinération de Syner'val au Mans pour y être traitées.

Par ailleurs, depuis le 8 mai 2000, la collecte sélective de 5 matériaux (verres, papiers/cartons, emballages plastique, acier et aluminium) s'effectue par apport volontaire sur des Points Recyclage. La Communauté de communes dispose de 53 sites répartis sur son territoire avec un total de 265 colonnes de tri.



Source : extrait rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

## II – Des documents structurants marqueurs des ambitions partagées

Des engagements contractuels et des documents de planification existent sur le territoire et agissent déjà en faveur des transitions économiques, écologiques et sociales.

### ▪ Le Schéma de Cohérence Territoriale

Le Schéma de Cohérence Territoriale de la Vallée de la Sarthe a été approuvé le 5 mai 2017. Il est exécutoire depuis le 11 septembre 2017.

Pour préserver l'identité rurale du territoire, le Pays Vallée de la Sarthe définit une limitation de la consommation d'espace pour l'urbanisation de **410 à 420 ha maximum à 2030** (290-300 ha pour le résidentiel et 120 ha pour l'activité économique).

Pour les besoins potentiels immobiliers et fonciers associés à une telle perspective, le PADD évalue à environ **14000 habitants supplémentaires** la population présente sur le territoire à horizon 2030, soit une population totale de 94 000 habitants. Compte tenu de la diminution de la taille des ménages, il faudrait construire environ **7 400 logements supplémentaires**.

Le SCoT du Pays Vallée de la Sarthe identifie **un ensemble de pôles structurants**, qui consolident l'armature du Pays et notamment pour le territoire de la Communauté de communes du Val de Sarthe :

- **Le bi-pôle de la Suze-sur-Sarthe / Roézé-sur-Sarthe** exerce une fonction structurante à l'échelle de la vallée de la Sarthe et des campagnes voisines. Il contribue à l'organisation du quart Sud-Ouest du secteur péri-urbanisé de l'agglomération Mancelle, en complément du rôle essentiel qu'y jouent différentes composantes du pôle urbain du Mans (Allonnes, Arnage) et le pôle intermédiaire de St Georges-du-Bois.

Le Pôle La Suze – Roëzé organise une réponse en services, commerces, emplois, équipements, qui dépasse les limites de la vallée de la Sarthe et du périmètre du Pays.

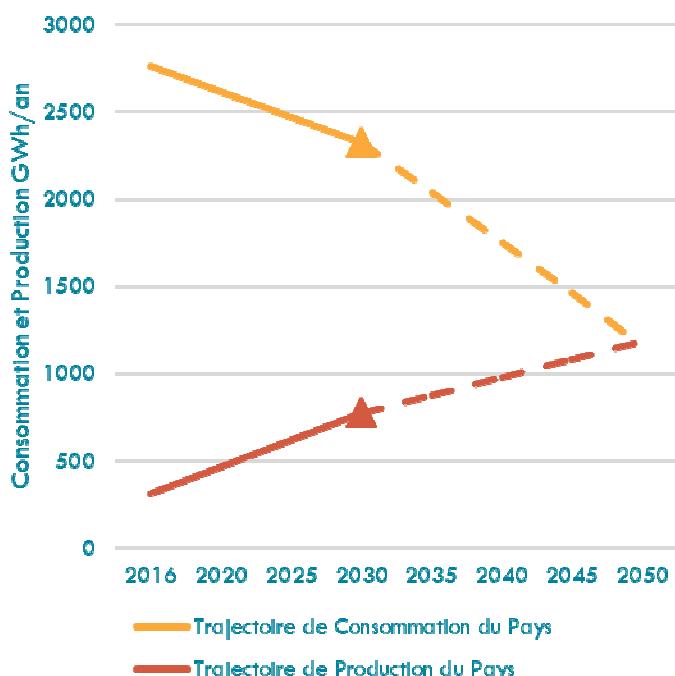
- Le **réseau urbain** est constitué d'un ensemble de centralités qui ont pour fonction d'accompagner le développement démographique en limite du Mans, en s'organisant collectivement pour compléter l'offre intermédiaire et densifier les services de proximité, en lien avec son agglomération : **Etival-Lès-Le-Mans, Spay, Voivres-Lès-Le-Mans, Louplande, Fillé et Guécélard** sont les communes constitutives du réseau urbain.

**L'armature de ces bourgs**, placés dans des couloirs de flux qui les connectent fortement à l'agglomération mancelle, consolidée par des points d'appui localisés dans le périmètre du SCoT du Pays du Mans (Allonnes, Arnage, St-Georges-du-Bois) ; ils s'appuient sur ce fonctionnement collectif pour créer des conditions de maîtrise de leur croissance, en développant conjointement à l'offre en logement, une offre de services et de commerces de proximité, et un réseau d'équipements, dont l'organisation et la programmation intéressent l'échelle intercommunale et inter-SCoT.

#### ▪ **Le Plan Climat Air Energie Territorial 2020-2026**

Le Pays Vallée de la Sarthe et les trois Communautés de Communes qui le composent se sont engagés pour la période 2020-2026, dans un plan climat (PCAET) ambitieux : être **territoire à énergie positive en 2050**, une ambition permise par :

- Une **baisse des consommations énergétiques de 16%** entre 2016 et 2030, reposant pour un tiers sur le secteur transport de personne et mobilité, un quart sur le résidentiel.
- Une **augmentation importante de la production locale d'énergies renouvelables** avec une multiplication par 2,5 de la production entre 2016 et 2030 (+147%).



#### Les objectifs quantitatifs à horizon

2030 :

- 16% de consommation d'énergie entre 2016 et 2030 (Transport, résidentiel, industrie...),
- +147% de production d'énergies renouvelables entre 2016 et 2030,
- 15,2% d'émissions de gaz à effet de serre entre 2016 et 2030,
- +18% d'augmentation des capacités de stockage carbone entre 2016 et 2030.

Pour atteindre ces objectifs, le Pays s'est doté d'un plan d'actions global qui a ensuite été décliné localement pour chaque Communauté de communes. Huit orientations stratégiques ont été dégagées :



1 **Communiquer et mobiliser**



2 **Se loger et habiter**



3 **Transporter et se déplacer**



4 **Produire et distribuer l'énergie**



5 **Préserver et valoriser notre capital naturel**



6 **Produire et se nourrir**



7 **Travailler et produire dans l'industrie et le tertiaire**



8 **S'adapter au changement climatique**

## LE PROGRAMME D'ACTION DE LA CC VAL DE SARTHE



### 1 COMMUNIQUER ET MOBILISER



- 1.1 : Sensibiliser et communiquer sur les enjeux du changement climatique et les solutions
- 1.2 : Animer un défilé « Ecole à Energie Positive »
- 1.3 : Formaliser une démarche Eco-responsable

### 2 SE LOGER ET HABITER

- 2.1 : Accompagner l'amélioration du parc bâti privé
- 2.2 : Favoriser les bonnes pratiques d'aménagement, de construction et de rénovation



### 3 TRANSPORTER ET SE DEPLACER



- 3.1 : Développer les modes de transports collectifs (covoiturage, transport en commun, autopartage)
- 3.2 : Développer les mobilités actives
- 3.3 : Favoriser le recours aux carburants alternatifs (biogaz, électricité, hydrogène)
- 3.4 : Développer la mobilité alternative des agents de la collectivité
- 3.5 : Créer et animer des espaces de coworking

### 4 PRODUIRE ET DISTRIBUER L'ENERGIE



- 4.1 : Accompagner le développement de projets d'énergie renouvelable privés et citoyens (éolien, bois-énergie, géothermie, photovoltaïque, méthanisation)
- 4.2 : Développer les productions d'énergie renouvelable sur le patrimoine de la collectivité

### 5 PRESERVER ET VALORISER NOTRE CAPITAL NATUREL



- 5.1 Mettre en place des zones d'écopâturage



### 8 S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- 8.1 : Améliorer la gestion de la ressource en eau

### 7 TRAVAILLER ET PRODUIRE DANS L'INDUSTRIE ET LE TERTIAIRE



- 7.1 : Développer une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale
- 7.2 : Crée un magasin à l'envers
- 7.3 : Développer une stratégie d'achat responsable
- 7.4 : Assurer l'exemplarité énergétique et environnementale du patrimoine de la collectivité

13

A noter, sur le Pays Vallée de la Sarthe, **le transport routier, l'industrie et le résidentiel** sont les secteurs les plus consommateurs.

Ces informations font ressortir certaines caractéristiques importantes du territoire :

- Un milieu rural impliquant une forte utilisation de moyens de transport routier individuel,
- Un territoire traversé par 2 autoroutes (A81 et A11),
- Un tissu industriel important,
- Un parc résidentiel important et vieillissant.

## **Des premières actions :**

Le Pays Vallée de la Sarthe est un des trois territoires pilotes de l'expérimentation du projet **Carbocage**.

Le projet « Carbocage » a pour objectif d'engager les territoires, et notamment les agriculteurs dans la gestion durable des haies permettant le stockage du carbone émis. Concrètement, il s'agit de structurer un **marché carbone local et volontaire** : les entreprises et collectivités, dans leurs démarches environnementales, peuvent acheter le carbone stocké dans les haies entretenues par les agriculteurs, sous forme de crédit carbone pour compenser leurs émissions de gaz à effet de serre

Pour mettre en œuvre **son plan d'actions du PCAET**, le Pays Vallée de la Sarthe a également souhaité travailler sur la question de l'agriculture et l'alimentation de notre territoire à travers la mise en place **d'un Projet Agricole et Alimentaire de Territoire (PAAT)**.

Fort de son expérience sur les circuits courts, les produits locaux et la charte « Qualité et Proximité », le Pays Vallée de la Sarthe a souhaité désormais engager une action plus globale, afin de participer au maintien d'une agriculture dynamique et diversifiée, et à l'accessibilité pour tous, à une alimentation locale et de qualité.

Récemment lauréat de l'appel à projet national PNA (Plan National pour l'Alimentation), le Pays Vallée de la Sarthe a donc lancé son **Projet Agricole et Alimentaire Territorial (PAAT)**, qui a pour objectif de : « **Améliorer la résilience alimentaire et de réduire la dépendance aux énergies fossiles du territoire** »

En agissant sur :

- L'installation/la transmission des exploitations,
- L'accompagnement aux changements des pratiques agricoles,
- La consolidation et la création de filières territoriales nourricières et durables,
- L'approvisionnement de la restauration collective,
- L'animation territoriale du PAAT (comprenant la gouvernance, concertation et actions de sensibilisation).

**Cibles** : 995 chefs d'exploitations agricoles, 79 000 consommateurs, environ 50 cantines scolaires servant entre 50 et 500 repas par jour et des restaurants d'entreprise alimentant près de 4000 ouvriers par jour.

## **Calendrier général :**

- Mars à août 2021 : stage 6 mois ingénieur agronome (diagnostic agricole et alimentaire du territoire)
- Septembre 2021 à mars 2022 : co-construction du programme d'actions du PAAT
- 2022 à 2023 : mise en œuvre des actions concrètes

Le Pays Vallée de la Sarthe souhaite engager une transition du territoire vers plus de résilience alimentaire, et en particulier, réduire sa dépendance aux énergies fossiles.

## **Les objectifs du PAAT du Pays Vallée de la Sarthe :**

- **Reterritorialiser l'alimentation** à l'échelle du Pays de la Vallée de la Sarthe à la fois en agissant auprès des filières longues intégrées et auprès des filières courtes,

- Créer **des filières territoriales nouvelles**, incluant des outils de production, de transformation et de distribution,
- **Expérimenter en portant des actions innovantes**, par exemple en matière de politique foncière, de création d'outils de transformation, d'initiation de marchés publics groupées, de Marchés d'Intérêt Local (MIL), d'outils de commande et vente en ligne, etc.,
- **Participer à la sensibilisation des acteurs locaux et du grand public**, aux enjeux climatiques, de résilience et de sécurité alimentaire.

#### ▪ **Le dispositif Petites Villes de Demain**

En lien étroit avec la Communauté de communes du Val de Sarthe, la Commune de Malicorne sur Sarthe a l'ambition de **devenir une véritable Cité Faïence et Métiers d'Art** et développe à ce titre un vaste plan d'actions dans le cadre du label « Petites Villes de Demain ».

Lauréate de ce dispositif depuis fin 2020, la Commune de Malicorne sur Sarthe peut bénéficier désormais d'un appui en ingénierie, par l'arrivée d'une Cheffe de Projet Petites Villes de Demain en août 2021, et d'une équipe projet communautaire pluridisciplinaire et engagée.

Une **étude pré-opérationnelle lancée en mars 2020** avaient permis d'identifier les conditions de développement d'une Cité Faïence et Métiers d'Art à Malicorne sur Sarthe.

La labellisation Petites Villes de Demain vient renforcer cette volonté et doit permettre de rendre opérationnelle les objectifs fixés, listés ci-après :

- **Économiques :**
  - Pérenniser l'activité des faïenceries et ateliers d'art sur Malicorne sur Sarthe,
  - Soutenir le développement de leur activité,
  - Favoriser l'installation d'autres activités et ateliers métiers d'art,
  - Pérenniser et développer des emplois, de nouveaux services.
- **Touristiques :**
  - Faire en sorte que Malicorne sur Sarthe devienne une destination et par ce biais, contribuer à asseoir une notoriété aux territoires d'implantation de la Commune (Communauté de communes, Pays, Département, Région),
  - Doter la Région des Pays de la Loire d'une cité reconnue au niveau national, voire international, autour de la faïence et des métiers d'art,
  - Assurer des retombées directes (dans les ateliers d'art, au musée de la faïence et de la céramique, emplois...), indirectes (sur les commerces de la cité et alentours, les hébergeurs...) et induites (flux financiers en lien avec l'image véhiculée par la cité) aux territoires précités (étudier la notion de circuits pour irriguer le territoire).
- **Culturels :**
  - Assurer la transmission de savoir-faire, du geste spécifique à Malicorne sur Sarthe,
  - Préserver en valorisant un patrimoine lié à la tradition faïencière mais également à d'autres métiers d'art,
  - Développer une offre culturelle (dont une programmation d'événementiels / animations en lien avec différents partenaires), de tourisme créatif pour les touristes et la population locale,
  - Favoriser la création contemporaine, le lien entre artisans d'art et designers.

#### **Pour 2021, les projets déjà engagés sont les suivants :**

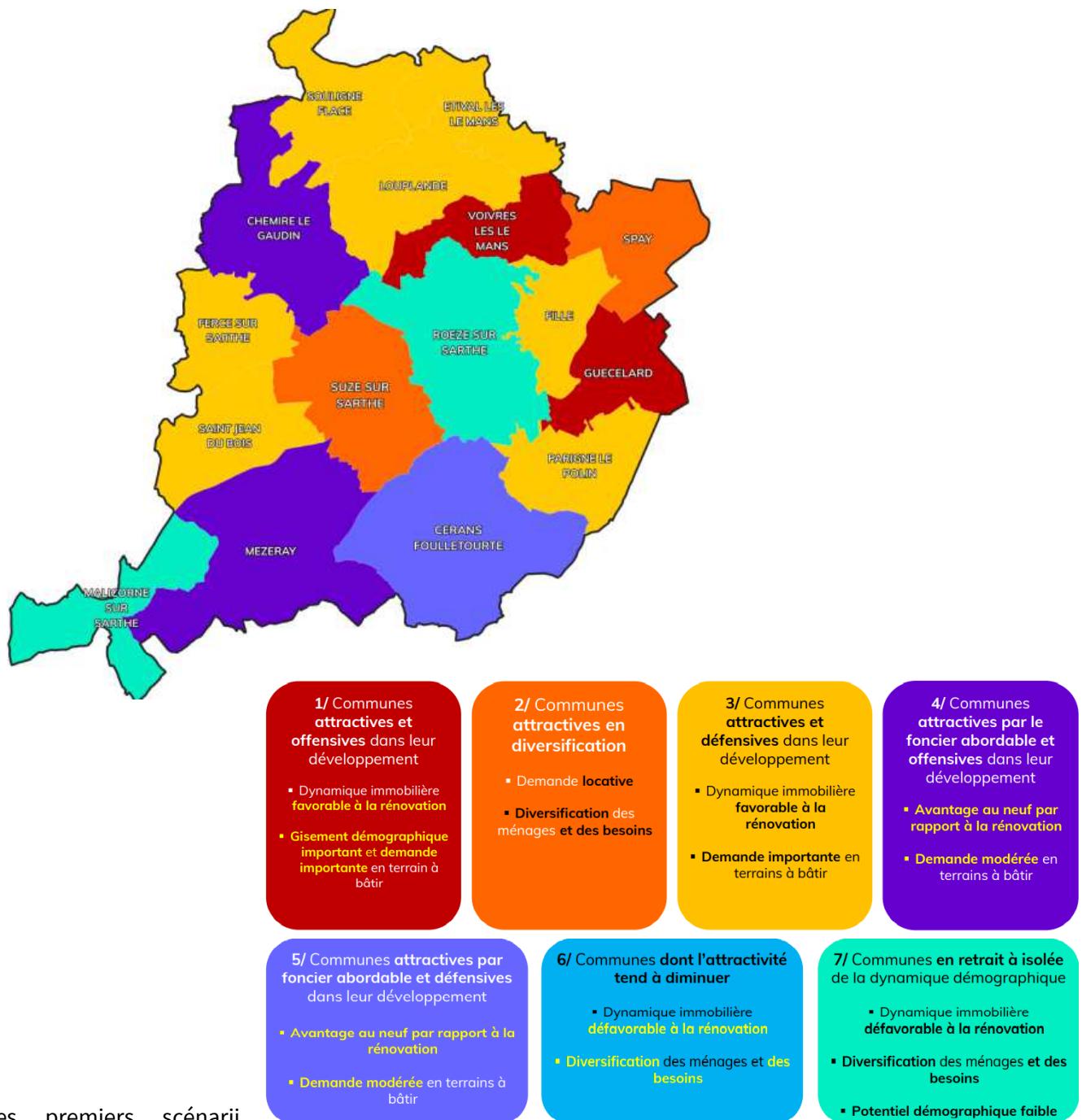
- Etude pour la création d'une pépinière artisans,
- Appel à candidature pour la réalisation d'œuvres artistiques dans l'espace public (pignon de la mairie, et

- façades des moulins au port de Malicorne),
- Réflexion sur la création d'un tiers lieu sur le site du musée,
  - Travail sur la charte graphique et éléments de communication (signalétique, logo),
  - Etudes d'impact liées au projet de véloroute entre La Suze-sur-Sarthe et La Flèche (réhabilitation de l'ancienne voie de chemin de fer) passant par Malicorne sur Sarthe.

#### ▪ **La mise en œuvre d'une étude pré-opérationnelle Habitat**

En lien avec le Pôle Métropolitain Le Mans Sarthe, la Communauté de communes s'est engagée depuis juin 2020 avec six autres intercommunalités dans l'élaboration d'une étude pré-opérationnelle Habitat pour la mise en œuvre d'un ou plusieurs dispositifs d'amélioration de l'habitat privé. Sa finalisation est prévue en avril 2022.

L'étude pré-opérationnelle classifie l'ensemble des Communes selon des caractéristiques diverses :

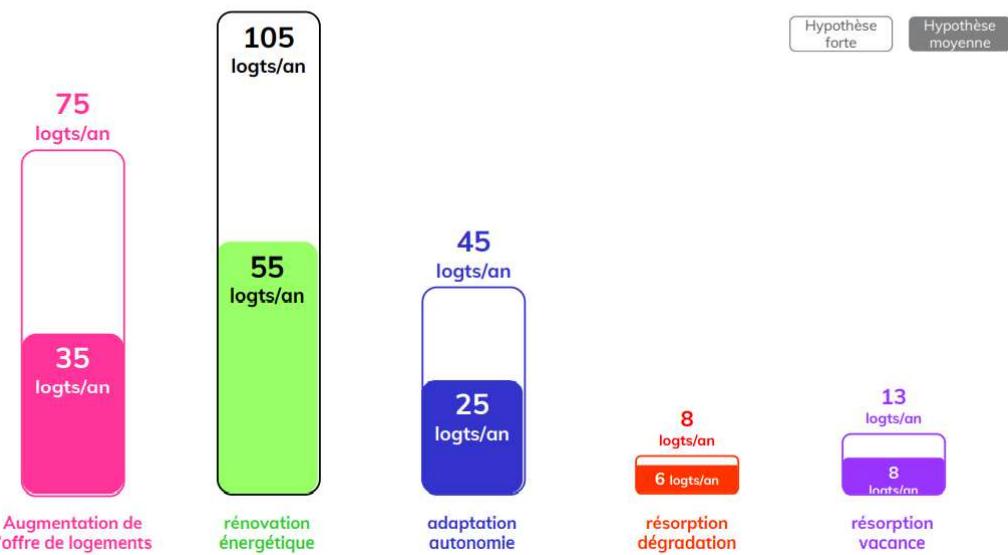


Des premiers scénarii

sont actuellement proposés à la réflexion :

### Les scénarios envisageables par thématiques

Communauté de Commune du Val de Sarthe



#### ▪ Territoires d'industries

Le Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe a intégré le dispositif « Territoires d’industrie », créé par l’État, en date du 18 décembre 2020. Pour un investissement de 35 millions d’euros, huit premières actions ont été retenues dans cet accord cadre prévu pour durer 6 ans et notamment la **création d’une pépinière d’entreprises avec espaces de coworking à Spay.**

La pépinière se situera dans l'espace d'activités des Noës. Deux espaces distincts se côtoieront.

- La partie pépinière offrira deux ateliers d'une centaine de mètres carrés avec chacun un bureau. Vestiaires et douches sont prévus pour les ateliers. Un espace composé d'un patio et d'une cafétéria séparera la pépinière de l'espace de coworking. Celui-ci occupera le rez-de-chaussée et l'étage. Il s'ouvre sur un hall avec le bureau d'accueil, le coin reprographie et les sanitaires.
- Une autre partie propose des bureaux, un espace coworking et une petite salle de réunion. À l'étage deux bureaux de 20m<sup>2</sup> et trois autres de 12m<sup>2</sup> seront disponibles ainsi qu'une salle de réunion de 48m<sup>2</sup> et des sanitaires.

Cet investissement s'élève à **1 418 998 €**, dont des subventions prévues de la DETR de 478 564 € et du CTR de 240 000 €, soient 700 434 € à la charge de la Communauté de communes du Val de Sarthe.

### **III – Enjeux et présentation des axes stratégiques du territoire**

---

La Communauté de communes du Val de Sarthe se trouve aujourd’hui être un territoire d’interface entre les pôles du Mans, la Flèche et Sablé. Les dynamiques en cours sont variées et diverses selon que l’on se trouve au nord ou au sud du territoire.

Les grands enjeux du territoire peuvent se résumer ainsi :

- Un territoire attractif, de par sa proximité aux différents pôles et de par son équilibre entre ville et campagne, mais impliquant une forte utilisation du transport individuel,
- Un tissu économique varié avec une forte proportion de petites entreprises souvent confrontées à des difficultés de recrutement,
- Des services et des commerces de proximité qui se maintiennent mais qui restent fragiles,
- Un parc de logement ne répondant pas toujours à l’ensemble des besoins et en partie vieillissant,
- Une offre culturelle importante et un tissu associatif divers,
- Une culture du « faire ensemble » qui reste à développer, et des collectifs de citoyens absents ou non connus,
- La nécessité d’aller vers plus de transversalité et de coopération entre l’ensemble des acteurs du territoire.

Les élus du territoire Val de Sarthe souhaitant s’inscrire désormais dans une démarche de territoire sobre et résilient, les actions inscrites dans le cadre des axes stratégiques du Projet de Territoire doivent répondre à ces enjeux forts.

Dans cette perspective les enjeux de mobilité, de logement, d’alimentation, d’accès à des services adaptés aux évolutions et au renouvellement de la population, de transition écologique ont été proposées afin de favoriser la complémentarité entre l’action publique communale et intercommunale.

Les stratégies de développement s’appuieront sur un travail de coopération et devront tenir compte d’une participation active basée sur l’intelligence collective dans un souci de résilience et d’évolution des modes de vie.

Les questions de transition écologique et de transitions sociétales devront alimenter l’ensemble des projets portant sur le territoire : sobriété énergétique des logements, stratégie de mobilités, diffusion de la culture, sobriété foncière....

C’est lors de plusieurs séances de travail et de formations suivis par les élus communautaires, la Direction et les agents d’encadrement de la Communauté de communes qu’ont émergé des différentes échanges, l’établissement de grands axes stratégiques d’intervention. Ils se déclinent en trois points majeurs et sous la forme de 22 champs d’intervention. C’est sur cette base que la concertation a été lancée auprès des habitants, associations et entreprises.

- **1. Vers un territoire plus sobre et qui favorise l’autonomie : faire évoluer nos modes de vie**

Il devient de plus en plus urgent de repenser l'aménagement des territoires ; éviter l'étalement urbain en exploitant de manière plus dense le foncier, massifier la réhabilitation des bâtiments publics et privés, favoriser les déplacements partagés et les modes doux, repenser notre manière de consommer et de produire, favoriser le développement de nouvelles pratiques et de nouveaux modes de vie afin de répondre aux défis de la transition écologique ainsi qu'aux attentes et aspirations des habitants. La Communauté de communes se doit d'accompagner ces efforts et préparer l'avenir de son territoire.

➤ **1.1. Se déplacer : faire évoluer nos modes de transport**

- Développer les mobilités actives (vélos, trottinettes...)
- Développer les infrastructures de transport doux (voies vertes, chemins de randonnée)
- Développer les transports en commun
- Développer les mobilités partagées (co-voiturage, autopartage)

➤ **1.2. S'alimenter : faire évoluer nos manières de produire et de consommer**

- Développer les circuits courts
- Encourager l'installation de productions agricoles respectueuses de l'environnement

➤ **1.3. Habiter**

- Encourager la rénovation énergétique de l'habitat
- Favoriser l'habitat solidaire et d'urgence
- Tendre vers la zéro artificialisation des sols

➤ **1.4 Produire et consommer**

- Favoriser l'installation des énergies renouvelables
- Mieux valoriser les déchets
- Encourager le réemploi (recycleries, objets de 2ème vie...)

▪ **2. Vers un territoire de coopérations démocratiques, solidaires et conviviales**

Les projets multiples et divers portés par les Communes et la Communauté de communes doivent participer à la cohésion, au développement et au dynamisme du territoire, au service des habitants. La coopération, la solidarité et la convivialité sont des critères essentiels au développement harmonieux d'un territoire.

➤ **2.1 Favoriser la culture du « faire ensemble »**

- Favoriser le lien intergénérationnel
- Imaginer avec les jeunes un collectif territorial (budget et projets participatifs...)
- Co construire des projets culturels partagés (associations, habitants...)

➤ **2.2 Faciliter l'accès aux services publics**

- Service public au plus près des habitants (mobile ou non)
- Développer des manifestations culturelles d'intérêt pluri communal (Belle Virée, Cinéma plein air...)

▪ **3. Vers un territoire créatif et contributif**

Le projet de territoire invite les habitants, les entreprises, les associations, les agents et les élus à être acteurs de leur territoire. C'est bien un travail collectif qui permettra de faire émerger de nouvelles idées et contribuera à l'esprit innovant des actions menées.

- **3.1 Vers une attractivité « choisie » pour contribuer au projet de territoire**
  - Favoriser l'implantation d'entreprises engagées sur le plan social et environnemental
  - Accompagner les actifs locaux vers les emplois locaux
  - Encourager les entreprises à être actrices du projet de territoire
  
- **3.2 Renforcer l'appartenance au territoire intercommunal dans la diversité communale**
  - Développer l'identité Val de Sarthe
  - Favoriser les réseaux Agents/Elus/Communes/Communauté

## Article 4 – Une démarche participative

Les élus de la Communauté de communes du Val de Sarthe ont souhaité que le Projet de Territoire soit établi de façon collégiale et concertée. Les élus, les agents, les entreprises, les habitants ont été et sont encore encouragés à participer à son établissement :

- **Octobre 2020** : Formation des élus du bureau communautaire et de la Direction de la Communauté de communes, « Embarquer en / un collectif ... ou l'enjeu de coopérer sur nos territoires en transitions »
- **Début 2021** : Formation des élus du Conseil communautaire et de l'encadrement.
- **Avril-mai 2021** : Enquête auprès des communes — recensement des projets communaux et rencontre des communes par secteur géographique,
- **Juillet 2021** : Consultation des élus et des agents sur les axes stratégiques prioritaires (listing de 22 propositions)
- **Fin juillet 2021** : Consultation de la population lors du Festival de la Belle Virée sur les axes stratégiques prioritaires (listing de 22 propositions)
- **22 septembre 2021** : Soirée d'échanges avec les entreprises
- **15 septembre au 8 octobre 2021** : Consultation en ligne des habitants et associations
- **4 novembre 2021** : Conseil communautaire — validation des axes stratégiques
- **16, 17, 22, 23 novembre 2021** : Rencontre des entreprises par secteur
- **9, 10, 15 et 17 novembre 2021** : Rencontre des Communes par secteur
- **24 novembre 2021** : Groupe Projet de Territoire élargi avec le CEREMA – Thématique des mobilités : retour d'expériences transport solidaire et auto stop de proximité.
- **Fin novembre 2021 / janvier 2022** : Organisation de « causeries » autour du sujet « Pourquoi les transitions n'avancent-elles pas plus vite ? » animées par Bernard LEMOULT, auprès des habitants et des agents communaux et communautaires.

De nouveaux échanges pourront être organisés, en fonction des besoins, dans les mois à venir notamment à destination de la jeunesse.

## I - La concertation des agents et des élus de la Communauté de communes du Val de Sarthe

---

Entre **octobre 2020 et mars 2021**, cinq séminaires ont été organisés afin de partager des constats sur les nécessaires mutations à engager. Une bonne partie des Conseillers communautaires et de l'encadrement de la Communauté a participé à ces rencontres. Ces échanges ont permis de prendre de la hauteur, d'explorer les enjeux et les fondamentaux de la coopération. Cette importante mobilisation avait pour intérêt de créer un véritable collectif pour porter le projet de territoire à 10 / 15 ans, avec un défi majeur, celui de faire évoluer les modes de vie vers davantage de sobriété, notamment sur les thèmes de la mobilité, de l'alimentation, de la consommation ou de l'habitat.

Des échanges au sein des différentes commissions de la Communauté de communes ont également eu lieu à la suite de ces séminaires. Une soirée d'échanges élus / agents a également été organisée le 1<sup>er</sup> juillet 2021. Environ 70 personnes ont participé à ce moment d'échanges.

## II - La consultation des Communes

---

**En avril et mai 2021**, des rencontres avec les communes ont été organisée par secteur géographique afin d'échanger sur les projets envisagés sur la durée de leur mandat et les méthodes de concertation utilisées au sein de chacune d'entre elles.

De nouveaux échanges avec les Communes sont programmés au cours du mois de novembre 2021.

## III - La consultation des entreprises

---

Les chefs d'entreprise du territoire ont été réunis **le 22 septembre 2021** afin d'échanger sur leurs pratiques actuelles, leurs expérimentations et les éventuels freins à un développement en faveur des transitions économiques, environnementales, et sociétales.

De nouveaux échanges avec les entreprises par secteur géographiques sont programmés courant novembre 2021.

## IV - La consultation des habitants

---

Une première phase de concertation a eu lieu lors d'une manifestation culturelle communautaire, à savoir le Festival de la Belle-Virée qui s'est déroulé du 21 au 25 juillet 2021. Lors de ce moment festif, les habitants ont pu s'exprimer en votant sur les axes stratégiques qui leur semblaient le plus prioritaire pour les 10 à 15 ans à venir. Près de 240 personnes ont fait part de leurs attentes.

Par la suite et afin de recueillir encore davantage les contributions des habitants, la concertation s'est poursuivie tout au long du mois de septembre et début octobre par la présence d'élus sur les marchés hebdomadaires du territoire et par la mise en ligne d'une concertation publique en ligne (400 participations).

De nouvelles interventions auprès des habitants sont prévues courant novembre afin de créer de l'échange autour du sujet des transitions, et notamment soumettre à la discussion et interroger les habitants sur « Pourquoi celles-ci n'avancent-elles pas plus vite ? ».

Sur la concertation globale, on comptabilise **1175 participations soit l'équivalent de 5,83% de la population.**

De l'ensemble de cette consultation ressortent deux enjeux partagés par tous les contributeurs :

- ..... Développer les infrastructures de transports doux avec près de 12%
- ..... Développer les circuits courts avec près de 8,5%

S'ensuit un autre axe, quasiment partagé de tous (excepté les entreprises) :

- ..... Redynamiser les centres bourgs en accompagnement les commerces de proximité avec près de 11,5%

Et enfin, un fort intérêt pour les axes suivants :

- ..... Développer les manifestations culturelles d'intérêt pluri-communal : 6,75%
- ..... Développer les transports en commun : 6,12%
- ..... Encourager la rénovation énergétique de l'habitat : 5,66%
- ..... Encourager le réemploi (recyclerie, objet 2ème vie...) : 5,87%

## Article 5 - Gouvernance

### I - Comité de pilotage

Un comité de pilotage est mis en place, sous la coprésidence du Préfet, ou de son représentant et du Président de la Communauté de communes. Les Maires des Communes ainsi que les membres du Bureau de la Communauté de communes sont membres du comité de pilotage.

Des comités techniques chargés de préparer les différents axes et programmes opérationnels du CRTE pourront être réunis en amont, ils pourront associer, les techniciens des services de l'Etat, de la Communauté de communes et des Communes du territoire.

---

Dans la mesure où leur participation est de nature à favoriser l'élaboration du CRTE et le déploiement territorialisé du plan de relance, les autres signataires du CRTE (Conseil régional, Conseil départemental) pourront être invités à participer au comité de pilotage.

Le comité de pilotage évalue l'avancement du contrat et de son exécution. Il procède à l'ensemble des modifications ou compléments à apporter au contrat durant sa phase de mise en œuvre. Il se réunit au moins une fois par an. Le préfet de département, délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, sera responsable, au nom de l'Etat, de la préparation et du suivi du CRTE. Il en facilitera la bonne exécution et assurera la relation avec le préfet de région et les services régionaux de l'Etat compétents. Il facilitera l'intervention complémentaire des opérateurs nationaux et organismes financeurs.

L'évaluation des actions, de leur mise en œuvre et de leurs effets, constituera un élément clé du pilotage du contrat. L'avancement des actions et leurs impacts pourront être évalués à partir d'indicateurs définis en commun par les signataires. Ces indicateurs pourront permettre d'apprecier la contribution du contrat aux stratégies locales et nationales de développement économique, transition écologique et de cohésion territoriale. Le comité de pilotage sera chargé de définir les critères de suivi et d'évaluation au fur et à mesure de la validation des nouvelles actions intégrées au CRTE.

## II - Comité des partenaires

---

Dans le suivi et l'animation du CRTE, les signataires s'engagent à associer à leurs travaux les représentants des institutions suivantes (liste non exhaustive) :

- Les Services de l'Etat,
- Le Conseil régional,
- Le Conseil départemental,
- Le Syndicat Mixte Pays Vallée de la Sarthe,
- Le Pôle métropolitain,
- Les organismes consulaires,
- Le club d'entreprises du val de Sarthe,
- La CAF.

Cette liste est non exhaustive et pourra autant que de besoin être complétée par tous types de partenaires, ainsi que prévoir la participation des associations et habitants.

## Article 6 – Plan d'actions opérationnel

Les tableaux de recensement des actions communales et communautaires figurent en annexes 1 à 4.

L'annexe 1 reprend les projets financés en 2021 dans le cadre du plan de relance. Les annexes 2 et 3 recensent les projets inscrits au titre du CRTE et étant les plus matures à ce jour.

L'annexe 4 reprend des projets qui ne s'inscrivent pas dans les axes stratégiques du Projet de Territoire mais s'inscrivent dans la dynamique des territoires et dans la contribution au Plan de Relance.

## Article 7 - Le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation des indicateurs

Les équipes projet définies ci-dessus, assurent de manière annuelle, le suivi de la mise en œuvre des actions et des indicateurs pour chaque territoire pour alimenter les réflexions et les orientations qui seront prises par le comité de pilotage. Le suivi effectué lors du déploiement du projet se conclura par une phase d'évaluation finale afin de juger des résultats du projet.

La Communauté de communes va prochainement se doter d'un Contrat d'Objectif Territorial (COT) avec l'ADEME. La signature de la Convention COT interviendra d'ici la fin du mois de novembre 2021.

Le programme Territoire Engagé Transition Ecologique est un accompagnement complet sur les démarches de transition écologique, destiné aux communes et aux EPCI. Ce programme est composé de deux labels complémentaires :

- le label **climat – air – énergie** (anciennement cit'ergie)
- le label **économie circulaire**

Cette démarche permettra un travail plus approfondi des indicateurs de suivi et incitera la Communauté de communes à être plus efficaces encore dans la transition énergétique.

## Article 8 - Durée, évolution et fonctionnement général du contrat

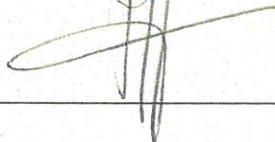
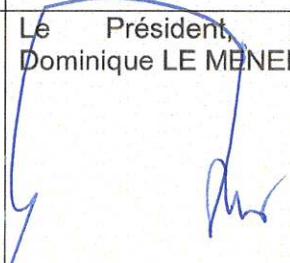
La présente convention-cadre est signée pour une durée de 5 ans à compter de sa signature. Toute évolution de l'économie générale du contrat, à l'exception des fiches action, sera soumise à approbation préalable des partenaires financiers.

Chaque année, les parties se rapprocheront en vue de la signature d'un avenant précisant les actions à mettre en œuvre pour l'année, permettant ainsi une gestion évolutive du plan d'actions, en fonction de la préparation effective des opérations par rapport au calendrier prévisionnel initial.

L'Etat s'engage, dans le respect du principe d'annualité budgétaire et en fonction de l'analyse des projets éligibles aux dotations d'investissement, à examiner le moment venu la possibilité de cofinancer les projets d'investissement de la Communauté de communes et de leurs communes qui s'engageraient au-delà de 2021, qu'ils figurent ou non à ce stade en annexe au présent CRTE.

À tout moment, la Communauté de communes et ses Communes membres peuvent proposer au Comité de pilotage installé l'ajout d'une ou plusieurs actions supplémentaires au plan d'actions. Après analyse de la proposition d'action(s), au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du Projet de Territoire, les partenaires financeurs concernés par l'action et les collectivités s'engageront réciproquement par la signature d'une fiche action qui sera alors annexée à la présente convention. La modification d'une action est proposée et validée pareillement. La durée de la présente convention pourra être prorogée par accord des parties.

Convention signée en quatre exemplaires, le 9 décembre 2021,

Pour l'Etat	Pour la Communauté de communes	Pour le Conseil régional des Pays de la Loire	Pour le Département de la Sarthe
Le Préfet de la Sarthe, et par délégation, La Sous-préfète de la Flèche, Mme Véronique ORTET, 	Le Président, M. Emmanuel FRANCO, 	La Présidente, Mme Christelle MORANCAIS, 	Le Président, M. Dominique LE MENER, 

---

## **ANNEXES**

---

**Annexe 1 – Tableau de recensement projets communautaires et communaux – actions financées 2021**

**Annexe 2 –Tableau de recensement projets communautaires et communaux**

**Annexe 3 – Compilation des fiches projet communautaires et communales**

**Annexe 4 – Fiches projet hors Projet de Territoire mais contribuant au Plan de Relance**

**Annexe 5 – Liste des actions soutenues par la Région Pays de la Loire en faveur des collectivités locales du territoire dans le cadre du Plan de relance Régional**

---

## **Annexe 1 – Tableau de recensement projets communautaires et communaux – actions financées 2021**

<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Lieu</b>	<b>Description synthétique de l'action</b>	<b>Budget</b>	<b>Financements mobilisés</b>	<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>
Eclairage public des zones d'activités	CDC Val de Sarthe	Programme pluriannuel de remplacement de l'éclairage public dans les zones d'activités	56 425 €	DETR : 12 000 €	Gain énergétique
Réalisation audit énergétique bâtiments communaux	Cérans-Foulletourte	Audits énergétiques sur 4 bâtiments municipaux afin d'appréhender la transition énergétique et pour se conformer au plan climat	4 320,00 €	Département 72 : 2 160 € Autofinancement : 2 160 €	Nbre d'utilisateurs Gain énergétique
Installation ombrières	Etival les le Mans	Pose de panneaux solaires sur le parking de la salle polyvalente et terrain de boules	5 000,00 €	Autofinancement : 5000 €	Production énergie
Rénovation énergétique Groupe Primaire Scolaire	Fillé sur Sarthe	Suite à une étude énergétique sur le groupe scolaire de Fillé, les travaux suivants seront réalisés pour l'amélioration énergétique du bâtiment et réduire la facturation d'énergie.	550 000,00 €	Plan de relance Etat : 240 000 € HT Région : 56 000 € HT Département : 27 000 € HT Commune : 227 000 € HT	Gain énergétique
Réfection de l'éclairage public	Guécélard	Suite à l'enfouissement des réseaux de télécommunication et d'électricité, Chemin du Dauphin et Chemin Bas, la commune doit procéder à l'enfouissement de l'éclairage public et la réfection des mâts et des luminaires. Le but est de modifier l'éclairage par un système moins énergivore et plus respectueux de l'environnement.	36 610,00 €	DETR : 22 000 € (validé) LEADER : 13 467 € (en attente)	Gain énergétique
Eclairage public	Roézé sur Sarthe	Mise en conformité, rénovation et requalification de l'éclairage public comprenant : - Le remplacement des candélabres les plus vétustes ; - La mise en place d'un régulateur de tension sur les 5 armoires comprenant le plus de points lumineux.	74 821,00 €	LEADER 59 871 € HT (valeur non validée par les services compétent à ce jour) Autofinancement 14 967 € HT	Gain énergétique
Aménagement du bourg	Saint Jean du Bois	Aménagement du centre bourg	12 478,00 €	Total des subventions prévues = 8 527,85 euros	Fréquentation / nbre usagers
Enfouissement des réseaux et remplacement des candélabres	Saint Jean du Bois	Enfouissement des réseaux et remplacement des candélabres	78 170,00 €	Total des subventions prévues = 16 107.50 euros	Gain énergétique
Réaménagement parking Calberson avec point d'apport volontaire	Spay	Réaménagement parking Calberson avec PAV. Surface drainante avec création d'une noue pour récupérer les eaux pluviales.	63 771 €	?	Surface désimperméabilisée
Rénovation énergétique ancienne mairie et salle Moriceau	Spay	Changement menuiseries et mode chauffage (Pompe à chaleur)	44 800 €	?	Gain énergétique
Rénovation salle polyvalente	Spay	Mise en conformité PMR WC et changement de l'ensemble des menuiseries. Isolation par l'extérieur du bâtiment.	217 000 €	?	Gain énergétique

---

## **Annexe 2 -Tableau de recensement projets communautaires et communaux**

Intitulé de l'action	Commune	Axe général	Axes stratégiques Projet de Territoire	Description synthétique de l'action	Programmation	Budget prévisionnel	Financements mobilisés	Indicateurs d'évaluation proposés
<hr/>								
Voie verte - La Suze / La Flèche	CDC Val de Sarthe	1. Vers un territoire plus sobre et qui favorise l'autonomie : faire évoluer nos modes de vie	1.1 Se déplacer : faire évoluer nos modes de transport	Le projet de voie verte sera déployé entre les communes de La Suze et la Flèche sur un linéaire de 29 kms en lieu et place de l'ancienne voie de chemin de fer. Sur le territoire Val de Sarthe, elle traversera les Communes de La Suze sur Sarthe, Mézeray, Saint-Jean-du-Bois, Malicorne sur Sarthe. Il s'agit d'un projet porté par le Département de la Sarthe.	2024-2026	1 610 000 € (portion 14 kms CdC Val de Sarthe)	Maîtrise d'ouvrage Départementale - Participation des CdC - pour Val de Sarthe à hauteur de 20% soit 322 000 €	Linéaire créée / nbre d'utilisateurs
Voiries communautaires - mobilités douces	CDC Val de Sarthe	1. Vers un territoire plus sobre et qui favorise l'autonomie : faire évoluer nos modes de vie	1.1 Se déplacer : faire évoluer nos modes de transport	Il s'agit de repenser l'utilisation du budget annuel liée à la voirie communautaire en affectant systématiquement une partie du budget vers le développement d'infrastructures de mobilités douces / partagées.	Durée du mandat	A définir	A définir	Linéaire créée / nbre d'utilisateurs
Soutien à la rénovation de l'habitat privé (fin étude pré-opérationnelle avril 22)	CDC Val de Sarthe	1. Vers un territoire plus sobre et qui favorise l'autonomie : faire évoluer nos modes de vie	1.3 Habiter	Une étude pré-opérationnelle est actuellement en cours avec le Pôle métropolitain Le Mans Sarthe et 6 autres intercommunalités. La fin de l'étude est programmée en avril 2022 et permettra aux élus communautaires de se positionner sur le ou les dispositifs à mettre en œuvre en matière d'amélioration de l'habitat privé en fonction des besoins des Communes et des habitants.	2022	A définir	Anah / Département de la Sarthe	Nbre de particuliers accompagnés / nbre de chantiers réalisés
Réhabilitation annexe espace communautaire - (maison rue du 11 novembre) + prévision achat autre maison pour unité foncière	CDC Val de Sarthe	1. Vers un territoire plus sobre et qui favorise l'autonomie : faire évoluer nos modes de vie	1.3 Habiter	Dans la poursuite du développement des espaces communautaires et pour faire suite à la construction de l'Equipement culturel artistique, la Communauté de communes a acquis une maison d'habitation qui devra faire l'objet d'une rénovation globale. Sur la même unité foncière, une autre maison d'habitation pourrait faire l'objet d'une acquisition et ce dans une logique d'ensemble et d'organisation de l'espace.	2022	193 000 €	DSIL : 70 000 €	Gain énergétique
Création d'une ressourcerie (étude)	CDC Val de Sarthe	1. Vers un territoire plus sobre et qui favorise l'autonomie : faire évoluer nos modes de vie	1.4 Produire et consommer	Il s'agit d'étudier la faisabilité et le modèle économique de la mise en place d'une ressourcerie à proximité immédiate de la déchetterie de Roëzé sur Sarthe.	2022 (études)	à définir	à définir	Nbre de réemploi / fréquentation du lieu
Réfection toiture bâtiments des ST + panneaux	CDC Val de Sarthe	1. Vers un territoire plus sobre et qui favorise l'autonomie :	1.3 Habiter 1.4 Produire et consommer	La toiture des bâtiments des Services Techniques communautaires nécessite d'être rénovée. Il s'agit d'inclure à cette	en cours	349 604 €	DSIL : 150 000 €	Gain énergétique / énergie

photovoltaïques		faire évoluer nos modes de vie		rénovation la pose de panneaux photovoltaïques permettant la production d'énergie renouvelable.				produite
Eclairage public - Zones d'activités	CDC Val de Sarthe	1. Vers un territoire plus sobre et qui favorise l'autonomie : faire évoluer nos modes de vie	1.4 Produire et consommer	Cette action est échelonnée dans le temps et vise à progressivement rénover l'éclairage public des zones d'activités (passage en LED).	en cours	56 425 €	DSIL : 12 000 €	Gain énergétique
Achat et renouvellement de véhicules / utilitaires / tracteurs à énergie propre	CDC Val de Sarthe	1. Vers un territoire plus sobre et qui favorise l'autonomie : faire évoluer nos modes de vie	1.4 Produire et consommer	Cette action est liée aux besoins des services. Il s'agira à chaque renouvellement de véhicules d'effectuer des achats responsables (questionnement du besoin, mutualisations possibles, énergies propres)	Durée du mandat	à définir	à définir	Baisse des consommations de fluides carbonés
Piscine communautaire (Etude préalable + faisabilité)	CDC Val de Sarthe	2- Vers un territoire de coopérations démocratiques, solidaires conviviales	et 2.2 Faciliter l'accès aux services publics	La piscine communautaire existante sera prochainement obsolète. Les élus communautaires souhaitent engager une réflexion sur sa rénovation / ou construction neuve d'une piscine communautaire. Elle devra s'inscrire dans une démarche vertueuse (autoconsommation / production d'énergie...). Des études préalables sont nécessaires.	2022 (études)	8 à 12 millions d'euros	à définir	Nbre d'utilisateurs, Energie produite / autoconsommation ?
Maison de santé	CDC Val de Sarthe	2- Vers un territoire de coopérations démocratiques, solidaires conviviales	et 2.2 Faciliter l'accès aux services publics	Ce projet pourra être développé dans les années à venir, mais dépend essentiellement de l'installation de nouveaux médecins sur le territoire Val de Sarthe et de leurs envies de construire un projet commun.	2023-2024	à définir	à définir	Nbre de médecins / nbre de patients
Pépinière artisanale de Malicorne (Etude préalable + faisabilité)	CDC Val de Sarthe	3- Vers un territoire créatif et contributif	3.1 Vers une attractivité « choisie » pour contribuer au projet de territoire	Développer une stratégie d'accueil des artisans d'art sur la Commune de Malicorne (Exploration du vivier, de la demande, des attentes des artisans d'art, exploration de modèles économiquement viables) afin de répondre aux demandes d'installation et s'inscrire dans le projet de Cité Faïence et Métiers d'Art.	2021-2022 (études)	à définir	Etude financée à 100 % Banque des Territoire (en attente retours)	Nbre d'artisans accueillis
Création d'un nouveau bâtiment relai	CDC Val de Sarthe	3- Vers un territoire créatif et contributif	3.1 Vers une attractivité « choisie » pour contribuer au projet de territoire	Selon les opportunités foncières, la création d'un nouveau bâtiment relai est souhaitée sur la durée du mandat. Il permettra de dédier des locaux, disponibles à la location, aux entreprises nouvellement créées. Les trois premières années d'une entreprise étant les plus difficiles, ces locaux loués à des tarifs préférentiels, facilitent le développement d'une entreprise.	Durée du mandat	à définir	à définir	Activité économique générée / emploi créé

Politique foncière / Achat et viabilisation pour accueil d'entreprises engagées	CDC Val de Sarthe	3- Vers un territoire créatif et contributif	3.1 Vers une attractivité « choisie » pour contribuer au projet de territoire	Selon les opportunités foncières, envisager l'implantation de nouvelles entreprises vertueuses et engagées, bénéficiant aux actions de transitions du territoire	Durée du mandat	à définir	à définir	Nbre d'entreprises accueillies / emplois créés
Création d'une aire de jeux	Cérans Foulletourte	2- Vers un territoire de coopérations démocratiques, solidaires et conviviales	2.1 Favoriser la culture du « faire ensemble »	Suite à la suppression de la piscine municipale, la collectivité a souhaité aménager une aire de jeux à proximité de l'espace jeunes au cœur du village, afin de vitaliser le secteur et créer du lien social	2021	26 663 €	DET R : 12 000 € Région : 2 666 €	Nbre d'usagers
Rénovation énergétique des bâtiments communaux	Cérans Foulletourte	1. Vers un territoire plus sobre et qui favorise l'autonomie : faire évoluer nos modes de vie	1.3 Habiter	Travaux à réaliser sur les bâtiments communaux suite aux audits énergétiques réalisés en 2021. Investissement qui permettra de réaliser des économies d'énergie et de maîtriser les dépenses de fonctionnement de la collectivité	2022	90 832,00 €	Fonds de relance / DSIL	Nbre d'utilisateurs Gain énergétique
Ré-Aménagement global centre-bourg	Cérans Foulletourte	3- Vers un territoire créatif et contributif	3.1 Vers une attractivité « choisie » pour contribuer au projet de territoire	<b>Accompagnement ANCT :</b> Réaménagement de la place Pierre Belon et de la Place de l'Eglise Acquisition d'un terrain (avec maison) + démolition pour construction d'un parking et ouverture sur le centre-bourg Sécurisation des abords des écoles Projet de résidence seniors sur terrain communal (habitat inclusif) en lien avec Sarthe Habitat Projet Coulée Verte (relier la rue de la Poterie au supermarché via le lavoir) en lien avec le CAUE	2022 - plusieurs mandats	Coût global en cours de définition	Plan de relance CD72 (2020/2022) : 61 344 € (acquisition d'un terrain avec maison + démolition pour construction d'un parking)	A définir
Projet de construction de l'école et de la salle des fêtes	Chemiré-le-Gaudin	3- Vers un territoire créatif et contributif	3.1 Vers une attractivité « choisie » pour contribuer au projet de territoire	<b>Accompagnement ANCT :</b> Reconstruire une école primaire au minimum de même capacité (100 à 110 élèves) située sur le même site et dotée des mêmes équipements. Une nouvelle salle des fêtes y sera associée pour mutualiser des espaces polyvalents communs. Cette école devra s'inscrire dans un programme d'économies d'énergies.	Livraison prévue 2025	Coût global en cours de définition	A définir	A définir
Installation maraîchère - Agri Bio	Etival les le Mans	1. Vers un territoire plus sobre et qui favorise l'autonomie : faire évoluer nos modes de vie	1.2 S'alimenter : faire évoluer nos manières de produire et de consommer	Installation d'une maraîchère sur la commune en agriculture bio	2021-2022	Coût global en cours de définition	A définir	A définir
Rénovation énergétique - Ecoles	Etival les le Mans	1. Vers un territoire plus sobre et qui favorise l'autonomie : faire évoluer nos modes de vie	1.3 Habiter	Changement des fenêtres des écoles, isolation des murs par l'extérieur et changement du mode de chauffage, réflexion globale	2022	350 000,00 €	LEADER : 210 000 € Autofinancement : 140 000 €	Gain énergétique

		modes de vie						
Bâtiment solaire - Atelier technique	Fercé sur Sarthe	1. Vers un territoire plus sobre et qui favorise l'autonomie : faire évoluer nos modes de vie	1.4 Produire et consommer	La commune de Fercé-sur-Sarthe souhaite construire un bâtiment photovoltaïque à l'atelier technique, afin de pouvoir y stocker du matériel et des équipements communaux.	2021-2022	8 000,00 €	AMARENCO : coût fabrication Commune / travaux préparatif : 8 000 €	Production énergie
Réhabilitation de la maison du temps libre et du groupe scolaire	Fercé sur Sarthe	1. Vers un territoire plus sobre et qui favorise l'autonomie : faire évoluer nos modes de vie	1.3 Habiter	La commune de Fercé-sur-Sarthe est dotée d'un bâtiment communal composé de l'école Les Noisetiers et d'une salle polyvalente. Un audit énergétique et un rapport de thermographie ont été réalisés en 2011, puis mis à jour en 2021. Ces deux rapports montrent d'importantes déperditions. Par ailleurs, une étude exploratoire a été menée par le CAUE en 2016. Cette étude préconisait alors des travaux comprenant : le changement des menuiseries, la réhabilitation de l'ensemble de la structure et la réalisation d'un chauffage « durable ». Le projet prévoit aujourd'hui la réalisation d'un réseau de chaleur bois desservant ce bâtiment communal et le projet de béguinage à proximité. En outre, le bâtiment communal est actuellement chauffé électriquement. La facture annuelle de 2019 s'élève à près de 9 000,00 euros. Réception de l'Avant-Projet Sommaire fin octobre 2021.	2022-2023	1 000 000,00 €	la DETR La DSIL – DSIL Rénovation Energétique Le Conseil départemental Le Conseil régional L'Appel à Projet MERISIER Autofinancement maximum : 400 000 euros	Gain énergétique
Eclairage public	Fillé sur Sarthe	1. Vers un territoire plus sobre et qui favorise l'autonomie : faire évoluer nos modes de vie	1.4 Produire et consommer	Par mesure d'économie d'énergie, la Commune procède au remplacement des candélabres par des LEDS et de création de réseau.	2021-2022	24 300,00 €	Amendes de police (25% à 30%) et Commune	Gain énergétique
Agrandissement et rénovation énergétique restaurant scolaire	Guécélard	1. Vers un territoire plus sobre et qui favorise l'autonomie : faire évoluer nos modes de vie	1.3 Habiter	Aujourd'hui, 2 services de 150 et 110 enfants sont organisés. Du fait de sa suroccupation, le niveau sonore est assez élevé ce qui pose des problèmes pour les enfants et pour le personnel. Ce restaurant est aussi utilisé dans le cadre des ALSH de la CDC Val de Sarthe. La partie technique du restaurant scolaire (cuisine, stock, bureau, vestiaires) est en partie obsolète et nécessite une rénovation importante. Enfin, le bâtiment est énergivore, il doit être isolé à l'occasion des travaux d'agrandissement. Ce projet est dans la continuité des travaux d'agrandissement et de	2023-2024	710 000,00 €	A définir	Gain énergétique

				rénovation du pôle enfance jeunesse entamés depuis 2018.				
Aménagement jeux extérieurs et espace de convivialité	Guécélard	2- Vers un territoire de coopérations démocratiques, solidaires et conviviales	2.1 Favoriser la culture du « faire ensemble »	Aménagement de zones de jeux extérieurs (jeux pyramide, rocher d'escalade, tyrolienne, parcours VTT, Foot à 5/city stade, parcours de santé.) et d'activités sous forme d'espaces de convivialité (table de pique-nique, bancs, panneau d'informations, poubelles, garage à vélo, boîte à livres, tables de ping-pong). Le but est de créer des espaces de vie collective, de mettre en avant la nature et faire vivre le territoire.	2022	140 000 €	FAFA (foot à 5) Etat Région Département	Nbre d'usagers
Aménagement de liaison et de voies douces	Guécélard	1. Vers un territoire plus sobre et qui favorise l'autonomie : faire évoluer nos modes de vie	1.1 Se déplacer : faire évoluer nos modes de transport	Dans le cadre de sa politique de développement durable, la mairie de Guécélard souhaite créer son réseau de voies et/ou liaisons douces. L'objectif est de se connecter avec les communes voisines pour mailler le territoire. L'objectif est de : - créer des espaces confortables et sécurisés pour les habitants - créer des connexions vers d'autres itinéraires existants et vers les communes limitrophes - décongestionner la route de Guécélard à Fillé sur Sarthe. - valoriser les espaces publics et naturels en les respectant. Le 1er projet étudié est la mise en place d'un cheminement doux entre le bourg de Guécélard et le bourg de Fillé sur Sarthe, le long de la Sarthe en rive gauche sur environ 2,1km.	2022-2023	non estimé	A définir	Linéaire créé / fréquentation
Installation de range vélos	Guécélard	1. Vers un territoire plus sobre et qui favorise l'autonomie : faire évoluer nos modes de vie	1.1 Se déplacer : faire évoluer nos modes de transport	Augmentation du maillage de range-vélos dans la commune pour faciliter l'utilisation de vélos comme moyen de déplacement.	2022	non estimé	en cours	nbre d'utilisateurs
Réfection voirie / aménagement piste cyclable ou voies partagées	Guécélard	1. Vers un territoire plus sobre et qui favorise l'autonomie : faire évoluer nos modes de vie	1.1 Se déplacer : faire évoluer nos modes de transport	Suite à l'enfouissement des réseaux de télécommunication et d'électricité, il sera nécessaire de refaire la voirie, les trottoirs des 2 voies concernées. C'est l'occasion pour la commune de réfléchir à la sécurisation des accès piétons et véhicules, à la création de voie pour les vélos ou un chaussidou, la sécurisation de l'accès à l'école et des carrefours par la création d'un plateau. Le choix du revêtement devra aussi étudier d'un point de vue environnemental.	2022-2023	433 170,00 €	en cours	nbre utilisateurs

Rénovation du système de chauffage du groupe scolaire René CASSIN	Guécélard	1. Vers un territoire plus sobre et qui favorise l'autonomie : faire évoluer nos modes de vie	1.3 Habiter	<p>Le système actuel de chauffage du groupe scolaire René Cassin est un système de chauffage au fioul qui alimente la majorité des bâtiments du pôle.</p> <p>La plupart des bâtiments (hormis le nouveau pôle enfance et les classes rénovées accolées au pôle) disposent d'une mauvaise isolation.</p> <p>La chaufferie fioul de 1983 est obsolète et nécessite de plus en plus de réparation et de maintenance, il est nécessaire de la remplacer.</p> <p>2 solutions sont à l'étude :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Installation d'une chaufferie bois</li> <li>- Installation d'une chaudière gaz</li> </ul> <p>Dans les 2 cas, il est envisagé de raccorder dans le réseau des bâtiments supplémentaires chauffés actuellement à l'électrique.</p>	2021-2022	140 000,00 €	en cours	Gain énergétique
Rénovation point jeunes	Louplande	2- Vers un territoire de coopérations démocratiques, solidaires et conviviales	2.1 Favoriser la culture du « faire ensemble »	Cet établissement fait partie des 5 points jeunes existants que la CDC gère dans le cadre de sa compétence Jeunesse. Il s'agit d'une part de la rénovation des murs et de la toiture et d'autre part, la mise aux normes PMR prévue dans le cadre de notre plan ADAP'T	2022-2023	45 000,00 €	Département : 13 867 € Etat : 22 133 € Commune : 9 000 €	Nbre d'utilisateurs Gain énergétique
Réflexion globale aménagement centre-bourg	Louplande	3- Vers un territoire créatif et contributif	3.1 Vers une attractivité « choisie » pour contribuer au projet de territoire	<b>Accompagnement ANCT :</b> Projet d'ensemble : - agrandissement restaurant scolaire - extension et création de surfaces d'activités péri et extra scolaires - rénovation énergétique et acoustique salle du Temps Libre	durée du mandat	non estimé	A définir	A définir
Réflexion globale aménagement centre-bourg	Malicorne sur Sarthe	3- Vers un territoire créatif et contributif	3.1 Vers une attractivité « choisie » pour contribuer au projet de territoire	Dans le cadre du projet CFMA et du contrat Petites Villes de Demain, un vrai travail d'aménagement est à réaliser (parcours de visite, aménagements vélos, limitation de la circulation...)	2022 (étude)	non estimé	A définir	Nbre de visiteurs Nbre d'aménagements cyclables créés
Création d'une bibliothèque municipale (lieu de partage intergénérationnel et échanges)	Malicorne sur Sarthe	2- Vers un territoire de coopérations démocratiques, solidaires et conviviales	2.1 Favoriser la culture du « faire ensemble »	Projet en cours de définition / Tiers Lieux ?	2022-2023	non estimé	A définir	A définir

Rénovation de bâtiments communaux	Mezeray	1. Vers un territoire plus sobre et qui favorise l'autonomie : faire évoluer nos modes de vie	1.3 Habiter 1.4 Produire et consommer	La collectivité a décidé de maîtriser sa consommation d'énergie sur trois bâtiments très énergivores : 1) La salle associative 2) Le restaurant scolaire 3) Des logements locatifs Les consommations actuelles sont importantes et démesurées dans le contexte actuel. Pour remédier à cette carence préjudiciable à l'environnement, il a été décidé de poser des panneaux photovoltaïques, une pompe à chaleur et de restaurer toutes les toitures.	2022	99 107,00 €	en cours - plan de relance Région	Gain énergétique
Eclairage public	Parigné le Polin	1. Vers un territoire plus sobre et qui favorise l'autonomie : faire évoluer nos modes de vie	1.4 Produire et consommer	Remplacement de l'éclairage halogène par un éclairage LED - départementale 123 (ex RN 23) et rue du Tertre	2022	25 000,00 €	A définir	Gain énergétique
Commerce VIVECO, isolation des combles	Parigné le Polin	1. Vers un territoire plus sobre et qui favorise l'autonomie : faire évoluer nos modes de vie	1.3 Habiter	Isolation des combles	2022	entre 5 000 et 8000 €	A définir	Gain énergétique
Construction de deux cellules commerciales	Roézé sur Sarthe	3- Vers un territoire créatif et contributif	3.1 Vers une attractivité « choisie » pour contribuer au projet de territoire	Réalisation de 2 unités commerciales ayant pour point de départ la volonté du seul boulanger de Roézé sur Sarthe, actuellement installé rue de la Mairie, de fermer son activité d'ici deux ans sans la revendre à un nouveau boulanger. Il est à noter le fort coût de remise aux normes de cette boulangerie en cas de reprise par un nouvel artisan.  La commune réalisera un bâtiment « blanc » (enveloppe extérieure) dans laquelle viendra s'implanter deux activités : une boulangerie et un commerce à déterminer (boucherie...).  L'implantation place Isaac de la Roche s'explique par la maîtrise foncière et la volonté de renforcer l'attractivité commerciale de cette place où il existe déjà aujourd'hui un bar-tabac-presse-relais poste, un coiffeur et, à proximité, une pizzeria	2022	750 000,00 €	en cours	Nbre d'utilisateurs
Mise en place d'une passerelle pour sécuriser ponton / voie douce	Roézé sur Sarthe	1. Vers un territoire plus sobre et qui favorise l'autonomie : faire évoluer nos modes de vie	1.1 Se déplacer : faire évoluer nos modes de transport	Sécurisation du pont routier enjambant la rivière SARTHE (RD 251 – route de Parigné) L'aménagement sécurisera les piétons et les cyclistes. Dans le futur, il serait possible de poursuivre cette voie douce pour relier les communes situées au sud (Guécélard, Parigné le Pôlin, Cérans-Foulletourte) via	2024	400 000,00 €	A définir	Linéaire créé / fréquentation

				des pistes aménagées.				
Aménagement centre-bourg - Réfection de la place de l'Eglise	Roézé sur Sarthe	3- Vers un territoire créatif et contributif	3.1 Vers une attractivité « choisie » pour contribuer au projet de territoire	<p>La réfection de la place fait partie d'une démarche visant à revitaliser le centre bourg de Roézé sur Sarthe.</p> <p>Un aménagement paysager sera créé avec des accès PMR aux commerces et une halle pour les marchés sera installée. La réfection de la place Isaac de la Roche contribuera en outre à faire vivre les commerces de proximité (boucherie, boulangerie, pizzeria, bar tabac, coiffeur) et donc à limiter les déplacements motorisés sur une autre commune.</p> <p>La terrasse du bar-tabac actuel sera agrandie et plus sécurisée.</p> <p>Il est également prévu la mise en valeur de l'église avec un jeu de lumière.</p> <p>Les trottoirs seront également plus grands et un giratoire permettant de faire ralentir les véhicules arrivant sur le virage de la place sera aménagé.</p> <p>Le réaménagement de la place Isaac de la Roche a donc de multiples enjeux pour la commune : développement urbain, sécurité routière, développement économique etc...</p>	2022	1 500 000,00 €	A définir	Usagers Démarche environnemental prévue - verdissement
Rénovation énergétique de l'école maternelle	Roézé sur Sarthe	1. Vers un territoire plus sobre et qui favorise l'autonomie : faire évoluer nos modes de vie	1.3 Habiter	L'école maternelle est très mal isolée.	2022-2023	non estimé	A définir	Gain énergétique
Isolation école primaire	Saint-Jean-du-Bois	1. Vers un territoire plus sobre et qui favorise l'autonomie : faire évoluer nos modes de vie	1.3 Habiter	Isolation extérieure de l'école primaire et des sanitaires de l'école par du bois, en harmonie avec la salle multi-activités située juste derrière	2022 (étude)	100 000,00 €	A définir	Gain énergétique
Création d'une Maison de Services, espace solidaire regroupant l'infirmière, les associations et un point d'accès internet à destination de la population	Saint-Jean-du-Bois	2- Vers un territoire de coopérations démocratiques, solidaires conviviales	et 2.1 Favoriser la culture du « faire ensemble »	Création d'une Maison de Services, espace solidaire regroupant l'infirmière, les associations et un point d'accès internet à destination de la population	2022 (étude)	120 000,00 €	A définir	nbre utilisateurs

Remplacement de la chaudière à fioul de l'école maternelle et de la mairie par une chaudière à bois déchiqueté	Saint-Jean-du-Bois	1. Vers un territoire plus sobre et qui favorise l'autonomie : faire évoluer nos modes de vie	1.3 Habiter	Remplacement de la chaudière à fioul de l'école maternelle et de la mairie par une chaudière à bois déchiqueté	2022	70 000,00 €	A définir	Gain énergétique
Rénovation énergétique bâtiments	Souigné Flacé	1. Vers un territoire plus sobre et qui favorise l'autonomie : faire évoluer nos modes de vie	1.3 Habiter	Aménagement d'un bâtiment en logement et en salle pour les associations locales - 24b et 24T rue Saint Rigomer	2022	180 000 €	A définir	Gain énergétique
Eclairage public	La Suze-sur-Sarthe	1. Vers un territoire plus sobre et qui favorise l'autonomie : faire évoluer nos modes de vie	1.4 Produire et consommer	Poursuite du renouvellement de l'éclairage public, avec une remise à jour de l'audit sur l'éclairage public puis travaux de remplacement des candélabres énergivores	2021 (étude) 2022-2023	non estimé	DETR	Gain énergétique
Piste Douce Route du Mans	La Suze-sur-Sarthe	1. Vers un territoire plus sobre et qui favorise l'autonomie : faire évoluer nos modes de vie	1.1 Se déplacer : faire évoluer nos modes de transport	Création d'une piste douce Route du Mans en concertation avec la Commune de Roezé et la Communauté de communes afin d'avoir un aménagement cohérent et sécurisé pour les piétons et vélos.	2022	12 000 €	A définir	Linéaire créé / fréquentation
Aménagement Centre-Ville	La Suze-sur-Sarthe	3- Vers un territoire créatif et contributif	3.1 Vers une attractivité « choisie » pour contribuer au projet de territoire	Pré-étude CAUE pour le réaménagement complet du centre-ville de La Suze sur Sarthe. Recrutement BE fin 2021	fin 2021-?	non estimé	A définir	Linéaire voie douce créée / fréquentation / ....
Projet CMJ : Installation de jeux de loisirs	La Suze-sur-Sarthe	2- Vers un territoire de coopérations démocratiques, solidaires conviviales	2.1 Favoriser la culture du « faire ensemble »	Projet du CMJ d'installer des équipements de loisirs à destination des jeunes, cela pourrait être une tyrolienne ou d'autres équipements	2022	20 000 €	Fond de relance Département	Nbre d'usagers
Rénovation et restructuration des écoles publiques	La Suze-sur-Sarthe	1. Vers un territoire plus sobre et qui favorise l'autonomie : faire évoluer nos modes de vie	1.3 Habiter 1.4 Produire et consommer	La commune dispose de deux écoles publiques qu'il est nécessaire de rénover. Dans ce cadre, une réflexion est menée sur la réorganisation des écoles sur le territoire. Il est prévu une étude de faisabilité avec un bureau d'études sur les différentes options possibles en fin 2021. L'objectif est de commencer par la rénovation de l'école Elémentaire de la Renardière - Travaux 2023 Puis la rénovation ou construction d'une nouvelle Ecole aux Châtaigniers : 2024-2025	fin 2021-2025	3 000 000 €	DETR/DSIL Fonds de relance Leader Région	nbre utilisateurs gain énergétique
Gymnase - nouvelle énergie	La Suze-sur-Sarthe	1. Vers un territoire plus sobre et qui favorise l'autonomie : faire évoluer nos modes de vie	1.3 Habiter 1.4 Produire et consommer	Réflexion sur le gymnase d'installer des panneaux solaires ou un système de chauffage en lien avec les travaux des écoles (chaudière commune ?)	2022 (étude)	non estimé	A définir	Gain énergétique / production énergie

		modes de vie						
Chemin de Halage La Suze-Roezé	La Suze-sur-Sarthe	1. Vers un territoire plus sobre et qui favorise l'autonomie : faire évoluer nos modes de vie	1.1 Se déplacer : faire évoluer nos modes de transport	Finalisation des acquisitions foncières en 2022. Le projet consiste à aménager les bords de Sarthe afin d'offrir aux Suzerains une voie verte entre les communes de la Suze-sur-Sarthe et de Roeze.	2022 - 2024	250 000 €	Département Région DETR	Linéaire créé / fréquentation
Réaménagement terrain Bi-cross	La Suze-sur-Sarthe	2- Vers un territoire de coopérations démocratiques, solidaires et conviviales	2.1 Favoriser la culture du « faire ensemble »	Le terrain de Bi-cross a été aménagé en 2019. L'objectif est de faire évoluer la structure vers un équipement de type "Pump park" afin de répondre à un plus grand nombre d'usage (vélo, trottinettes, roller...).	?	25 000 €	DETR	Nbre d'usagers
Mise en place de jeux et structures nouvelles	Spay	2- Vers un territoire de coopérations démocratiques, solidaires et conviviales	2.1 Favoriser la culture du « faire ensemble »	Créer des espaces de rencontres sur la commune avec l'installation d'aires de jeux et structures nouvelles.	2022	30 000 €	A définir	Nbre d'usagers
Mission AMO pour projet d'un centre culturel	Spay	2- Vers un territoire de coopérations démocratiques, solidaires et conviviales	2.1 Favoriser la culture du « faire ensemble »	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour un projet de centre culturel.	2021-2022	36 060 €	Conseil départemental Plan de relance Région	Fréquentation
Création d'un pôle culturel. Réhabilitation de bâtiments avec création d'un nouveau bâtiment.	Spay	2- Vers un territoire de coopérations démocratiques, solidaires et conviviales	2.1 Favoriser la culture du « faire ensemble »	Création d'un pôle culturel. Réhabilitation de bâtiments avec création d'un nouveau bâtiment.	2023-2024	1 000 000€	Conseil départemental DRAC	Fréquentation
Changement menuiseries salles ALSH - Domaine du Houssay	Spay	1. Vers un territoire plus sobre et qui favorise l'autonomie : faire évoluer nos modes de vie	1.3 Habiter	Rénovation énergétique. Changements des menuiseries des salles ALSH. Suite audit énergétique.	2022	52 000 €	A définir	Gain énergétique
Création réseaux de chaleur base de loisirs	Spay	1. Vers un territoire plus sobre et qui favorise l'autonomie : faire évoluer nos modes de vie	1.3 Habiter	Création d'un mini réseau chaleur à partir d'un chaufferie bois existante pour alimenter des salles et le bâtiment destiné à accueillir les ALSH de la Communauté de communes du Val de Sarthe. Suite à un audit énergétique.	2022	64 000 €	ADEME ?	Gain énergétique
Aménagement urbain - étude programmiste	Spay	1. Vers un territoire plus sobre et qui favorise l'autonomie : faire évoluer nos modes de vie 3- Vers un territoire créatif et contributif	1.1 Se déplacer : faire évoluer nos modes de transport 3.1 Vers une attractivité « choisie » pour contribuer au projet de territoire	Missionner un urbaniste et un programmiste pour aide à la décision pour les projets suivants : Requalification du centre bourg Projet pôle culturel Aménagement d'une voie douce	2022	32 000 €	A définir	Linéaire voie douce créée / fréquentation / ....

Passage en LED éclairage public	Spay	1. Vers un territoire plus sobre et qui favorise l'autonomie : faire évoluer nos modes de vie	1.4 Produire et consommer	Travaux en régie. Passage en LEDS pour l'éclairage public.	2021-2022	9 600 €	sans objet	Gain énergétique
Fourniture et pose de panneaux photovoltaïques sur toiture bloc sanitaires camping suite audit énergétique.	Spay	1. Vers un territoire plus sobre et qui favorise l'autonomie : faire évoluer nos modes de vie	1.4 Produire et consommer	Fourniture et pose de panneaux photovoltaïques sur toiture bloc sanitaires camping suite audit énergétique.	2022	80 000 €	A définir	Gain énergétique
Réfection toiture salle des fêtes	Spay	1. Vers un territoire plus sobre et qui favorise l'autonomie : faire évoluer nos modes de vie	1.3 Habiter	Réfection toiture salle des fêtes. Fuite et suivant audit énergétique.	2022	32 000 €	A définir	Gain énergétique
Réhabilitation ancien restaurant scolaire en maison des associations	Spay	1. Vers un territoire plus sobre et qui favorise l'autonomie : faire évoluer nos modes de vie 3- Vers un territoire créatif et contributif	1.3 Habiter 1.4 Produire et consommer 3.1 Vers une attractivité « choisie » pour contribuer au projet de territoire	Réhabilitation de l'ancien restaurant scolaire en maison des associations. Pose de panneaux photovoltaïques sur toiture et isolation extérieure.	2021-2022	274 000 €	Attribution de la somme de 110 000€ (DSIL) Etat Demande Région 59 747,70€. En attente décision.	Gain énergétique / production énergie
Renouvellement marché de restauration scolaire	Spay	1. Vers un territoire plus sobre et qui favorise l'autonomie : faire évoluer nos modes de vie	1.4 Produire et consommer	Renouvellement marché de restauration scolaire avec circuit court, 20% bio.	2021-2023	197 313 €	?	nbre de producteurs locaux
Commerce - rachat et réhabilitation boulangerie	Voivres les le Mans	1. Vers un territoire plus sobre et qui favorise l'autonomie : faire évoluer nos modes de vie 3- Vers un territoire créatif et contributif	1.3 Habiter 3.1 Vers une attractivité « choisie » pour contribuer au projet de territoire	Acquisition et réhabilitation de la Boulangerie afin de préserver le commerce de proximité et la vie du centre bourg. Cela s'inscrit dans un projet global d'aménagement du bourg et de redynamisation. (Travaux d'assainissement, de réhabilitation, enfouissements réseaux, et accessibilité, rénovation de la gare partie mobilité, liaisons douces)	2021-2023	340 000 €	DETR, DSIL : 143 000 € HT Conseil régional : 50 000 € HT Commune : 147 000 € HT	nbre d'usagers / gain énergétique
Epicerie - bar tabac - Place de l'Eglise et réhabilitation	Voivres les le Mans	1. Vers un territoire plus sobre et qui favorise l'autonomie : faire évoluer nos modes de vie 3- Vers un territoire créatif et contributif	1.3 Habiter 3.1 Vers une attractivité « choisie » pour contribuer au projet de territoire	Acquisition d'une maison d'habitation, ayant le potentiel d'allier commerce et logement, place de l'église, face à la boulangerie et salon de coiffure. Ce commerce existant sera ainsi transféré, il s'intègrera dans la volonté de préserver le commerce de proximité et la vie du centre bourg. La mobilité et l'accessibilité sont la partie prenante de notre réflexion globale, puisqu'un nouveau parking a été	2021-2023	490 000 €	CdC , Département, DETR 2022	nbre d'usagers / gain énergétique

créé, le Voivrais pourra ainsi faire ses achats en toute sécurité sur un espace central qu'est la place de l'église

---

## **Annexe 3 – Compilation des fiches projet communautaires et communales**

## VOIE VERTE LA SUZE / LA FLECHE CDC VAL DE SARTHE

<b>N° Action</b>	
<b>Axe stratégique</b>	1.1 Se déplacer : faire évoluer nos modes de transport
<b>Maître d'œuvre</b>	DEPARTEMENT DE LA SARTHE
<b>Description de l'action</b>	<p>Le projet de voie verte sera déployé entre les communes de La Suze et la Flèche sur un linéaire de 29 kms en lieu et place de l'ancienne voie de chemin de fer.</p> <p>Sur le territoire Val de Sarthe, elle traversera la Commune de Malicorne sur Sarthe.</p> <p>Il s'agit d'un projet porté par le Département de la Sarthe.</p>
<b>Partenaires techniques et financiers</b>	<p>Département de la Sarthe CdC de la Flèche</p>
<b>Coût prévisionnel</b>	1 610 000 € (portion CdC Val de Sarthe)
<b>Plan de financement</b>	<p>Département de la Sarthe Participation CdC (20%) : 322 000 €</p>
<b>Calendrier</b>	Travaux 2024-2026
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Linéaire créée / nbre d'utilisateurs

## VOIRIES COMMUNAUTAIRES - MOBILITES DOUCES

### CDC VAL DE SARTHE

<b>N° Action</b>	
<b>Axe stratégique</b>	1.1 Se déplacer : faire évoluer nos modes de transport
<b>Maître d'œuvre</b>	CdC Val de Sarthe
<b>Description de l'action</b>	Il s'agit de repenser l'utilisation du budget annuel liée à la voirie communautaire en affectant systématiquement une partie du budget vers le développement d'infrastructures de mobilités douces / partagées.
<b>Partenaires techniques et financiers</b>	A définir
<b>Coût prévisionnel</b>	A définir selon les projets
<b>Plan de financement</b>	A définir
<b>Calendrier</b>	Durée du mandat
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Linéaire créé / nbre d'utilisateurs

## SOUTIEN A LA RENOVATION DE L'HABITAT PRIVE CDC VAL DE SARTHE

<b>N° Action</b>	
<b>Axe stratégique</b>	1.3 Habiter
<b>Maître d'œuvre</b>	CdC Val de Sarthe
<b>Description de l'action</b>	Une étude pré-opérationnelle est actuellement en cours avec le Pôle Métropolitain Le Mans Sarthe et 6 autres intercommunalités. La fin de l'étude est programmée en avril 2022 et permettra aux élus communautaires de se positionner sur le ou les dispositifs à mettre en œuvre en matière d'amélioration de l'habitat privé en fonction des besoins des Communes et des habitants.
<b>Partenaires techniques et financiers</b>	Pôle métropolitain Le Mans Sarthe Département de la Sarthe Anah
<b>Coût prévisionnel</b>	A définir
<b>Plan de financement</b>	A définir
<b>Calendrier</b>	Fin étude pré-opérationnelle avril 2022
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Nbre de particuliers accompagnés / nbre de chantiers réalisés / surfaces réhabilitées

**REHABILITATION ANNEXE ESPACE COMMUNAUTAIRE - (MAISON RUE DU 11 NOVEMBRE) + ACQUISITION IMMOBILIÈRE**  
**CDC VAL DE SARTHE**

<b>N° Action</b>	
<b>Axe stratégique</b>	1.3 Habiter
<b>Maître d'œuvre</b>	CdC Val de Sarthe
<b>Description de l'action</b>	Dans la poursuite du développement des espaces communautaires et pour faire suite à la construction de l'Equipement culturel artistique, la Communauté de communes a acquis une maison d'habitation qui devra faire l'objet d'une rénovation globale. Sur le même tènement foncier, une autre maison d'habitation pourrait faire l'objet d'une acquisition et ce dans une logique d'ensemble et d'organisation de l'espace.
<b>Partenaires techniques et financiers</b>	A définir
<b>Coût prévisionnel</b>	193 000 €
<b>Plan de financement</b>	DSIL : 70 000 €
<b>Calendrier</b>	2022 / 2023
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Gain énergétique

## ETUDE POUR LA CREATION D'UNE RESSOURCERIE CDC VAL DE SARTHE

<b>N° Action</b>	
<b>Axe stratégique</b>	1.4 Produire et consommer
<b>Maître d'œuvre</b>	CdC Val de Sarthe (étude)
<b>Description de l'action</b>	Il s'agit d'étudier la faisabilité et le modèle économique de la mise en place d'une ressourcerie à proximité immédiate de la déchetterie de Roëzé sur Sarthe.
<b>Partenaires techniques et financiers</b>	A définir
<b>Coût prévisionnel</b>	A définir
<b>Plan de financement</b>	A définir
<b>Calendrier</b>	2022 (études)
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Nbre de ré-emploi / fréquentation du lieu

## REFECTION TOITURE BATIMENTS DES ST + PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES CDC VAL DE SARTHE

<b>N° Action</b>	
<b>Axe stratégique</b>	1.3 Habiter 1.4 Produire et consommer"
<b>Maître d'œuvre</b>	CdC Val de Sarthe
<b>Description de l'action</b>	La toiture des bâtiments des Services Techniques communautaires nécessite d'être rénovée. Il s'agit d'inclure à cette rénovation la pose de panneaux photovoltaïques permettant la production d'énergie renouvelable.
<b>Partenaires techniques et financiers</b>	A définir
<b>Coût prévisionnel</b>	349 604 €
<b>Plan de financement</b>	DSIL = 150 000 €
<b>Calendrier</b>	2021-2022
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Gain énergétique / énergie produite

## ECLAIRAGE PUBLIC - ZONES D'ACTIVITES CDC VAL DE SARTHE

<b>N° Action</b>	
<b>Axe stratégique</b>	
<b>Maître d'œuvre</b>	1.4 Produire et consommer
<b>Description de l'action</b>	Cette action est échelonnée dans le temps et vise à progressivement rénover l'éclairage public des zones d'activités (passage en LED).
<b>Partenaires techniques et financiers</b>	
<b>Coût prévisionnel</b>	56 425 €
<b>Plan de financement</b>	DSIL = 12 000 €
<b>Calendrier</b>	En cours
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Gain énergétique / nbre de supports concernés

**ACHAT ET RENOUVELLEMENT DE VEHICULES / UTILITAIRES / TRACTEURS A ENERGIE PROPRE**  
**CDC VAL DE SARTHE**

<b>N° Action</b>	
<b>Axe stratégique</b>	1.4 Produire et consommer
<b>Maître d'œuvre</b>	CdC Val de Sarthe
<b>Description de l'action</b>	Cette action est liée aux besoins des services. Il s'agira à chaque renouvellement de véhicules d'effectuer des achats responsables (questionnement du besoin, mutualisations possibles, énergies propres)
<b>Partenaires techniques et financiers</b>	-
<b>Coût prévisionnel</b>	A définir
<b>Plan de financement</b>	A définir
<b>Calendrier</b>	Durée du mandat
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Baisse des consommations de fluides carbonés

**PISCINE COMMUNAUTAIRE (ETUDE PREALABLE + FAISABILITE)**  
**CDC VAL DE SARTHE**

<b>N° Action</b>	
<b>Axe stratégique</b>	2.2 Faciliter l'accès aux services publics
<b>Maître d'œuvre</b>	CdC Val de Sarthe
<b>Description de l'action</b>	<p>La piscine communautaire existante sera prochainement obsolète. Les élus communautaires souhaitent engager une réflexion sur sa rénovation / ou construction neuve d'une piscine communautaire. Elle devra s'inscrire dans une démarche vertueuse (autoconsommation / production d'énergie...). Des études préalables sont nécessaires.</p>
<b>Partenaires techniques et financiers</b>	A définir
<b>Coût prévisionnel</b>	8 à 12 millions d'euros
<b>Plan de financement</b>	A définir
<b>Calendrier</b>	2022 (études)
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Nbre d'utilisateurs, Energie produite / autoconsommation ?

**MAISON DE SANTE  
CDC VAL DE SARTHE**

<b>N° Action</b>	
<b>Axe stratégique</b>	2.2 Faciliter l'accès aux services publics
<b>Maître d'œuvre</b>	A définir
<b>Description de l'action</b>	Ce projet pourra être développé dans les années à venir, mais dépend essentiellement de l'installation de nouveaux médecins sur le territoire Val de Sarthe et de leurs envies de construire un projet commun.
<b>Partenaires techniques et financiers</b>	A définir
<b>Coût prévisionnel</b>	A définir
<b>Plan de financement</b>	A définir
<b>Calendrier</b>	2023-2024
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Nbre de médecins installés / nbre de patients

**PEPINIERE ARTISANALE DE MALICORNE (ETUDE PREALABLE + FAISABILITE)**  
**CDC VAL DE SARTHE**

<b>N° Action</b>	
<b>Axe stratégique</b>	3.1 Vers une attractivité « choisie » pour contribuer au projet de territoire
<b>Maître d'œuvre</b>	CdC Val de Sarthe
<b>Description de l'action</b>	Développer une stratégie d'accueil des artisans d'art sur la Commune de Malicorne (Exploration du vivier, de la demande, des attentes des artisans d'art, exploration de modèles économiquement viables) afin de répondre aux demandes d'installation et s'inscrire dans le projet de Cité Faïence et Métiers d'Art.
<b>Partenaires techniques et financiers</b>	Banque des Territoires CMA
<b>Coût prévisionnel</b>	40 000 €
<b>Plan de financement</b>	Etude financée à 100 % Banque des Territoire (en attente retours)
<b>Calendrier</b>	2021-2022 (études)
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Nbre d'artisans accueillis

## CREATION D'UN NOUVEAU BATIMENT RELAI CDC VAL DE SARTHE

N° Action	
<b>Axe stratégique</b>	3.1 Vers une attractivité « choisie » pour contribuer au projet de territoire
<b>Maître d'œuvre</b>	CdC Val de Sarthe
<b>Description de l'action</b>	Selon les opportunités foncières, la création d'un nouveau bâtiment relai est souhaitée sur la durée du mandat. Il permettra de dédier des locaux, disponibles à la location, aux entreprises nouvellement créées. Les trois premières années d'une entreprise étant les plus difficiles, ces locaux loués à des tarifs préférentiels, facilitent le développement d'une entreprise.
<b>Partenaires techniques et financiers</b>	A définir
<b>Coût prévisionnel</b>	A définir
<b>Plan de financement</b>	A définir
<b>Calendrier</b>	Durée du mandat
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Activité économique générée / emploi créé

**POLITIQUE FONCIERE / ACHAT ET VIABILISATION POUR ACCUEIL D'ENTREPRISES  
ENGAGEES  
CDC VAL DE SARTHE**

<b>N° Action</b>	
<b>Axe stratégique</b>	3.1 Vers une attractivité « choisie » pour contribuer au projet de territoire
<b>Maître d'œuvre</b>	CdC Val de Sarthe
<b>Description de l'action</b>	Selon les opportunités foncières, envisager l'implantation de nouvelles entreprises vertueuses et engagées, bénéficiant aux actions de transitions du territoire
<b>Partenaires techniques et financiers</b>	A définir
<b>Coût prévisionnel</b>	A définir
<b>Plan de financement</b>	A définir
<b>Calendrier</b>	Durée du mandat
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Nbre d'entreprises accueillies / emplois créés

**REALISATION AUDIT ENERGETIQUE BÂTIMENTS COMMUNAUX  
CERANS FOULLETOURTE - 2021**

<b>N° Action</b>													
<b>Axe stratégique</b>	1.3 HABITER – Tendre vers la Zéro Artificialisation des Sols												
<b>Maître d’œuvre</b>	Mairie de Cérans-Foulletourte												
<b>Description de l’action</b>	Audits énergétiques sur 4 bâtiments municipaux afin d’appréhender la transition énergétique et pour se conformer au plan climat												
<b>Partenaires techniques et financiers</b>	Subvention du Conseil Départemental (50 %) pour la réalisation des audits												
<b>Coût prévisionnel</b>	<u>Audits énergétiques :</u> <table> <tr> <td>- Lutins</td> <td>1 035 €</td> <td>Ecole maternelle Les</td> </tr> <tr> <td>- Camille Souchu</td> <td>1 350 €</td> <td>Ecole élémentaire</td> </tr> <tr> <td>- 900 €</td> <td></td> <td>Restaurant scolaire</td> </tr> <tr> <td>- 1 035 €</td> <td></td> <td>Espace Gérard Véron</td> </tr> </table>	- Lutins	1 035 €	Ecole maternelle Les	- Camille Souchu	1 350 €	Ecole élémentaire	- 900 €		Restaurant scolaire	- 1 035 €		Espace Gérard Véron
- Lutins	1 035 €	Ecole maternelle Les											
- Camille Souchu	1 350 €	Ecole élémentaire											
- 900 €		Restaurant scolaire											
- 1 035 €		Espace Gérard Véron											
<b>Plan de financement</b>	Les audits ont été réalisés en 2021 et financés par la collectivité avec une subvention de 50 %, versée par le Conseil Départemental soit 2 160 €												
<b>Calendrier</b>	Travaux réalisés en mai 2021												

---

<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Nombre d'utilisateurs : 300 élèves + 14 enseignants Gain énergétique : 40 % par an
--	---

## CREATION D'UNE AIRE DE JEUX – CERANS FOULLETOURTE – 2021

<b>N° Action</b>	
<b>Axe stratégique</b>	Hors Projet de Territoire
<b>Maître d'œuvre</b>	Mairie de Cérans-Foulletourte
<b>Description de l'action</b>	Suite à la suppression de la piscine municipale, la collectivité a souhaité aménager une aire de jeux à proximité de l'espace jeunes au cœur du village, afin de vitaliser le secteur et créer du lien social
<b>Partenaires techniques et financiers</b>	Subvention au titre du fonds régional de développement des communes : 10 % Subvention au titre de la DETR : 45.01 %
<b>Coût prévisionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Terrassement : 4 109,00 €</li> <li>- Fournitures et pose de jeux : 22 553,84 €</li> </ul>
<b>Plan de financement</b>	Les travaux ont été mandatés en juillet et septembre 2021 La demande de versement des subventions a été faite début octobre DETR : 12 000 € Région : 2 666 €
<b>Calendrier</b>	Travaux réalisés en juin 2021
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Enfants de moins de 11 ans

## RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX CERANS FOULLETOURTE

<b>N° Action</b>																	
<b>Axe stratégique</b>	1.3 HABITER – Tendre vers la Zéro Artificialisation des Sols																
<b>Maître d’œuvre</b>	Mairie de Cérans-Foulletourte																
<b>Description de l'action</b>	<p>Travaux à réaliser sur les bâtiments communaux suite aux audits énergétiques réalisés en 2021.</p> <p>Investissement qui permettra de réaliser des économies d'énergie et de maîtriser les dépenses de fonctionnement de la collectivité</p>																
<b>Partenaires techniques et financiers</b>	<p>Subvention du Conseil Départemental (50 %) pour la réalisation des audits</p> <p>Une demande sera effectuée auprès du conseiller économie partagée du Pays Vallée de la Sarthe, ainsi qu'au titre du fonds de relance » et du DSIL</p>																
<b>Coût prévisionnel</b>	<table> <tbody> <tr> <td><u>Ecole Elémentaire « Camille Souchu »</u></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Isolation des faux plafonds</td> <td>35 000 €</td> </tr> <tr> <td>Mise en place de ventilation</td> <td>20 000 €</td> </tr> <tr> <td> <u>Ecole Maternelle « Les Lutins »</u></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Isolation du plafond</td> <td>19 166 €</td> </tr> <tr> <td>Dortoir, mise en place d'une PAC</td> <td>10 000 €</td> </tr> <tr> <td>Isolation des murs (pignons 3 classes)</td> <td>5 833 €</td> </tr> <tr> <td>Remplacement du ballon ECS en sous-sol</td> <td>833 €</td> </tr> </tbody> </table>	<u>Ecole Elémentaire « Camille Souchu »</u>		Isolation des faux plafonds	35 000 €	Mise en place de ventilation	20 000 €	 <u>Ecole Maternelle « Les Lutins »</u>		Isolation du plafond	19 166 €	Dortoir, mise en place d'une PAC	10 000 €	Isolation des murs (pignons 3 classes)	5 833 €	Remplacement du ballon ECS en sous-sol	833 €
<u>Ecole Elémentaire « Camille Souchu »</u>																	
Isolation des faux plafonds	35 000 €																
Mise en place de ventilation	20 000 €																
 <u>Ecole Maternelle « Les Lutins »</u>																	
Isolation du plafond	19 166 €																
Dortoir, mise en place d'une PAC	10 000 €																
Isolation des murs (pignons 3 classes)	5 833 €																
Remplacement du ballon ECS en sous-sol	833 €																
<b>Plan de financement</b>	<p>Pour l'année 2022, ces travaux seront autofinancés en partie et dans le cadre du fonds de relance et du DSIL à mobiliser.</p>																
<b>Calendrier</b>	<p>Un audit a déjà été réalisé en 2021.</p> <p>Un appel d'offres sera lancé courant 2022 avec un commencement fin des travaux dans le courant du 2<sup>ème</sup> semestre 2022</p>																
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<p>Nombre d'utilisateurs : 300 élèves + 14 enseignants</p> <p>Gain énergétique : 40 % par an</p>																

## RE-AMENAGEMENT GLOBAL CENTRE BOURG CERANS FOULLETOURTE

<b>N° Action</b>	
<b>Axe stratégique</b>	3.1 Vers une attractivité « choisie » pour contribuer au projet de territoire
<b>Maître d'œuvre</b>	Mairie de Cérans-Foulletourte
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Accompagnement ANCT</b></p> <p>Réaménagement de la place Pierre Belon et de la Place de l'Eglise</p> <p>Acquisition d'un terrain (avec maison) + démolition pour construction d'un parking et ouverture sur le centre-bourg</p> <p>Sécurisation des abords des écoles</p> <p>Projet de résidence seniors sur terrain communal (habitat inclusif) en lien avec Sarthe Habitat</p> <p>Projet Coulée Verte (relier la rue de la Poterie au supermarché via le lavoir) en lien avec le CAUE</p>
<b>Partenaires techniques et financiers</b>	ANCT Conseil Départemental : service aménagement CAUE ATESART SARTHE HABITAT
<b>Coût prévisionnel</b>	En cours de définition Plan de relance CD72 (2020/2022), d'un montant de 61 344 € pour l'acquisition d'un terrain avec maison + démolition pour construction d'un parking
<b>Plan de financement</b>	En cours de définition
<b>Calendrier</b>	Projets étalés sur plusieurs mandats
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	A définir

## PROJET DE CONSTRUCTION DE L'ECOLE ET DE LA SALLE DES FETES CHEMIRE LE GAUDIN

<b>N° Action</b>	
<b>Axe stratégique</b>	3.1 Vers une attractivité « choisie » pour contribuer au projet de territoire
<b>Maître d’œuvre</b>	Mairie de Chemiré-le-Gaudin
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Accompagnement ANCT</b>  Reconstruire une école primaire au minimum de même capacité (100 à 110 élèves) située sur le même site et dotée des mêmes équipements. Une nouvelle salle des fêtes y sera associée pour mutualiser des espaces polyvalents communs.  Cette école devra s'inscrire dans un programme d'économies d'énergies.</p> <p>La reconstruction de la salle des fêtes à proximité de l'école devra bénéficier aux élèves comme aux habitants de la commune, par l'association de certains espaces communs et polyvalents  Même composition ou même offre. Optimisation des espaces (salle pour les associations et leur réserve, salle de spectacle avec scène, loges....)  L'emprise foncière actuelle de la salle des fêtes serait alors disponible à la construction de logements locatifs pour familles et seniors – Bailleur social ou promoteur.</p>
<b>Partenaires techniques et financiers</b>	En cours de définition
<b>Coût prévisionnel</b>	En cours de définition
<b>Plan de financement</b>	En cours de définition
<b>Calendrier</b>	Livraison groupe scolaire envisagée pour rentrée 2025
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	A définir

## INSTALLATION MARAICHERE - AGRI BIO ETIVAL LES LE MANS

<b>N° Action</b>	
<b>Axe stratégique</b>	1.2 S'alimenter : faire évoluer nos manières de produire et de consommer
<b>Maître d'œuvre</b>	Mairie d'Etival-lès-le-Mans
<b>Description de l'action</b>	Installation d'une maraîchère sur la commune en agriculture bio
<b>Partenaires techniques et financiers</b>	Pays Vallée de la Sarthe
<b>Coût prévisionnel</b>	En cours de définition
<b>Plan de financement</b>	En cours de définition
<b>Calendrier</b>	14/10/2021 : estimation par les Domaines
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	A définir

---

**RENOVATION ENERGETIQUE ECOLE  
ETIVAL LES LE MANS**

<b>N° Action</b>	
<b>Axe stratégique</b>	1.3 HABITER – Tendre vers la Zéro Artificialisation des Sols
<b>Maître d'œuvre</b>	Etival lès-le Mans
<b>Description de l'action</b>	Changement des fenêtres des écoles, isolation des murs par l'extérieur et changement du mode de chauffage, réflexion globale
<b>Partenaires techniques et financiers</b>	LEADER
<b>Coût prévisionnel</b>	150 000 € fenêtres, 150 000 € isolation, 50 000€ chaudière à copeaux
<b>Plan de financement</b>	LEADER 60 % Commune 40 %
<b>Calendrier</b>	2022
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	60 % d'économies d'énergies

**INSTALLATION OMBRIERES  
ETIVAL LES LE MANS - 2021**

<b>N° Action</b>	
<b>Axe stratégique</b>	1.4 Produire et consommer
<b>Maître d'œuvre</b>	Etival lès-le Mans
<b>Description de l'action</b>	Pose de panneaux solaires sur le parking de la salle polyvalente et terrain de boules
<b>Partenaires techniques et financiers</b>	Le Mans Sun
<b>Coût prévisionnel</b>	5 000 €
<b>Plan de financement</b>	100 % commune
<b>Calendrier</b>	2021
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Production énergie

## **BATIMENT SOLAIRE A L'ATELIER TECHNIQUE FERCE SUR SARTHE**

<b>N° Action</b>	
<b>Axe stratégique</b>	1.4 Produire et consommer
<b>Maître d'œuvre</b>	Mairie de Fercé-sur-Sarthe
<b>Description de l'action</b>	La commune de Fercé-sur-Sarthe souhaite construire un bâtiment photovoltaïque à l'atelier technique, afin de pouvoir y stocker du matériel et des équipements communaux.
<b>Partenaires techniques et financiers</b>	AMARENCO
<b>Coût prévisionnel</b>	La société AMARENCO prend en charge les coûts de fabrication du bâtiment avec en contre partie la production d'électricité par panneaux photovoltaïques. La commune assure l'aménagement du sol (pose de tri-couche), la mise en place des réseaux et l'entretien courant pour un coût de 8 000 euros HT.
<b>Plan de financement</b>	Partenariat Public / Privé
<b>Calendrier</b>	Elaboration du permis de construire en cours.
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Création d'une surface de 400 m <sup>2</sup> en panneaux photovoltaïques pour la production d'électricité.

**REHABILITATION ET RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE  
FERCE-SUR-SARTHE - 2021**

<b>N° Action</b>	
<b>Axe stratégique</b>	1.3 Habiter
<b>Maître d’œuvre</b>	Mairie de Fercé-sur-Sarthe
<b>Description de l'action</b>	<p>La mairie a été aménagée en 1970 dans l'ancienne école communale. Des premiers travaux de réfection du secrétariat ont été réalisés en 2011-2012 avec le changement de deux fenêtres et deux portes ainsi que l'isolation des combles. Depuis, un local à destination des jeunes du village a été aménagé dans une des pièces du rez-de-chaussée avec des WC handicapé et un espace numérique ouvert aux administrés a dernièrement été mis en place.</p> <p>Il convient aujourd’hui de revoir la communication des pièces et l’accessibilité à ces espaces pour les personnes à mobilité réduite. Ces travaux permettraient également de réduire la consommation énergétique du bâtiment par le biais du changement des menuiseries existantes.</p>
<b>Partenaires techniques et financiers</b>	L'Etat pour la DETR, le Conseil Régional des Pays de la Loire pour le plan de relance
<b>Coût prévisionnel</b>	Menuiseries : 17 849,40 €, Maçonnerie intérieur ; 4 289,79 €, Maçonnerie extérieur ; 5 194,16 €, Peinture : 3 485,65 €
<b>Plan de financement</b>	Région Pays de la Loire DETR
<b>Calendrier</b>	Travaux achevés en 2021.
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Dernière phase des travaux en lien avec le diagnostic énergétique, dont le gain énergétique total s'élève à 40 % environ.

## REHABILITATION DE LA MAISON DU TEMPS LIBRE ET DU GROUPE SCOLAIRE FERCE-SUR-SARTHE

<b>N° Action</b>	
<b>Axe stratégique</b>	1.3 Habiter
<b>Maître d'œuvre</b>	Mairie de Fercé-sur-Sarthe
<b>Description de l'action</b>	<p>La commune de Fercé-sur-Sarthe est dotée d'un bâtiment communal composé de l'école Les Noisetiers et d'une salle polyvalente. Cet ensemble a été construit en trois tranches, en 1986, en 1992 et en 2002. Sa superficie totale est de 900 m<sup>2</sup>.</p> <p>Un audit énergétique et un rapport de thermographie ont été réalisés en 2011, puis mis à jour en 2021. Ces deux rapports montrent d'importantes déperditions. Par ailleurs, une étude exploratoire a été menée par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Sarthe (CAUE) en 2016. Cette étude préconisait alors des travaux comprenant : le changement des menuiseries, la réhabilitation de l'ensemble de la structure et la réalisation d'un chauffage « durable ». Le projet prévoit aujourd'hui la réalisation d'un réseau de chaleur bois desservant ce bâtiment communal et le projet de béguinage à proximité.</p> <p>En outre, le bâtiment communal est actuellement chauffé électriquement. La facture annuelle de l'année 2019 s'élève à près de 9 000,00 euros.</p> <p>Réception de l'Avant-Projet Sommaire fin octobre 2021.</p>
<b>Partenaires techniques et financiers</b>	Actuellement : le bureau d'études M3E, l'architecte Romain LEDRU, la Banque des Territoires et le Pays Vallée de la Sarthe.
<b>Coût prévisionnel</b>	TOTAL : 1 000 000,00 euros environ avec une estimation plus précise en attente de réception pour la fin octobre 2021.
<b>Plan de financement</b>	<p>Demandes de subventions au titre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>la DETR</li> <li>La DSIL – DSIL Rénovation Energétique</li> <li>Le Conseil Départemental</li> <li>Le Conseil Régional</li> <li>L'Appel à Projet MERISIER</li> <li>Autofinancement maximum : 400 000 euros</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<p>Avant-projet définitif : juin 2022</p> <p>Lancement de l'appel d'offres au second semestre 2022.</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<p>45% de gain énergétique</p> <p>Conforter l'engagement de la commune dans l'action enfance (maintien voire hausse des effectifs de l'école et développement des services périscolaires)</p>

## ECLAIRAGE PUBLIC FILLE SUR SARTHE

<b>N° Action</b>	
<b>Axe stratégique</b>	1.4 Produire et consommer
<b>Maître d'œuvre</b>	Mairie + Cabinet Loiseau
<b>Description de l'action</b>	Par mesure d'économie d'énergie, la Commune procède au remplacement des candélabres par des LEDS et de création de réseau.
<b>Partenaires techniques et financiers</b>	Département (amendes de police) Entreprises
<b>Coût prévisionnel</b>	Route des Iles : 19 500 € HT Ecole : 4 450 € HT Maisonnier/Beausoleil : 14 500 € HT Rue de la Gare : 3 700 € HT TOTAL : 42 150 € HT sur 2021/2022
<b>Plan de financement</b>	Amendes de police (25% à 30%) Et Commune
<b>Calendrier</b>	Courant octobre 2021 : Route des Iles + Ecole 2022 : Maisonnier/Beausoleil Rue de la Gare
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	L'ensemble des habitants et les passagers... Economie souhaitée – 30%

**RENOVATION ENERGETIQUE GROUPE SCOLAIRE PRIMAIRE**  
**FILLE SUR SARTHE - 2021**

<b>N° Action</b>	
<b>Axe stratégique</b>	1.3 Habiter
<b>Maître d'œuvre</b>	M. BLIN (St Saturnin) Mairie
<b>Description de l'action</b>	Suite à une étude énergétique sur le groupe scolaire de Fillé, les travaux suivants seront réalisés pour l'amélioration énergétique du bâtiment et réduire la facturation d'énergie.
<b>Partenaires techniques et financiers</b>	Ouvrants : Côté fenêtres Maître d'œuvre : M. BLIN Etat – Région – Département - Commune
<b>Coût prévisionnel</b>	Ouvrants : 257 000 € HT Chauffage : 183 000 € HT Isolation : 37 000 € HT Ventilation : 30 000 € HT Electricité : 36 000 € HT ECS : 7 000 € TOTAL : 550 000 € HT
<b>Plan de financement</b>	Plan de relance Etat : 240 000 € HT Région : 56 000 € HT Département : 27 000 € HT Commune : 227 000 € HT TOTAL : 550 000 € HT
<b>Calendrier</b>	Etude énergétique Etude filière bois Etude de faisabilité gaz Changement des ouvrants (en cours) Désignation d'un Maître d'œuvres (gaz, électricité, ventilation et isolation) Début des travaux : début août 2021 Achèvement des travaux : fin 2022
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	116 élèves + 5 enseignants + agents communaux : TOTAL : 129 personnes Economie souhaitée - 50%

## AGRANDISSEMENT ET RENOVATION DU RESTAURANT SCOLAIRE GUECELARD

<b>N° Action</b>	
<b>Axe stratégique</b>	1.3 Habiter
<b>Maître d'œuvre</b>	Non désigné pour l'instant
<b>Description de l'action</b>	<p>Plus de 260 repas sont servis tous les jours d'école au restaurant scolaire de Guécélard. Face à l'augmentation du nombre d'enfants scolarisés, qui s'est traduit par l'ouverture d'une classe en 2020, le restaurant scolaire n'est pas assez grand pour accueillir l'ensemble des enfants. Aujourd'hui, 2 services de 150 et 110 enfants sont organisés. Du fait de sa suroccupation, le niveau sonore est assez élevé ce qui pose des problèmes pour les enfants et pour le personnel.</p> <p>Ce restaurant est aussi utilisé dans le cadre des ALSH de la CDC Val de Sarthe.</p> <p>La partie technique du restaurant scolaire (cuisine, stock, bureau, vestiaires) est en partie obsolète et nécessite une rénovation importante. Enfin, le bâtiment est énergivore, il doit être isolé à l'occasion des travaux d'agrandissement.</p> <p>Ce projet est dans la continuité des travaux d'agrandissement et de rénovation du pôle enfance jeunesse entamés depuis 2018.</p>
<b>Partenaires techniques et financiers</b>	<p>CDC Val de Sarthe  Etat : DETR, CRTE  CAF de la Sarthe  Région des Pays de Loire</p>
<b>Coût prévisionnel</b>	<p>MOE : 100 000€  Etudes préalables et diagnostic : 30 000€  Travaux : 580 000€</p>
<b>Plan de financement</b>	Non connu à ce jour.
<b>Calendrier</b>	<p>Etude de faisabilité : effectué T2 2021  Appel d'offres MOE : T3-T4 2022  Définition projet, études préalables si nécessaire : T1- T2-T3 2023  (diagnostic de sécurité incendie, plomb et amiante ; diagnostic structurel, sondages géotechniques, relevage géomètre  Appel d'offres Travaux : T4 2023  Réalisation des travaux : 2024 (12 mois de travaux)</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<p>260 repas par jour environ.  Gain énergétique : Rénovation et reprise de l'isolation complète du bâtiment.</p>

## AMENAGEMENT DE LIAISONS ET DE VOIES DOUCES GUECELARD

<b>N° Action</b>	
<b>Axe stratégique</b>	1.1 Se déplacer : faire évoluer nos modes de transport
<b>Maître d'œuvre</b>	Commune
<b>Description de l'action</b>	<p>Dans le cadre de sa politique de développement durable, la mairie de Guécélard souhaite créer son réseau de voies et/ou liaisons douces. L'objectif est de se connecter avec les communes voisines pour mailler le territoire.</p> <p>L'objectif est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- créer des espaces confortables et sécurisés pour les habitants</li> <li>- créer des connexions vers d'autres itinéraires existants et vers les communes limitrophes</li> <li>- décongestionner la route de Guécélard à Fillé sur Sarthe.</li> <li>- valoriser les espaces publics et naturels en les respectant.</li> </ul> <p>Le 1er projet étudié est la mise en place d'un cheminement doux entre le bourg de Guécélard et le bourg de Fillé sur Sarthe, le long de la Sarthe en rive gauche sur environ 2,1km.</p>
<b>Partenaires techniques et financiers</b>	<p>Département de la Sarthe            Communauté de Communes            Communes limitrophes</p>
<b>Coût prévisionnel</b>	Non estimé à ce jour
<b>Plan de financement</b>	<p>Département            Région            Etat            Autofinancement</p>
<b>Calendrier</b>	<p>Diagnostic, rencontre des partenaires, visites de communes : 2021,            T1 : 2022            Etudes préalables, rencontres des riverains, chiffrage des travaux :            2022            Réalisation : 2023</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<p>Aménagement de liaisons douces – linéaire créé / fréquentation            Mise en avant du patrimoine environnemental            Cohésion du territoire (maillage)            Aménagement ludique et pédagogique à prévoir à terme</p>

## ETUDE THERMIQUE ET ISOLATION DES BATIMENTS COMMUNAUX GUECELARD

<b>N° Action</b>	
<b>Axe stratégique</b>	1.3 Habiter
<b>Maître d'œuvre</b>	Non désigné
<b>Description de l'action</b>	<p>Les bâtiments communaux de Guécélard sont plutôt vieillissants, seul le gymnase a fait l'objet d'une rénovation énergétique complète. Le pôle enfance jeunesse dispose dorénavant d'une partie neuve et rénovée depuis 2021 mais l'autre partie des bâtiments du primaire et de la maternelle n'est pas isolée.</p> <p>La salle des fêtes, la salle associative, le local de la poste, le club house du foot, le logement de fonction de l'école, une partie de l'école et la mairie sont plutôt énergivores.</p> <p>Il est nécessaire de procéder à une étude thermique de ces bâtiments afin d'envisager un plan pluriannuel de travaux et décider également de leur maintien ou non dans le patrimoine de la commune.</p>
<b>Partenaires techniques et financiers</b>	ADEME LEADER CRTE (CDC VAL DE SARTHE) Département Région Pays de la Loire
<b>Coût prévisionnel</b>	Etudes thermiques : 25 000€ Travaux des bâtiments : Club house du foot : 200 000€ dont 185 000€ de travaux et 15 000€ de MOE Autres bâtiments : non estimé à ce jour
<b>Plan de financement</b>	En cours de définition
<b>Calendrier</b>	Etudes thermiques : T2 2022 Club house du foot - MAPA travaux : T2 2022 Autres bâtiments : non estimé à ce jour
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Rénovation envisagée des menuiseries, isolation par l'extérieur, isolation des toitures et autres travaux proposées lors des études, entraîneront une diminution de la consommation en énergie des bâtiments. Club house du foot : rénovation selon RT 2012

## INSTALLATION DE RANGE-VELOS GUECELARD

<b>N° Action</b>	
<b>Axe stratégique</b>	1.1 Se déplacer : faire évoluer nos modes de transport
<b>Maître d'œuvre</b>	Commune
<b>Description de l'action</b>	Augmentation du maillage de range-vélos dans la commune pour faciliter l'utilisation de vélos comme moyen de déplacement.
<b>Partenaires techniques et financiers</b>	
<b>Coût prévisionnel</b>	En cours d'évaluation
<b>Plan de financement</b>	En cours d'évaluation
<b>Calendrier</b>	Acquisition au budget 2022
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Utilisation des ranges-vélo Retour des habitants.

## AMENAGEMENT DE JEUX EXTERIEURS ET ESPACES DE CONVIVIALITE GUECELARD

<b>N° Action</b>	
<b>Axe stratégique</b>	2.1 Favoriser la culture du « faire ensemble »
<b>Maître d'œuvre</b>	Commune
<b>Description de l'action</b>	<p>Aménagement de zones de jeux extérieurs (jeux pyramide, rocher d'escalade, tyrolienne, parcours VTT, Foot à 5/city stade, parcours de santé..) et d'activités sous forme d'espaces de convivialité ( table de pique-nique, bancs, panneau d'informations, poubelles, garage à vélo, boite à livres, tables de ping-pong)</p> <p>Le but est de créer des espaces de vie collective, de mettre en avant la nature et faire vivre le territoire.</p>
<b>Partenaires techniques et financiers</b>	<p>FAFA (foot à 5)  Etat  Région  Département</p>
<b>Coût prévisionnel</b>	<p>Foot à 5 : 80 000€  Aires de jeux : 40 000€  Espaces de vie : 20 000€</p>
<b>Plan de financement</b>	Non défini
<b>Calendrier</b>	Projet étalé sur le mandat, démarrage en 2022 par 1ère phase (à détailler ultérieurement après le vote du budget)
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	

## REFECTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC GUECELARD - 2021

## REFECTION DU CHEMIN DU DAUPHIN/ CHEMIN BAS GUECELARD

<b>NNAction</b>	
<b>Action stratégique</b>	1.4 Beaucoup de place à faire pour évoluer nos modes de transport
<b>Maitre d'œuvre</b>	ATESART (après l'étude de faisabilité)
<b>Description de l'action</b> <b>Description de l'action</b>	<p>Suite à l'enfouissement des réseaux de télécommunication et d'électricité, il sera nécessaire de refaire le réaménagement des voiries en fonction de l'enfouissement de l'éclairage public et la réfection des mât. Il devra également être fait une étude de faisabilité pour déterminer les meilleures solutions pour les piétons et les cyclistes.</p> <p>Le choix du revêtement devra aussi étudier d'un point de vue durable (Fondation LEADER).</p>
<b>Partenaires techniques et financiers</b>	<p>Etat (DET)</p> <p>Pays Vallée de la Sarthe (accompagnement technique)</p> <p>ATESART (technique)</p> <p>ETAT (financement + amendes de police)</p>
<b>Coût prévisionnel</b>	36 610€ HT (changement des mâts et des luminaires, prise pour décoration de festivité, étude d'éclairage)
<b>Coût prévisionnel</b>	433 170€
	DET : 22 000 € (validé) LEADER : 13 467 € (en attente)
<b>Plan de financement</b>	Le montant estimé des travaux a été revu à la baisse suite à l'attribution des offres, le montant des subventions sera revu au versement des soldes.
	Marché notifié : juillet 2021
<b>Calendrier</b>	Travaux : fin 2021 ou 2022 (dépend de l'enfouissement des réseaux gérés par le département)
<b>Calendrier</b>	Travaux à la suite de l'enfouissement, soit en 2022 soit en 2023 si inscription au budget
	Luminaire LED Température de couleur des lampes : 3000° maximum
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Coefficient ULOR =< 3 % ou 0.03 maximum (= % de flux lumineux au-dessus de l'horizontal). Amenagement de pistes cyclables ou de voie partagée pour les vélos et piétons, sécurisation des piétons Puissance des lampes : 70W maximum
	IP65 minimum sur le bloc optique pour le maintien des performances du luminaire

## RENOVATION DU SYSTEME DE CHAUFFAGE DU GROUPE SCOLAIRE RENE CASSIN GUECELARD

<b>N° Action</b>	
<b>Axe stratégique</b>	1.3 Habiter
<b>Maître d'œuvre</b>	Non désigné
<b>Description de l'action</b>	<p>Le système actuel de chauffage du groupe scolaire René Cassin est un système de chauffage au fioul qui alimente la majorité des bâtiments du pôle.</p> <p>La plupart des bâtiments (hormis le nouveau pôle enfance et les classes rénovées accolées au pôle) disposent d'une mauvaise isolation.</p> <p>La chaufferie fioul de 1983 est obsolète et nécessite de plus en plus de réparation et de maintenance, il est nécessaire de la remplacer.</p> <p>2 solutions sont à l'étude :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Installation d'une chaufferie bois</li> <li>Installation d'une chaudière gaz</li> </ul> <p>Dans les 2 cas, il est envisagé de raccorder dans le réseau des bâtiments supplémentaires chauffés actuellement à l'électrique.</p>
<b>Partenaires techniques et financiers</b>	CDC Val de Sarthe (CRTE)
<b>Coût prévisionnel</b>	<p>Chaufferie bois</p> <p>Chaudière gaz : 40 000€ HT</p> <p>Chaufferie bois : 85 000€ HT</p> <p>Extension du réseau : 15 000€ HT</p>
<b>Plan de financement</b>	A définir
<b>Calendrier</b>	<p>Etudes de faisabilité bois et gaz effectuées : T2 2021</p> <p>Consultation des entreprises (MAPA) : T1 2022</p> <p>Travaux d'installation et réseaux : T2 2022</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<p>Suppression du fioul</p> <p>Biogaz ou bois envisagé.</p> <p>Gain en consommation énergétique.</p>

**PROJET CMJ INSTALLATION DE JEUX DE LOISIRS  
LA SUZE SUR SARTHE**

<b>N° Action</b>	
<b>Axe stratégique</b>	2.1 Favoriser la culture du « faire ensemble »
<b>Maître d'œuvre</b>	Mairie La Suze sur Sarthe
<b>Description de l'action</b>	Projet du CMJ d'installer des équipements de loisirs à destination des jeunes, cela pourrait être une tyrolienne ou d'autres équipements
<b>Partenaires techniques et financiers</b>	
<b>Coût prévisionnel</b>	20 000 €
<b>Plan de financement</b>	Convention fonds de relance du département
<b>Calendrier</b>	2022
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Augmentation aire de jeux à destination des jeunes

## RENOVATION ET RESTRUCTURATION DES ECOLES PUBLIQUES LA SUZE SUR SARTHE

<b>N° Action</b>	
<b>Axe stratégique</b>	1.3 Habiter
<b>Maître d'œuvre</b>	Mairie La Suze sur Sarthe
<b>Description de l'action</b>	<p>La commune dispose de deux écoles publiques qu'il est nécessaire de rénover. Dans ce cadre, une réflexion est menée sur la réorganisation des écoles sur le territoire. Il est prévu une étude de faisabilité avec un bureau d'études sur les différentes options possibles en fin 2021. L'objectif est de commencer par la rénovation de l'école Elémentaire de la Renardière. Travaux 2023</p> <p>Puis la rénovation ou construction d'une nouvelle Ecole aux Châtaigniers : 2024-2025</p>
<b>Partenaires techniques et financiers</b>	
<b>Coût prévisionnel</b>	Estimation 3 000 000 €
<b>Plan de financement</b>	<p>DETR/DSIL</p> <p>Fonds de relance</p> <p>Leader</p> <p>Région</p>
<b>Calendrier</b>	<p>Etude de faisabilité avec un bureau d'étude sur les différentes options fin 2021</p> <p>Rénovation Ecole Elémentaire de la Renardière - Travaux 2023</p> <p>Rénovation ou construction Ecole des Châtaigniers : 2024-2025</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Gain énergétique conformément au décret tertiaire

**GYMNASE**  
**LA SUZE SUR SARTHE**

<b>N° Action</b>	
<b>Axe stratégique</b>	1.4 Produire et consommer
<b>Maître d'œuvre</b>	Mairie La Suze sur Sarthe
<b>Description de l'action</b>	Réflexion sur le gymnase d'installer des panneaux solaires ou un système de chauffage en lien avec les travaux des écoles (chaudière commune ?)
<b>Partenaires techniques et financiers</b>	A définir
<b>Coût prévisionnel</b>	A définir
<b>Plan de financement</b>	A définir
<b>Calendrier</b>	Etude en 2022
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Economies d'énergie

## REAMENAGEMENT DU BI-CROSS

### LA SUZE SUR SARTHE

<b>N° Action</b>	
<b>Axe stratégique</b>	2.1 Favoriser la culture du « faire ensemble »
<b>Maître d'œuvre</b>	Mairie La Suze sur Sarthe
<b>Description de l'action</b>	Le terrain de Bi-cross a été aménagé en 2019. L'objectif est de faire évoluer la structure vers un équipement de type "Pump park" afin de répondre à un plus grand nombre d'usage (vélo, trottinettes, roller...).
<b>Partenaires techniques et financiers</b>	
<b>Coût prévisionnel</b>	25 000 €
<b>Plan de financement</b>	DETR
<b>Calendrier</b>	
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Augmentation du nombre d'utilisateurs Amélioration de la satisfaction des usagers

## CHEMIN DE HALAGE LA SUZE-ROEZE

### LA SUZE SUR SARTHE

<b>N° Action</b>	
<b>Axe stratégique</b>	1.1 Se déplacer : faire évoluer nos modes de transport
<b>Maître d'œuvre</b>	Mairie La Suze sur Sarthe
<b>Description de l'action</b>	Finalisation des acquisitions foncières en 2022. Le projet consiste à aménager les bords de Sarthe afin d'offrir aux Suzerains une voie verte entre les communes de la Suze-sur-Sarthe et de Roëzé.
<b>Partenaires techniques et financiers</b>	A définir
<b>Coût prévisionnel</b>	250 000 €
<b>Plan de financement</b>	Département Région DETR
<b>Calendrier</b>	2022 : Acquisitions foncières 2023-2024 Etudes et travaux
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Linéaire de chemin réalisé Augmentation de l'offre de promenade pour les Suzerains

**ECLAIRAGE PUBLIC**  
**LA SUZE SUR SARTHE**

<b>N° Action</b>	
<b>Axe stratégique</b>	1.4 Produire et consommer
<b>Maître d'œuvre</b>	Mairie La Suze sur Sarthe
<b>Description de l'action</b>	Poursuite du renouvellement de l'éclairage public, avec une remise à jour de l'audit sur l'éclairage public puis travaux de remplacement des candélabres énergivores
<b>Partenaires techniques et financiers</b>	
<b>Coût prévisionnel</b>	Sur 2021: Etude 9 000€ HT Sur 2022-2023 : Travaux- Attente du retour de l'Audit en cours
<b>Plan de financement</b>	DETR
<b>Calendrier</b>	Etude en cours avec le cabinet OHM ingénierie Phasage des travaux sur 2022-2023
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Gain énergétique Equipements plus respectueux de l'environnement

## PISTE DOUCE ROUTE DU MANS LA SUZE SUR SARTHE

<b>N° Action</b>	
<b>Axe stratégique</b>	1.1 Se déplacer : faire évoluer nos modes de transport
<b>Maître d'œuvre</b>	Mairie La Suze sur Sarthe
<b>Description de l'action</b>	Création d'une piste douce Route du Mans en concertation avec Roëzé afin d'avoir un aménagement cohérent et sécurisé pour les piétons et vélos.
<b>Partenaires techniques et financiers</b>	
<b>Coût prévisionnel</b>	12 000 €
<b>Plan de financement</b>	A définir
<b>Calendrier</b>	2022
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Amélioration sécurité des piétons et vélos

## AMENAGEMENT CENTRE-VILLE

### LA SUZE SUR SARTHE

N° Action	
<b>Axe stratégique</b>	3.1 Vers une attractivité « choisie » pour contribuer au projet de territoire
<b>Maître d'œuvre</b>	Mairie La Suze sur Sarthe
<b>Description de l'action</b>	Pré-étude CAUE pour le réaménagement complet du centre-ville de La Suze sur Sarthe
<b>Partenaires techniques et financiers</b>	A définir
<b>Coût prévisionnel</b>	A définir
<b>Plan de financement</b>	A définir
<b>Calendrier</b>	Recrutement d'un bureau d'études fin 2021
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Redynamisation du centre bourg Amélioration de la circulation Sécurisation des piétons, vélos

## POINT JEUNES

### LOUPLANDE

N° Action	
<b>Axe stratégique</b>	2.1 Favoriser la culture du « faire ensemble »
<b>Maître d'œuvre</b>	Lc Développement 26 rue Nationale – 72550 COULANS SUR GEE
<b>Description de l'action</b>	Cet établissement fait partie des 5 points jeunes existants que la CDC gère dans le cadre de sa compétence Jeunesse. Il s'agit d'une part de la rénovation des murs et de la toiture et d'autre part, la mise aux normes PMR prévue dans le cadre de notre plan ADAP'T
<b>Partenaires techniques et financiers</b>	Conseil Départemental dans le cadre du plan de relance 13 867 €
<b>Coût prévisionnel</b>	45 000 € HT. Voir ci-joint, estimatif établi par le Maître d'œuvre.
<b>Plan de financement</b>	Conseil Départemental : 13 867 € CRTE (subvention sollicitée) : 22 133 € Commune : 9 000 €
<b>Calendrier</b>	Travaux 2ème semestre 2022- début 2023
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Nombre d'utilisateurs : - Petites et grandes vacances - Accueil régulier

## REFLEXION GLOBALE AMENAGEMENT

### LOUPLANDE

<b>N° Action</b>	
<b>Axe stratégique</b>	3.1 Vers une attractivité « choisie » pour contribuer au projet de territoire
<b>Maître d'œuvre</b>	Louplande
<b>Description de l'action</b>	<u>Accompagnement ANCT</u> Projet d'ensemble - agrandissement restaurant scolaire - extension et création de surfaces d'activités péri et extra scolaires - rénovation énergétique et acoustique salle du Temps Libre
<b>Partenaires techniques et financiers</b>	ANCT
<b>Coût prévisionnel</b>	Non estimé
<b>Plan de financement</b>	A définir
<b>Calendrier</b>	Durée du mandat
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	A définir

## RENOVATION BATIMENTS PUBLICS

### MEZERAY

<b>N° Action</b>	
<b>Axe stratégique</b>	1.3 Habiter 1.4 Produire et consommer
<b>Maître d'œuvre</b>	Commune de MEZERAY
<b>Description de l'action</b>	<p>La collectivité a décidé de maîtriser sa consommation d'énergie sur trois bâtiments très énergivores :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) La salle associative</li> <li>2) Le restaurant scolaire</li> <li>3) Des logements locatifs</li> </ul> <p>Les consommations actuelles sont importantes et démesurées dans le contexte actuel.</p> <p>Pour remédier à cette carence préjudiciable à l'environnement, il a été décidé de poser des panneaux photovoltaïques, une pompe à chaleur et de restaurer toutes les toitures.</p>
<b>Partenaires financiers</b>	Dans le cadre du plan de relance de la Région, il a été sollicité une subvention. Pour le moment, nous sommes dans l'attente d'une réponse.
<b>Coût prévisionnel</b>	<p>1) Salle associative :            Panneaux photo. : 9 291 €            Pompe à chaleur : 13 921 €            Réfection totale de la toiture : 20 538 €</p> <p>2) Cantine :            Panneaux photo. : 19 826 €            Réfection complète de la toiture : 23 793 €</p> <p>3) Logements communaux            Réfection totale des toitures : 11 738 €</p>
<b>Plan de financement</b>	Le coût global de l'opération a été chiffré à :  99 107 € H.T.
<b>Calendrier</b>	Toutes les opérations ont été chiffrées (une consultation d'entreprises a été réalisée). Les travaux, qui ont été confiés à des entreprises locales, doivent débuter avant la fin de l'année. La fin est programmée pour le mois de Juin 2022.
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	L'objectif, avec toutes ces réalisations, est l'obtention d'un gain énergétique de 20 à 30 %. Objectif réalisable car les bâtiments mentionnés sont extrêmement énergivores.

## ECLAIRAGE PUBLIC

### PARIGNE LE POLIN

<b>N° Action</b>	
<b>Axe stratégique</b>	1.4 Produire et consommer
<b>Maître d'œuvre</b>	Parigné le Pôlin
<b>Description de l'action</b>	Remplacement de l'éclairage halogène par un éclairage LED - départementale 123 ( ex RN 23 ) et rue du Tertre
<b>Partenaires financiers</b>	
<b>Coût prévisionnel</b>	25 000 €
<b>Plan de financement</b>	A définir
<b>Calendrier</b>	2022
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Gain énergétique

## CONSTRUCTION DE DEUX CELLULES COMMERCIALES ROËZÉ SUR SARTHE

<b>N° Action</b>	
<b>Axe stratégique</b>	3.1 Vers une attractivité « choisie » pour contribuer au projet de territoire
<b>Maître d'œuvre</b>	Publication du marché public achevée le 30/09/2021, analyse des offres en cours
<b>Description de l'action</b>	<p>Réalisation de 2 unités commerciales ayant pour point de départ la volonté du seul boulanger de Roëzé sur Sarthe, actuellement installé rue de la Mairie, de fermer son activité d'ici deux ans sans la revendre à un nouveau boulanger. Il est à noter le fort coût de remise aux normes de cette boulangerie en cas de reprise par un nouvel artisan.</p> <p>La commune réalisera un bâtiment « blanc » (enveloppe extérieure) dans laquelle viendra s'implanter deux activités : une boulangerie et un commerce à déterminer (boucherie,...).</p> <p>L'implantation place Isaac de la Roche s'explique par la maîtrise foncière et la volonté de renforcer l'attractivité commerciale de cette place où il existe déjà aujourd'hui un bar-tabac-presse-relais poste, un coiffeur et, à proximité, une pizzeria</p>
<b>Partenaires techniques et financiers</b>	Conseils de l'entreprise « Les Moulins Réunis » pour les surfaces nécessaires et les aménagements techniques liés à l'implantation d'une boulangerie (prises électriques,...)
<b>Coût prévisionnel</b>	750 000 € HT (construction d'un bâtiment)
<b>Plan de financement</b>	<p>Aucun financement demandé à ce jour</p> <p>Les financements seront demandés en début d'année 2022</p>
<b>Calendrier</b>	<p>Choix du maître d'œuvre novembre 2021</p> <p>Lancement des travaux début 2022</p> <p>Ouverture souhaitable pour octobre 2022</p>

<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Utilisation par la population de Roëzé sur Sarthe (potentiel de 2700 habitants)
--	---

## **MISE EN CONFORMITE, RENOVATION ET REQUALIFICATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ROËZÉ SUR SARTHE - 2021**

<b>N° Action</b>	
<b>Axe stratégique</b>	1.4 Produire et consommer
<b>Maître d'œuvre</b>	Commune de Roëzé sur Sarthe
<b>Description de l'action</b>	Mise en conformité, rénovation et requalification de l'éclairage public comprenant : Le remplacement des candélabres les plus vétustes ; La mise en place d'un régulateur de tension sur les 5 armoires comprenant le plus de points lumineux.
<b>Partenaires techniques et financiers</b>	AMO : société ADACCAR CONCEPT
<b>Coût prévisionnel</b>	74 821 € HT
<b>Plan de financement</b>	LEADER 59 871 € HT (valeur non validée par les services compétent à ce jour) Autofinancement 14 967 € HT
<b>Calendrier</b>	Déploiement des travaux : octobre – novembre 2021

<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Toute la population du bourg et du hameau des Huaudières ainsi que toute personne traversant la commune de nuit (extinction entre 23h et 5h30). Objectif de gain énergétique : 1,9 sur l'ensemble des candélabres et des armoires concernés par les travaux
--	--

## MISE EN PLACE D'UNE PASSERELLE POUR SECURISER LE PONTON

### ROËZÉ SUR SARTHE

N° Action	
<b>Axe stratégique</b>	1.1 Se déplacer : faire évoluer nos modes de transport
<b>Maître d'œuvre</b>	La procédure n'a pas encore été lancée
<b>Description de l'action</b>	Sécurisation du pont routier enjambant la rivière SARTHE (RD 251 – route de Parigné) L'aménagement sécurisera les piétons et les cyclistes. Dans le futur, il serait possible de poursuivre cette voie douce pour relier les communes situées au sud (Guécélard, Parigné le Pôlin, Cérans-Foulletourte) via des pistes aménagées.
<b>Partenaires techniques et financiers</b>	Techniques : service ouvrage d'art CD 72
<b>Coût prévisionnel</b>	A déterminer précisément, budget estimé autour de 400 000 € HT
<b>Plan de financement</b>	A déterminer

<b>Calendrier</b>	Travaux en 2024
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<p>Linéaire de voies douces de 110 à 120 mètres de long</p> <p>Utilisation par la population de Roëzé sur Sarthe (potentiel de 2700 habitants)</p>

## RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE MATERNELLE

### ROËZÉ SUR SARTHE

<b>N° Action</b>	
<b>Axe stratégique</b>	1.3 Habiter
<b>Maître d'œuvre</b>	Non désigné à ce jour
<b>Description de l'action</b>	L'école maternelle est très mal isolée.
<b>Partenaires techniques et financiers</b>	<p>Techniques : enseignants (phases préconception) / Pays Vallée de la Sarthe</p> <p>Financiers : LEADER et MERISIER</p>
<b>Coût prévisionnel</b>	Non défini à ce jour

<b>Plan de financement</b>	Non défini à ce jour
<b>Calendrier</b>	Réalisation des travaux fin 2022 – début 2023.
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Enfants et enseignants

## **REFECTION DE LA PLACE DE L'EGLISE (PLACE ISAAC DE LA ROCHE) Commune de ROEZE SUR SARTHE**

<b>N° Action</b>	
<b>Axe stratégique</b>	3.1 Vers une attractivité « choisie » pour contribuer au projet de territoire
<b>Maître d'œuvre</b>	Marché public à publier. Aide à maîtrise d'ouvrage en cours de sélection.
<b>Description de l'action</b>	<p>La réfection de la place fait partie d'une démarche visant à revitaliser le centre bourg de Roëzé sur Sarthe. Un aménagement paysager sera créé avec des accès PMR aux commerces et une halle pour les marchés sera installée. La réfection de la place Isaac de la Roche contribuera en outre à faire vivre les commerces de proximité (boucherie, boulangerie, pizzeria, bar tabac, coiffeur) et donc à limiter les déplacements motorisés sur une autre commune.</p> <p>La terrasse du bar-tabac actuel sera agrandie et plus sécurisée. Il est également prévu la mise en valeur de l'église avec un jeu de lumière.</p> <p>Les trottoirs seront également plus grands et un giratoire permettant de faire ralentir les véhicules arrivant sur le virage de la place sera aménagé.</p> <p>Le réaménagement de la place Isaac de la Roche a donc de multiples enjeux pour la commune : développement urbain, sécurité routière,</p>

	développement économique etc...
<b>Partenaires techniques et financiers</b>	Techniques : Conseil départemental de la Sarthe (service ingénierie routière)
<b>Coût prévisionnel</b>	Travaux de maîtrise d'œuvre pour un total estimé à 1,5 millions d'euros.
<b>Plan de financement</b>	Aucun financement demandé à ce jour.
<b>Calendrier</b>	Lancement des démarches pour sélectionner un professionnel en « aide à la maîtrise d'ouvrage »  Travaux prévus dans le courant de l'année 2022
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Nombre d'utilisateurs : habitants de la commune, du Val de Sarthe, etc. / touristes / Utilisation par la population de Roëzé sur Sarthe (potentiel de 2700 habitants) Un paysagiste sera engagé afin de contribuer à une démarche environnementale voulue par la commune.

**ISOLATION ECOLE PRIMAIRE**  
**SAINT JEAN DU BOIS**

<b>N° Action</b>	
<b>Axe stratégique</b>	<b>1.3 Habiter</b>
<b>Maître d'œuvre</b>	Commune de Saint Jean du Bois
<b>Description de l'action</b>	Isolation extérieure de l'école primaire et des sanitaires de l'école par du bois, en harmonie avec la salle multi-activités située juste derrière
<b>Partenaires financiers</b>	Subvention DETR – Non sollicitée à ce jour
<b>Coût prévisionnel</b>	100 000,00 euros
<b>Plan de financement</b>	Donnée inconnue à ce jour
<b>Calendrier</b>	Etudes commencées en 2022

<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Réaliser des économies d'énergie, améliorer le bien-être des enfants : plus de chaleur en hiver et moins en été, harmoniser la commune
--	--

## **CREATION D'UNE MAISON DE SERVICES SAINT JEAN DU BOIS**

<b>N° Action</b>	
<b>Axe stratégique</b>	2.1 Favoriser la culture du « faire ensemble »
<b>Maître d'œuvre</b>	Commune de Saint Jean du Bois
<b>Description de l'action</b>	Création d'une Maison de Services, espace solidaire regroupant l'infirmière, les associations et un point d'accès internet à destination de la population
<b>Partenaires financiers</b>	Subvention DETR – Non sollicitée à ce jour
<b>Coût prévisionnel</b>	120 000,00 euros
<b>Plan de financement</b>	Donnée inconnue à ce jour
<b>Calendrier</b>	Etudes commencées en 2022

<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Faciliter l'accès aux services publiques et la culture du « Faire Ensemble »
--	--

<b>REPLACEMENT MODE DE CHAUFFAGE ECOLE ET MAIRIE SAINT JEAN DU BOIS</b>	
<b>N° Action</b>	
<b>Axe stratégique</b>	1.3 Habiter
<b>Maître d'œuvre</b>	Commune de Saint Jean du Bois
<b>Description de l'action</b>	Remplacement de la chaudière à fioul de l'école maternelle et de la mairie par une chaudière à bois déchiqueté
<b>Partenaires financiers</b>	Subvention DETR – Non sollicitée à ce jour
<b>Coût prévisionnel</b>	70 000,00 euros
<b>Plan de financement</b>	Donnée inconnue à ce jour
<b>Calendrier</b>	Travaux réalisés et financés en 2022

---

<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Economie d'énergie et chauffage de meilleur qualité
--	---

## AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG

### SAINT JEAN DU BOIS - 2021

N° Action	
Axe stratégique	3.1 Vers une attractivité « choisie » pour contribuer au projet de territoire
Maître d'œuvre	Commune de Saint Jean du Bois
Description de l'action	Aménagement du centre bourg
Partenaires financiers	Subvention DETR 2020 – En attente de paiement Subvention Plan de relance du Département – En attente de paiement
Coût prévisionnel	12 478, 70 euros
Plan de financement	Total des subventions prévues = 8 527,85 euros
Calendrier	Travaux réalisés et financés en 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Amélioration du centre bourg et de la vie sociale des habitants

## ENFOISSEMENT DES RESEAUX ET REMPLACEMENT DES CANDELABRES

SAINT JEAN DU BOIS - 2021

<b>N° Action</b>	
<b>Axe stratégique</b>	1.4 Produire et consommer
<b>Maître d'œuvre</b>	Commune de Saint Jean du Bois
<b>Description de l'action</b>	Enfouissement des réseaux et remplacement des candélabres
<b>Partenaires financiers</b>	Subvention DETR 2020 – En attente de paiement Subvention Plan de relance du Département – En attente de paiement Subvention DETR 2021 – Arrêté reçu Plan de relance régional – Arrêté reçu
<b>Coût prévisionnel</b>	Enfouissement des réseaux = 51 000 euros Candélabres = 27 170.28 euros
<b>Plan de financement</b>	Total des subventions prévues = 16 107.50 euros
<b>Calendrier</b>	Travaux réalisés et financés en 2021
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Economie d'énergie et amélioration du centre bourg

## AMENAGEMENT LOGEMENTS ET SALLE DES ASSOCIATIONS SOULIGNÉ-FLACÉ

<b>N° Action</b>	
<b>Axe stratégique</b>	<b>1.3 Habiter</b>
<b>Maître d’œuvre</b>	À définir
<b>Description de l’action</b>	Aménagement d’un bâtiment en logement et en salle pour les associations locales.
<b>Partenaires techniques et financiers</b>	À définir
<b>Coût prévisionnel</b>	180 000 €
<b>Plan de financement</b>	À définir – demande de subventions
<b>Calendrier</b>	Début 2022 : recherche de Maitre d’œuvre
<b>Indicateurs d’évaluation proposés</b>	Réhabilitation complète écologique et énergétique

**REAMENAGEMENT PARKING CALBERSON AVEC POINT D'APPORT VOLONTAIRE**  
**COMMUNE DE SPAY - 2021**

<b>N° Action</b>	
<b>Axe stratégique</b>	1.3 Habiter
<b>Maître d'œuvre</b>	IRPL
<b>Description de l'action</b>	Réaménagement parking Calberson avec PAV. Surface drainante avec création d'une noue pour récupérer les eaux pluviales.
<b>Partenaires techniques et financiers</b>	
<b>Coût prévisionnel</b>	63 770,95€
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	Travaux 2021 courant octobre Durée du chantier : 3 semaines
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	

## RENOVATION SALLE POLYVALENTE

SPAY - 2021

<b>N° Action</b>	
<b>Axe stratégique</b>	<b>1.3 Habiter</b>
<b>Maître d'œuvre</b>	Cabinet d'architecte DELAROUX
<b>Description de l'action</b>	Mise en conformité PMR WC et changement de l'ensemble des menuiseries. Isolation par l'extérieur du bâtiment.
<b>Partenaires techniques et financiers</b>	
<b>Coût prévisionnel</b>	217 000€ TTC
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	Travaux terminés en 2021
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Gain d'énergie

## MISE EN PLACE DE JEUX ET STRUCTURES NOUVELLES

SPAY

<b>N° Action</b>	
<b>Axe stratégique</b>	
<b>Maître d'œuvre</b>	2.1 Favoriser la culture du « faire ensemble »
<b>Description de l'action</b>	Créer des espaces de rencontres sur la commune avec l'installation d'aires de jeux et structures nouvelles.
<b>Partenaires techniques et financiers</b>	A définir
<b>Coût prévisionnel</b>	30 000€
<b>Plan de financement</b>	A définir
<b>Calendrier</b>	Sur devis. 2022
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Nombre d'usagers

## MISSION AMO POUR PROJET D'UN CENTRE CULTUREL

SPAY

<b>N° Action</b>	
<b>Axe stratégique</b>	2.1 Favoriser la culture du « faire ensemble »
<b>Maître d'œuvre</b>	Cabinet architecte BAILLEUX
<b>Description de l'action</b>	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour un projet de centre culturel.
<b>Partenaires techniques et financiers</b>	Conseil départemental. Plan de relance. Région
<b>Coût prévisionnel</b>	36 060€
<b>Plan de financement</b>	A définir
<b>Calendrier</b>	La commune a missionné le cabinet « Emergences Sud » pour une mission d'AMO. 2021/2022
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Nbre d'usagers futurs

## CREATION D'UN CENTRE CULTUREL

SPAY

<b>N° Action</b>	
<b>Axe stratégique</b>	2.1 Favoriser la culture du « faire ensemble »
<b>Maître d’œuvre</b>	Cabinet émergences sud mission AMO
<b>Description de l'action</b>	Création d'un pôle culturel. Réhabilitation de bâtiments avec création d'un nouveau bâtiment.
<b>Partenaires techniques et financiers</b>	A définir
<b>Coût prévisionnel</b>	Mission AMO : 36 060€ Projet travaux ; 1 000000€ Architecte : pas chiffré
<b>Plan de financement</b>	Conseil départemental. DRAC
<b>Calendrier</b>	Travaux 2023/2024
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Nbre d'usagers / activités proposées.

## CHANGEMENT MENUISERIES SALLES ALSH DOMAINE DU HOUSSAY

SPAY

<b>N° Action</b>	
<b>Axe stratégique</b>	1.3 Habiter
<b>Maître d'œuvre</b>	
<b>Description de l'action</b>	Rénovation énergétique. Changements des menuiseries des salles ALSH. Suite audit énergétique.
<b>Partenaires techniques et financiers</b>	A définir
<b>Coût prévisionnel</b>	52 000€
<b>Plan de financement</b>	A définir
<b>Calendrier</b>	Devis.-2022
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Gain énergétique

## MISSION AMO URBANISTE/PROGRAMMISTE - PROJETS D'AMENAGEMENT URBAINS SPAY

<b>N° Action</b>	
<b>Axe stratégique</b>	
<b>Maître d'œuvre</b>	1.1 Se déplacer : faire évoluer nos modes de transport 3.1 Vers une attractivité « choisie » pour contribuer au projet de territoire
<b>Description de l'action</b>	Missionner un urbaniste et un programmiste pour aide à la décision pour les projets suivants : Requalification du centre bourg Projet pôle culturel Aménagement d'une voie douce
<b>Partenaires techniques et financiers</b>	Conseil départemental. Plan de relance. Région
<b>Coût prévisionnel</b>	32 000€
<b>Plan de financement</b>	A définir
<b>Calendrier</b>	2022/2022
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Linéaire voie douce créée / fréquentation / ....

## PASSAGE EN LED ECLAIRAGE PUBLIC SPAY

<b>N° Action</b>	
<b>Axe stratégique</b>	
<b>Maître d'œuvre</b>	
<b>Description de l'action</b>	Travaux en régie. Passage en LEDS pour l'éclairage public.
<b>Partenaires techniques et financiers</b>	
<b>Coût prévisionnel</b>	9 600€
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	Travaux en régie.2021-2022
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Gain énergétique

## INSTALLATION PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES SPAY

<b>N° Action</b>	
<b>Axe stratégique</b>	1.4 Produire et consommer
<b>Maître d'œuvre</b>	
<b>Description de l'action</b>	Fourniture et pose de panneaux photovoltaïques sur toiture bloc sanitaires camping suit audit énergétique.
<b>Partenaires techniques et financiers</b>	
<b>Coût prévisionnel</b>	80 000€
<b>Plan de financement</b>	A définir
<b>Calendrier</b>	Sur devis. 2022
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Gain énergétique

## REFECTION TOITURE SALLE DES FÊTES SPAY

<b>N° Action</b>	
<b>Axe stratégique</b>	1.3 Habiter
<b>Maître d'œuvre</b>	
<b>Description de l'action</b>	Réfection toiture salle des fêtes. Fuite et suivant audit énergétique.
<b>Partenaires techniques et financiers</b>	
<b>Coût prévisionnel</b>	32 000€
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2022 ; Devis
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Meilleure isolation / gain énergétique

## REHABILITATION ANCIEN RESTAURANT SCOLAIRE EN MAISON DES ASSOCIATIONS SPAY

N° Action	
<b>Axe stratégique</b>	1.3 Habiter 1.4 Produire et consommer 3.1 Vers une attractivité « choisie » pour contribuer au projet de territoire
<b>Maître d'œuvre</b>	Cabinet architecte BAILLEUX
<b>Description de l'action</b>	Réhabilitation de l'ancien restaurant scolaire en maison des associations. Pose de panneaux photovoltaïques sur toiture et isolation extérieure.
<b>Partenaires techniques et financiers</b>	A définir
<b>Coût prévisionnel</b>	274 000€
<b>Plan de financement</b>	Attribution de la somme de 110 000€ (DSIL) Etat Demande Région 59 747,70€. En attente décision.
<b>Calendrier</b>	Appel d'offres groupé avec vestiaires foot/sanitaires publiques 2021-2022
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Gain énergie / production énergie

## RENOUVELLEMENT MARCHE DE RESTAURATION SCOLAIRE SPAY

<b>N° Action</b>	
<b>Axe stratégique</b>	1.4 Produire et consommer
<b>Maître d'œuvre</b>	RESTAUVAL
<b>Description de l'action</b>	Renouvellement marché de restauration scolaire avec circuit court, 20% bio.
<b>Partenaires techniques et financiers</b>	
<b>Coût prévisionnel</b>	197 313€ TTC
<b>Plan de financement</b>	A définir
<b>Calendrier</b>	Début contrat septembre 2021 pour une durée de deux ans
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Nombre de producteurs locaux

## RENOVATION ENERGETIQUE ANCIENNE MAIRIE ET SALLE MORICEAU

SPAY - 2021

<b>N° Action</b>	
<b>Axe stratégique</b>	1.3 Habiter
<b>Maître d'œuvre</b>	
<b>Description de l'action</b>	Changement menuiseries et mode chauffage (pacs)
<b>Partenaires techniques et financiers</b>	
<b>Coût prévisionnel</b>	44 800€
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2021- devis. Travaux en cours
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Gain énergétique

## CREATION MINI RESEAU DE CHALEUR SPAY

<b>N° Action</b>	
<b>Axe stratégique</b>	1.3 Habiter
<b>Maître d'œuvre</b>	
<b>Description de l'action</b>	Création d'un mini réseau chaleur à partir d'un chaufferie bois existante pour alimenter des salles et le bâtiment destiné à accueillir les ALSH de la Communauté de communes du Val de Sarthe. Suite à un audit énergétique.
<b>Partenaires techniques et financiers</b>	
<b>Coût prévisionnel</b>	64 000€
<b>Plan de financement</b>	ADEME ?
<b>Calendrier</b>	Devis.-2022
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Gain énergétique

## REHABILITATION DE LA BOULANGERIE VOIVRES-LES-LE-MANS

<b>N° Action</b>	
<b>Axe stratégique</b>	1.3 Habiter 3.1 Vers une attractivité « choisie » pour contribuer au projet de territoire
<b>Maître d'œuvre</b>	Comme un Trait 21 Rue de Portland – 72100 Le Mans
<b>Description de l'action</b>	Acquisition et réhabilitation de la Boulangerie afin de préserver le commerce de proximité et la vie du centre bourg. Cela s'inscrit dans un projet global d'aménagement du bourg et de redynamisation. (Travaux d'assainissement, de réhabilitation, enfouissements réseaux, et accessibilité, rénovation de la gare partie mobilité, liaisons douces)
<b>Partenaires techniques et financiers</b>	Partenaires techniques : Comme un trait, Pays Vallée de la Sarthe, CdC, Les Moulins Sarthois. Partenaires financiers : CDC , DETR 2021, Région
<b>Coût prévisionnel</b>	Acquisition : 80 000 € Maîtrise d'ouvrage : 10 000 € HT Travaux : estimés à 250 000 € HT (dont achat de matériel nécessaire à l'activité , environ 50 000 €)
<b>Plan de financement</b>	DETR, DSIL : 143 000 € HT Conseil Régional : 50 000 € HT Commune : 147 000 € HT
<b>Calendrier</b>	Etude en cours, Appel d'offres début 2022 Achèvement travaux fin 2022 voire début 2023
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Les Voivrais, 1400 habitants, Habitants des communes voisines Les économies seront significatives puisque c'est un bâtiment ancien, fenêtres, toiture, mise aux normes électriques sont prévus.

## COMMERCE EPICERIE – BAR/RESTAURANT VOIVRES-LES-LE-MANS

<b>N° Action</b>	
<b>Axe stratégique</b>	1.3 Habiter 3.1 Vers une attractivité « choisie » pour contribuer au projet de territoire
<b>Maître d'œuvre</b>	Avenir 24 architecture 24 rue de l'Avenir – 72100 Le Mans
<b>Description de l'action</b>	Acquisition d'une maison d'habitation, ayant le potentiel d'allier commerce et logement, place de l'église, face à la boulangerie et salon de coiffure. Ce commerce existant sera ainsi transféré, il s'intègrera dans la volonté de préserver le commerce de proximité et la vie du centre bourg. La mobilité et l'accessibilité sont la partie prenante de notre réflexion globale, puisqu'un nouveau parking a été créé, le Voivrais pourra ainsi faire ses achats en toute sécurité sur un espace central qu'est la place de l'église.
<b>Partenaires techniques et financiers</b>	Partenaires techniques : Avenir 24, Pays Vallée de la Sarthe, CdC,
<b>Coût prévisionnel</b>	Acquisition : 100 000 € Maîtrise d'ouvrage : 10 000 € HT Travaux, matériel : estimés à 380 000 € HT
<b>Plan de financement</b>	CdC, Département, DETR 2022
<b>Calendrier</b>	Etude en cours, Appel d'offres début 2022 Achèvement travaux fin 2022 voire début 2023
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Les Voivrais, 1400 habitants, Habitants des communes voisines Les économies seront significatives puisque c'est un bâtiment ancien, fenêtres, toiture, mise aux normes électriques sont prévus.

---

## **Annexe 4 – Tableau de recensement des projets hors Projet de Territoire mais contribuant au Plan de Relance**



<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Commune</b>	<b>Description synthétique de l'action</b>	<b>Programmation</b>	<b>Budget prévisionnel</b>	<b>Financements mobilisés</b>
Agrandissement de la cour maternelle et création d'un préau	Guécélard	Face au développement de la commune et la croissance démographique élevée, l'école maternelle doit accueillir de plus en plus d'enfants. Les locaux ont été agrandi mais la cour maternelle n'est plus assez grande et elle ne dispose pas de préau couvert pour accueillir les enfants en cas de pluie. Cette école accueille également les ALSH communautaires, les travaux envisagés concerneront aussi les enfants du territoire de la CDC Val de Sarthe. Il est nécessaire d'acheter une parcelle, de réaliser des travaux de remise en état du sol et d'installer un préau fonctionnel.	2022	90 000 €	En cours de définition Partenaires envisagées : - CDC Val de Sarthe - CAF de la Sarthe - Etat (DETR)
Aménagement d'un cimetière engazonné	Guécélard	Dans le cadre de la loi Labbé du 06/02/2014 et l'arrêté du 15/01/2021 qui étend l'interdiction des phytosanitaires à partir du 01/07/2022 notamment aux cimetières, la commune souhaite engazonner son cimetière et créer des allées centrales pour la circulation des PMR  L'objectif de cette modification de gestion est de préserver l'environnement.	2022	30 000 €	A définir
Mise aux normes des arrêts de bus et de l'accessibilité de l'église	Guécélard	Dans le cadre de l'aménagement et du développement du territoire, la commune souhaite mettre aux normes les arrêts de bus de la ligne régionale mais aussi l'accès à l'église, patrimoine de la collectivité.	2021-2022	15 000 €	Région Autofinancement
Mise en place d'une vidéosurveillance	Guécélard	En partenariat avec la gendarmerie, l'objectif de la commune est d'améliorer la sécurité sur son territoire mais aussi sur le territoire de l'intercommunalité. Il s'agit en effet de développer le maillage de points de surveillance. Un système sera installé au carrefour de la route des Galopières et la D323, un autre au niveau du complexe sportif.	2022	22 970 €	Fonds Interministériels de prévention de la délinquance (FIPD) Etat ?
Rénovation énergétique et mise en sécurité de l'Eglise Saint Léonard	Louplande	Ce projet de rénovation et de mise en sécurité de notre église située au cœur de l'agglomération entre dans notre projet global de revitalisation de notre centre bourg (maintien de l'activité des commerces de proximité, réhabilitation des locaux artisanaux à l'abandon, implantation de logements locatifs dans un espace disponible à côté de l'église (« dent creuse »), rénovation du point jeunes et des locaux commerciaux, rachat de fonds de commerce). Ce projet conséquent est donc structurant pour la vitalité du centre bourg, donc facteur d'attractivité et de cohésion sociale et territoriale au regard du projet de territoire.	2021-2023	474 358 €	Etat (40 %) : 175 486 € Conseil Régional : 100 000 € Conseil Départemental (20%) : 87 743 € Commune : 111 129 €
Construction d'un complexe sportif et extension vestiaire football	Roézé sur Sarthe	Le pôle sportif actuel ne possède pas de salle de réunion et de bureaux pour accueillir les adhérents. L'objectif est de réaliser un bâtiment avec une salle de réunion, et 4 bureaux pour les associations. Ce bâtiment accueillera une buvette pour le club de pétanque (l'ancien « chalet » n'étant plus aux normes et sera détruits). Le club de pétanque étant commun entre les communes de Roézé sur Sarthe et la Suze sur Sarthe, celui-ci possède de nombreux adhérents. Un préau couvert accueillant 2 terrains permettra la pratique en cas de pluie. Le club de football étant aussi commun à deux communes : Roézé-sur-Sarthe et Voivres-lès-le Mans, une extension du bâtiment actuel permettra la réalisation d'un club house et une mise aux normes en matière d'accessibilité de l'ensemble du bâtiment. Enfin, il sera réalisé un toilette public pour les usagers du site (boulodrome, boucle ludique,...)	2021-2023	435 300 €	DETR : 152 355 € HT CR PDL (pacte régional) : 16 950 € HT CR PDL (plan de relance) : 53 160 € HT CD : 33 900 € HT Autofinancement : 178 935 € HT
Rénovation de la cour de l'école maternelle	Roézé sur Sarthe	La cour de l'école maternelle est devenue vétuste. Rénovation complète du sol de l'aire de récréation.	2021	80 040 €	DETR : 24 000 € HT Autofinancement : 56 040 € HT

Travaux église	Roézé sur Sarthe	Les travaux sur l'église sont les suivants :-Changement des vitraux cassés/vétustes ;-Déplacement de la porte principale (qui donne actuellement sur la route départementale) sur la place Isaac de la Roche afin de sécuriser les messes/enterrements/mariages ;-Consolidation du balcon qui menace de s'effondrer ;-Réparation de certains désordres structurels (fissures) sur les façades de l'église ;-Révision de la toiture (pose de panneaux photovoltaïques).	2022-2023	1 000 000 €	A définir
Mise en place de pontons flottants	Roézé sur Sarthe	Développement du tourisme via la réalisation d'équipement pour des activités nautiques sur la Sarthe (base pour la navigation de petits bateaux électriques) Cette halte est située entre les communes de Fillé et la Suze en aval de l'écluse « de Fillé à Roézé ». 1 ponton sera situé rue du Port donnant accès rapidement à la place Isaac de la Roche comprenant des commerces et le projet d'unités commerciales. L'autre sera situé le long de l'ancien camping en prévision de la création d'un espace lié au tourisme. Les deux pontons seront raccordés à l'électricité pour le recharge des bateaux.	2022	41 142 €	CD 72 (plan de relance : 17 295 € HT Autofinancement : 28 846,55 € HT)
Aménagement terrain de camping / loisirs le long de la Sarthe (Terrain insolité)	Roézé sur Sarthe	Le réaménagement de l'ancien camping de la commune a pour objectif de développer une activité touristique d'hébergement et de loisirs de proximité. Il est envisagé des activités de plein air en lien avec la nature et permettant de découvrir le patrimoine naturel de Roézé sur Sarthe et de ses environs. (Canoë, chasse au trésor, balade à vélo etc ... )	démarrage DSP camping 2022	non estimé	A définir
Aménagement du bourg rue René Olivier et rue des Etangs	Saint-Jean-du Bois	Aménagement du bourg rue René Olivier et rue des Etangs	2022	250 000 €	A définir
Rénovation des sanitaires du camping	La Suze-sur-Sarthe	Suite au réaménagement de 2017 permettant d'accueillir 73 emplacements camping- car et 20 caravanes-tentes avec un système de bornes autométiques , il convient de poursuivre la modernisation des équipements. Le projet consiste à transformer les toilettes femmes en toilettes mixtes répondant aux normes PMR, de créer un espace laverie-vaisselle et de moderniser les douches en investissant dans du mobilier neuf.	2021-2022	50 000 €	DETR Fonds de relance Régional
Aménagement voirie Route des Epinettes	La Suze-sur-Sarthe	En raison de l'urbanisation de la commune, il est nécessaire de créer un accès sur la RD 79 sur la route des Epinettes. Cet aménagement pourra être un giratoire ou un tourne à gauche, l'objectif étant de répondre à une augmentation du trafic et de trouver une solution permettant de ralentir la vitesse des poids lourds (carrière de Fercé).	2022 (étude) 2023-2024	40 000 €	A définir
Climatisation Médiathèque	La Suze-sur-Sarthe	Climatisation de l'espace public de la médiathèque pour faire face à des surchauffes lors des vagues de chaleur, cela permettra d'offrir un lieu climatisé ouvert à la population lors des vagues de chaleur. La commune a sollicité le CEP afin de réfléchir à la meilleure des solutions.	fin 2021-2022	26 000 €	Fond de relance Département
Vidéoprotection	La Suze-sur-Sarthe	Dans le cadre de la sécurisation des bâtiments publics et espaces publics, le projet consiste à l'installation de 21 caméras de vidéoprotection dans les 3 périmètres suivants : - Périmètre 1 : Le centre-ville et le port - Périmètre 2 : Bâtiments publics (scolaires et Loisirs) - Périmètre 3 : Services techniques et équipements sportifs	fin 2021-2022	65 674 €	FIPD: 17 040 € DETR: 28 000€

Salle des fêtes: Restructuration des sanitaires	La Suze-sur-Sarthe	Les sanitaires de la Salle des fêtes ne répondent plus aux besoins pour les usagers (nombre insuffisant, dimension non adapté). Le projet consiste à réaménager l'espace afin d'augmenter le nombre de sanitaires et les rendre plus accessible et mieux adaptés dans le hall d'accueil.	2022	70 000 €	DETR
Système d'accès des bâtiments sportifs	La Suze-sur-Sarthe	Le projet consiste à harmoniser et contrôler le système d'accès des bâtiments sportifs suivants : Gymnase, Parc des Sports, Halle aux sports. L'objectif est de se doter d'un système dynamique, performant permettant à la commune d'avoir une visibilité de l'utilisation des bâtiments et une souplesse pour répondre aux différentes demandes (création de badge, changement d'horaire...).	2021	17 500 €	Fond de relance Département
Terrains de proximité: City (rue Joel Le Theule)	La Suze-sur-Sarthe	La structure actuelle du commerce à être veillissante, l'objectif du projet est de changer la structure pour une structure type métallique.	2022	36 000 €	DETR
Cale de mise à l'eau	La Suze-sur-Sarthe	Mise en place d'une cale de mise à l'eau au niveau du port répondant aux exigences techniques. Ce projet permettra de faciliter l'accès pour les utilisateurs (pêcheurs, pompiers, activités nautiques). Cet équipement sera un atout dans le cadre du développement des activités nautiques.	2022	40 000 €	Département
Borne Wifi Camping	La Suze-sur-Sarthe	Suite au réaménagement de 2017 permettant d'accueillir 73 emplacements camping- car et 20 caravanes-tentes avec un système de bornes autométiques, il convient de poursuivre la modernisation des équipements. Le projet consiste à l'installation du wifi au camping de La Suze sur Sarthe	2021	2 300 €	DETR
Achat robot tonte terrains football	Spay	Achat robot pour la tonte de trois terrains de foot .Gain de temps Empreinte carbone	?	20 000 €	A définir
Arrosage automatique terrains de foot	Spay	Mise en place d'un arrosage automatique sur 3 terrains de foot.	2021-2022	90 400 €	sans objet
Climatisation salle des fêtes	Spay	Mise en place d'une climatisation. Suite audit énergétique.	2022	64 000 €	A définir
Climatisation mairie	Spay	Mise en place d'une climatisation. Suite audit énergétique.	2022	16 000 €	A définir
Création d'un point d'eau pour incendie	Spay	Création d'un point d'eau pour incendie	2021- 2022	43 200 €	A définir
Extension vestiaires foot pour féminines	Spay	Nombreuses joueuses féminines sur la commune. Vestiaires existants pas suffisants. Problème de proximité avec les joueurs masculins.	2021-2022	180 000 €	53 000€ attribué par le Conseil départemental de la Sarthe. Demandé 20 000€ Région avec sanitaires place de la Mairie. En attente décision.

Logements insolites sur le camping 3 étoiles du domaine du Houssay	Spay	Développer le tourisme sur le territoire. Mise en place de deux logements insolites (POD et yourte) sur le camping 3 étoiles sur la base de loisirs du domaine du Houssay.	2021	9 562 €	sans objet
Projet label numérique école maternelle	Spay	Développement du numérique dans l'école maternelle	fin 2021	14 000 €	education nationale
Projet label vidéoprotection	Spay	Prévenir et lutter efficacement contre tout acte de malveillance	2022	60 000 €	Fonds régional de soutien à l'équipement de video protection à hauteur de 50%
Rénovation toilettes publiques PMR	Spay	Rénovation toilettes publiques place de la Mairie. Remise aux normes PMR.	2021-2022	22 000 €	53 000€ attribué par le Conseil départemental de la Sarthe. Demandé 20 000€ Région avec sanitaires place de la Mairie. En attente décision.

## Annexe 5 – Liste des actions soutenues par la Région Pays de la Loire en faveur des collectivités locales du territoire dans le cadre du Plan de relance Régional

Liste des actions soutenues par la Région des Pays de la Loire en faveur des collectivités locales du territoire dans le cadre du Plan de relance régional

Bénéficiaire	Localisation	Intitulé opération	Date d'attribution de l'aide régionale	Section	Montant voté
COMMUNE DE VOIVRES-LES-LE MANS	VOIVRES-LES-LE-MANS	FRDC : Acquisition et réhabilitation d'un commerce (boulangerie)	21/05/2021	Investissement	39 500,00 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SARTHE	LA SUZE-SUR-SARTHE	CTR 2020 : Déploiement de la fibre optique à l'habitant (phase II)	12/02/2021	Investissement	448 249,00 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SARTHE	SPAY	CTR 2020 : Construction d'une pépinière d'entreprises tertiaire et artisanale	12/02/2021	Investissement	241 426,00 €
COMMUNE DE FERCE-SUR-SARTHE	FERCE-SUR-SARTHE	PLRIC : Réhabilitation et restructuration de la mairie	31/03/2021	Investissement	6 067,00 €
COMMUNE DE LOUPLANDE	LOUPLANDE	PLRIC : Aménagement et mise aux normes des terrains sportifs	13/11/2020	Investissement	21 844,00 €
COMMUNE DE VOIVRES-LES-LE MANS	VOIVRES-LES-LE-MANS	PLRIC : Aménagement du centre bourg	31/03/2021	Investissement	75 000,00 €
COMMUNE D'ETIVAL-LES-LE MANS	ETIVAL-LES-LE-MANS	PLRIC : Construction d'une salle de sport ossature bois	21/05/2021	Investissement	75 000,00 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SARTHE	INTERCOMMUNALE	PLRII : Acquisition d'une flotte de véhicules électriques et de bornes de recharge pour les services communautaires	12/02/2021	Investissement	70 000,00 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SARTHE	INTERCOMMUNALE	PLRII : Refonte des infrastructure et systèmes informatiques	23/09/2021	Investissement	140 000,00 €
					1 117 086,00 €